

Chroniqueurs, graveurs et photographes des temps passés et actuels

**LA LONGUE ET BELLE HISTOIRE
DE L'HÔTEL DE LA TRUITE AU PONT**

Editions Le Pèlerin
2016

Table des matières :

| | |
|--|-----|
| Introduction | 3 |
| Les voyageurs du XVIIIe siècle s'arrêtent à l'Auberge de la Truite | 5 |
| L'origine du nom | 6 |
| L'origine de l'établissement | 8 |
| Aperçu de l'histoire d'Edgar RoCHAT, tenancier mythique de l'Hôtel | 45 |
| Les successeurs | 77 |
| La Truite fait sa réclame | 82 |
| Une place et des environs fort animés | 95 |
| Des événements mémorables | 100 |
| Les internés de 1916 | 105 |
| Un coupable, d'Edouard Rod | 109 |
| La Société des garçons du Pont fréquente la Truite | 117 |
| Une assemblée de l'Association vaudoise des marchands de vacherins à la Truite le 9 août 1982 | 135 |



Introduction

L'histoire de l'Hôtel ou Auberge de la Truite nous fascine depuis plusieurs décennies. Tout comme celle aussi de l'un de ses tenanciers les plus fameux, Edgar Rochat.

Plusieurs publications ont paru à ce sujet, toutes confidentielles. Nous avons décidé enfin de remettre à jour toute cette intéressante matière et de vous la livrer sous forme d'une brochure plus conséquente, celle-ci devant faire le tour de la question.

Cependant de manière plus ou moins attentive. Car il apparaît en effet que l'histoire d'un tel établissement est beaucoup plus riche qu'on ne pourrait le croire. Nous passerons ainsi sur de nombreux sujets, telle la prison, telle la salle de la Justice de Paix du Cercle du Pont où se tinrent pendant des décennies voire des siècles, des centaines de séances où l'on discutait des affaires de nos prédécesseurs, avec les inévitables successions, et de la misère du monde. Les archives de cette Justice de Paix ont été transférées dès longtemps en arrière, aux ACV. Cette matière, un peu lourde, offre cependant de prendre connaissance de la manière dont pouvaient vivre nos vieux, et surtout aussi de celle dont ils pouvaient se chipoter. Les mœurs pas toujours aussi lumineuses que l'on croit, pouvaient aussi y être évoquées. Notre petite collectivité à cet égard ne tournait pas toujours très rond. Le bon vieux temps, en ce sens, n'étant qu'une simple vue de l'esprit qui ne correspond à aucune forme de réalité.

Nous ne traiterons pas non plus de la prison comprise en l'Hôtel et qui ne dut pas accueillir plus de monde qu'il ne le faut. Il fallut plus tard racheter ce droit.

Nous nous posons toujours la question de la situation du poste des péages. Nous ne croyons pas que celui-ci fut inclus dans l'Hôtel. Il se trouvait plutôt, selon nous dans l'une des maisons voisine, et pourquoi pas dans celle où s'installerait bientôt la future poste. Bref, voilà du travail pour l'historien et des énigmes à résoudre. Ce qui signifie que nous ne vous proposons pas un texte définitif, un simple approche, celle-ci tout de même capable de restituer une ambiance, notamment pour ce qui concerne la haute époque du tourisme au Pont.

A ce sujet les publications publicitaires font état des prestations que l'on pourrait fournir.

L'Hôtel de la Truite a toujours jouit d'une situation privilégiée, la meilleure sans doute de toute la Vallée, au carrefour de plusieurs route, protégée de la bise, face au lac. C'est là un merveilleux paysage. Et ce même Hôtel allait voir dans sa proximité des transformations pour dire incroyables : arrivée des glaciers en 1879, du train en 1886, du navire à vapeur Caprice en 1889, de la prolongation de la ligne de chemin de fer sur le Brassus en 1899. Il allait aussi voir défiler la cohorte des internés en 1916.

Il assisterait en sa proximité immédiate à nombre d'autres événements. Tout cela amenait du monde qu'il fallait « goberger », d'où donc des affaires en or.

Raison pour laquelle l'établissement n'a jamais fermé ses portes depuis au moins trois siècles et demi. Et qu'il n'est pas prêt de mettre la clé sous le paillason avec la foule qui vous arrive les dimanches de la belle saison, ou même de l'hiver, quand ville et campagne montent à la vallée pour découvrir le lac gelé.

Voilà donc une histoire de la Truite. Elle a ses failles. Elle est incomplète. Elle est aussi décousue. A chacun de la reconstituer selon les beaux documents que l'on offre.

Cette histoire s'inscrit de manière parfaite dans l'histoire générale à la Vallée de Joux dont l'Auberge de la Truite constitue un partenaire incontournable.

Nous aurions voulu parler plus des propriétaires différents, des transformations apportées à l'hôtel, des cliens...

Les clients, ils sont là qui consomment depuis des lustres. Ils se mettent près de la fenêtre. Ils peuvent être de toutes origines. Et ce qu'il ne peuvent s'empêcher de regarder, c'est le lac, étalé presque à leurs pieds. Ce lac qui n'est jamais pareil. Un jour très haut, à lécher les fondements de la route, un autre jour, parce qu'il n'a pas plu pendant des semaines et que ces messieurs de l'électricité pompent à loisir, plus bas qu'il ne le devrait, laissant à nu une plage peu esthétique.

Ceux-là tous, depuis les débuts, doivent vraiment trouver que la situation de ce site est extraordinaire. Un tilleul pousse devant la Truite depuis le milieu du XIXe siècle. Nous croyions autrefois qu'il avait pu être planté à l'occasion du départ des Bernois. Il n'en est rien, beaucoup plus jeune que cela, même pas deux siècles. Il n'en est pas moins partie intégrante du village depuis tout ce temps-là. Une fontaine trouve protection à son pied. Et depuis peu un panneau de la Promenade romantique et Belle Epoque du village du Pont, appelée à un joli succès. On découvrira dans ce texte, que cette fontaine se trouvait autrefois plus à orient, et de l'autre côté de la route. Son déplacement libéra l'espace et la mis en protection sous le vénérable feuillu.

La Truite, il y aurait tellement à dire, mais il y aurait aussi de nouvelles recherches à faire. Nous laissons ce travail à d'autres, nous contentant aujourd'hui ce petit pavé, qui, nous l'espérons, ne vous fera pas trop déplaisir !

Les Charbonnières, en novembre 2015.

Editions Le Pèlerin

Les voyageurs du XVIII^e siècle, au Pont, s'arrêtent à l'auberge de la Truite – deux au moins ont laissé un témoignage écrit -

Henri Venel d'Orbe

Nous arrivâmes à l'auberge plutôt que nous le désirions. L'hôte est un Rochat, mais il n'est connu que sous le nom de Chasse-vérité. Les sobriquets sont absolument nécessaires dans ce pays parce que les noms de famille & de baptême sont insuffisants pour distinguer les individus, car on nous dit que les villages du Pont & des Charbonnières, ne contenaient que des Rochats, à l'exception de deux maisons, & que toute la Vallée qui est très peuplée ne renfermait que trente-une familles différentes. M. Chasse-Vérité nous fit servir un bon souper par sa fille qui nous frappa par sa beauté : c'est la plus belle figure que nous ayons vue dans notre voyage. Après nous être rassasié d'excellents brochets fort bien préparés, la fatigue et le sommeil nous appelèrent dans de bons lits où nous dormîmes profondément. Nous nous levâmes de grand matin dans le dessein d'aller voir lever le soleil & jouir d'une vue magnifique & très étendue depuis une montagne voisine très élevée appelée la Dent de Vaullion. Mais les nuages qui en couronnaient le sommet, nous en empêchèrent. Nous quittâmes donc le Pont Pour passer de la Vallée de Joux à celle d'Orbe¹.

Louis Simond – il s'arrête à la Truite en 1817 -

Vers l'ouest, loin au-dessous de nous, le lac de Joux (Lac des Montagnes) paraissait de la grandeur d'un étang, quoiqu'il ait deux lieues de long, et environ une demi-lieue de large. C'était dans le village situé sur ses bords que nous devions chercher un gîte pour la nuit.

Le soleil se couchait lorsque nous commençâmes à descendre ; ce que nous fîmes en pleine course, et presque sans pouvoir nous en empêcher, sur un plan incliné de pelouse rase. Le village était dans un triste état, car l'eau du lac s'est lentement mais régulièrement élevée depuis quelque temps ; elle est parvenue à dix pieds au-dessus de son ancien niveau, et l'on ne sait où elle pourra s'arrêter. Ce lac, qui reçoit toutes les eaux des montagnes environnantes, n'a d'autre issue que certaines ouvertures dans le roc, appelées les entonnoirs, qui maintenant ne suffisent plus, sont entièrement couvertes. Le même phénomène eut lieu dans le seizième siècle, et après une inondation de cinquante ans, on découvrit que la principale issue avait été bouchée à dessin, et elle fut ouverte de nouveau.

Nous trouvâmes, au reste, sur les bords de ce déluge, un fort bon souper d'œufs et de lait et des lits propres. Le lendemain matin, un bateau nous conduisait sur les entonnoirs, où l'on voit l'eau bouillonner².

¹ Henri Venel d'Orbe, Voyage dans la Vallée du Lac de Joux en 1795, Editions Le Pèlerin, 2005.

² Louis Simond, Voyage en Suisse fait dans les années 1817, 1818 et 1819, Editions le Pèlerin, 2005.

L'origine du nom

Auguste Piguet, dans une étude sur les lieux publics de la Vallée, écrit ceci :

Les hameaux, toujours friands d'indépendance et disposant d'autorités spéciales, sentirent naturellement le besoin d'un local public. En 1801, le Pont obtenait une patente d'auberge. Cet établissement d'abord appelé prit plus tard le nom de Truite³.

On le voit donc, notre professeur savait que l'appellation de Truite avait été précédée par une autre dont malheureusement il ne se souvenait pas. Celle-ci était probablement Auberge des deux Poissons, quoique l'on parla pratiquement toujours dans les actes de l'Auberge du Pont.

Cette information, Auberge des Deux Poissons, que nous avons lu dans quelque document, demeure malheureusement pour l'heure sans référence. Il faut cependant considérer son degré d'authenticité selon l'enseigne de la Truite, qui ne comprend pas qu'une truite, mais aussi un brochet, l'un est l'autre superposé, la Truite mise au-dessus du brochet.

Cette enseigne devait rester l'attribut de l'Hôtel de la Truite qui conquist ce nom au milieu du XIXe siècle. On verra quelques documents à ce sujet plus bas.

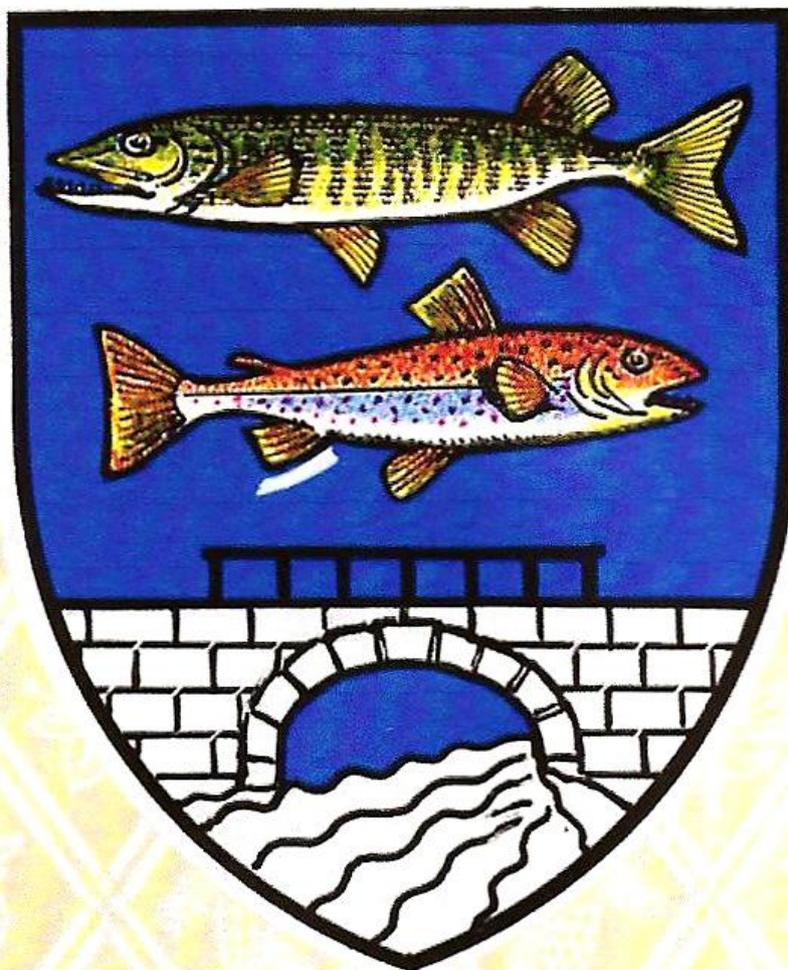
Signalons aussi qu'il est certain que cette enseigne, dont l'âge nous échappe, permit plus tard de composer les armoiries du village. Ce qui signifie donc que l'Hôtel de la Truite fait partie intégrante du passé du Pont auquel il est lié non seulement par les attributs, mais aussi par toute cette histoire ancienne dont une part non négligeable se passa à proximité de ce premier logis public. Sa place, en quelque sorte, et même si elle ne jouit que d'une situation périphérique, l'âme du village !



L'enseigne était positionnée à l'angle sud du bâtiment (voir photo dans le corps du texte).

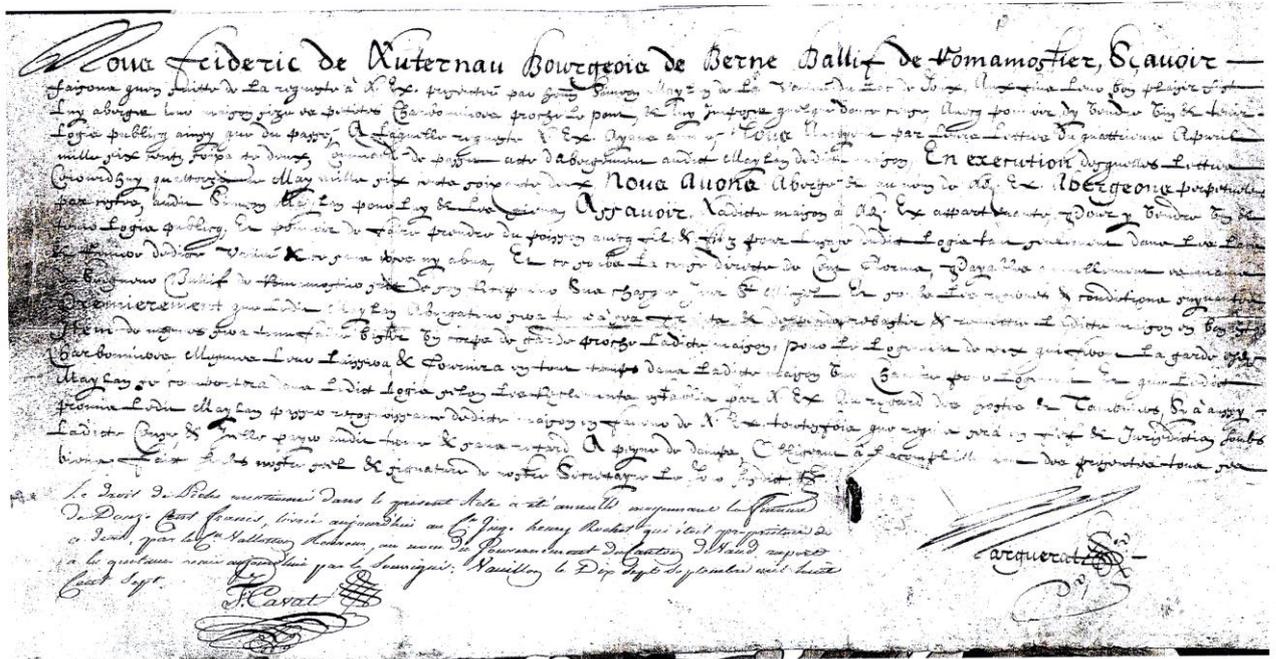
³ Auguste Piguet, Monographie folklorique, cahier A, Editions Le Pèlerin, 1999, p. 95.

LE PONT



Armoiries du village du Pont : *d'azur à la truite contournée au naturel, accompagnée en chef d'un brochet au naturel et en pointe d'un pont voûté d'argent, maçonné de sable, enjambant un torrent d'argent.* Elles sont composites. En haut figurent les deux poissons que l'on trouva en premier sur l'enseigne de l'Hôtel de la Truite, autrefois dite des Deux Poissons ; en bas se fait voir l'ouvrage d'art joignant les communes du Lieu et de l'Abbaye, dit pont de la Goille. Cette construction est signalée dans les écrits au moins dès le début du XVI^e siècle. Le pont a donc toujours existé du temps des deux villages du Pont et des Charbonnières.

Hôtel de la Truite au Pont - un premier document, droit de pêche et de logis au Pont



4

Transcription :

Nous Frédéric de Luternau, bourgeois de Berne, baillif de Romainmôtier, savoir faisons qu'ensuite de la requête à L.Ex. présentée par honn. Siméon Meylan de la Vallée du Lac de Joux ; aux fins leur bon plaisir fut lui abberger leur maison size es petites Charbonnières proche le Pont & lui imposer quelque douce cense, avec pouvoir d'y vendre vin et tenir logis public ainsi que du passé ; à laquelle requête L.Ex. ayant (...) nous auriaient par leurs lettres du quatrième avril mille six cents soixante deux, commandé de passer acte d'abergement au dit Meylan de dite maison ; en exécution desquelles lettres ce jourd'hui quatorzième mai mille six cents soixante deux, nous avons abergé et au nom de L.Ex. abergeons perpétuellement par cestes au dit Siméon Meylan pour lui et les siens, assavoir la dite maison à L. Ex. appartenante, pour y vendre vin et tenir logis public, et pouvoir de faire prendre du poisson avec fil et filet pour l'usage du dit logis, tant seulement dans les lacs et rivières de dite Vallée & ce sans mésus ni abus. Et ce sous la cense directe de cent florins, payables annuellement es mains du Seigneur Baillif de Romainmôtier, soit de son receveur, sur chaque jour St. Michel. et sous les réserves et conditions suivantes.

Premièrement que le dit Meylan abergateur sera tenu à ses frais et dépends rebâtir et remettre la dite maison en bon état.

⁴ ACA, JA 1bis, droit de logis et de pêche au Pont.

Item de même sera tenu faire bâtir un corps de garde proche la dite maison pour le logement de ceux qui feront la gare es dites Charbonnières, même leur laissera et fournira en tout temps dans la dite maison une chambre pour logement. Et que le dit Meylan se comportera dans le dit logis selon les règlements établis par L.Ex. au regard des hôtes et taverniers. Et y a aussi promis le dit Meylan passer reconnaissance de dite maison en faveur de L.Ex. toutes fois que requis sera en fief et juridiction sous la dite cense, et icelle payée au dit terme et sans retard à peine de damps. Obligeant à l'accomplissement des présentes tous ses biens.

Fait sous notre scel et signature de notre secrétaire le jour sus dit :

Marguerat avec paraphe

Je soussigné Ferdinand Bonard notaire, public juré, greffier du tribunal du district de la Vallée du Lac de Joux, certifie avoir levé fidèlement la copie ci-devant de dessus l'original en parchemin.

Atteste par vidimus ce 14^e janvier 1801

F. Bonard greffier, secrétaire

Ce droit de pêche semble avoir été lié à l'auberge pendant de nombreuses décennies, voire plus d'un siècle. Le document qui suit semble en témoigner. Resterait juste à déterminer si parmi les deux bénéficiaires Rochat, l'un était le lieutenant Rochat, à l'époque hôtelier.

Modiation
de la
Pêche de la Vallée du Lac de
Joux 37-4-6
En faveur des Seigneurs Louis Nicolas Meylan
Lieutenant de Milice du Cheval
Philippe Theodore Abraham Jean
Rochat du Court puez et le Sieur
Lieutenant Samuel Tobie Rochat
dudit lieu Cautionnaires.
Pour les six années de la Préfecture
de la T. N. & M. S. B. de l'Etat
Du 20. Juillet 1762.

L'an mille Sept cent Soixante

deux; Et le Vingtième Jour du mois de Juillet, Sur les
mains du Notaire Juri Receveur des Bailliage de
Romainmôtier Soussigné, et en présence des Temoins
sousnommes Personnellement se sont constitués
et établis les sieurs Louis Nicolas Meylan, Lieutenant
de Milice du Cherit, Philippe Theodore Rochat et
Abraham Isaac Rochat du Port, desquels ont confessé
de tenir en amodiation du Très Noble Magnifique
et Très honoré Seigneur François Louis Serber, ancien
Commissaire General pour Leurs Excellences nos
Souverains Seigneurs de la Ville et Republique de
Berne, moderne Seigneur Baillive Romainmôtier,
quoiqu'absent, le Notaire & Receveur Soussigné, à
son nom présent et par son ordre acceptant; Assavoir
le droit de pêche que Leurs Excellences, ont sur les
Lacs et Rivières de L'Orbe et autres rieres toute la
Vallée du Lac de Joux, Sans exception, pour tout le
tems de la Préfecture dudit Très Noble & Magnifique
seigneur Baillif, qui commencera le 27. 8. prochain
et par tel Jour finissant en 1768. Et C'est pour le prix
et ferme annuelle Savoir de Deux Cent sei Cinquante
Florins, Vingt quatre Barils de beau et bon poisson
bien Salé & bien conditionné, Chaque baril devant
peser douze livres, outre un Baril pour ma Très
honorée Dame la Baillive, chaque année, conditionné
aussi que lesdits fermiers, Seront obligés de fournir
& livrer tout le poisson frais et nécessaire pour le
Chateau tant ici qu'à Dursins, lorsque La dite Noble
Seigneurie Baillivale, y résidera, pour le prix de dix
Creutzer la Livre, et le gouter à celui qui l'aportera,
Et que si lesdits sieurs fermiers ne pouvoient payer
Lesdits Barils en nature, Ils les payeront en Argent

venu en 1768, que le
oil 190 fr. en argent, et
sils de poisson, 20, à côté
celui de la Dame baillive
Serber.

= à)

Les Dits Davais de Davois, de tous payable Sçavoir
les dits Vingt cinq Davais Sur Chaque premier
Janvier, dont le premier paiement se fera, sur
le premier Janvier prochain, et l'argent a la fin de
de Chaque année dont la première sera échue
le 27.^e 8.^{me} de l'année prochaine 1763, et continueront
ainsi de suite, chaque année, sans aucun retard
de paiement, sous quel prétexte que ce soit excepté
que pour la dernière année l'argent devra se payer
à Saint Martin;

Car contre ledit Très Noble Magnifique et Très
honoré Seigneur Daillif, maintiendra et protégera
lesdits fermiers au Dénéfice des droits de Leurs
Excellences, au Sijet de présente amodiation, sans
que personne puisse les inquieter à cet égard, sous
peine de chatiment envers les contrevenans, Lesquels
ils seront obligés de rapporter par Serment à la
dite Très Noble & Magnifique Seigneurie Daillivale

Pour Sureté et assurance de tous les prédits
engagements, Lesdits Sieurs fermiers ont obligés la
généralité de leurs Dieux, et le Sieur Samuel
Tobie Rochat, Lieutenant de Milice, père dudit Sieur
Philippe Théodore Rochat, s'est porté pour Caution
solidaire et repondant d'eux aussi sous l'obligation
de Ses Dieux comme consta de son Billet de
Cautionnement signé de sa main en date de
hier à moy dûment aparue et, cy après tenuisé;
Ainsi fait et passé à Romainmôtier sous
toutes les clauses requises, En présence des Sieurs
Charles Louis Agassiz de Davois, et Abram Louis
Boulat de Bremier, tous les deux Demeurants

audit

audit Romainmotier Termis requis, et expedie sous
 le Scau dudit Tres Noble Magnifique et tres honnoree
 seigneur Bailly, pres la Signature de moy dit
 Notaire & Receveur Soussigné;

J. S. Geissal

Teneur dudit Billet de Cautionnement

Moy Soussigné me porte pour Caution Solidaire au
 pres de Monseigneur le Commissaire General Serber
 de Berne, futur Seigneur Bailly de Romainmotier;
 pour le montant de ce que Convieront les sieurs
 Meylan et Rochat, avec mondit seigneur Serber,
 soit son agent, pour la ferme de la pêche de la Vallée
 et cela pour toute la Breveté de son Bailliage,
 sous obligation de mes biens au Port ce 19. Juillet 1762.

L'original signé Rochat, Lt.

Atteste

J. S. Geissal

Recu, les Vingt cinq Barils, pour le poisson Janvier 1763, a Romainmotier
 le 22. Octobre 1762. Serber Bailly de Romainmotier.

Recu, les 25 barils, pour le 3. Janvier 1764, et moyennant l'ent de 2448. soixante livres
 de rente et soixante florins complans, le montant entier de la ferme, fait au
 27. Octobre 1763. au Malgou de Romainmotier le 26. Octobre 1763. Serber.

Janv. 1763 recu des
 miers 240f. pour solde,
 leurs amodiation au 27
 06. 1764. Serber.

Recu, au moyen de 222 1/2 poisson livre pendant le Courant de l'année, et cent septante et
 quatre florins, a quel le jour de la fin de l'amodiation, depuis de la 27. 06
 1763 jusques a pareil jour 1764, au Malgou de Romainmotier le 2. Mars, 1765
 Serber.

Le 26. Fevrier 1766 recu des fermiers predits, l'olde de leurs amodiation, pour le 27. 06
 l'année 1765. Serber

le 30. Janvier 1767 recu 240f. 6d. 10s.

serme echue au 27. Mars 1767
 Serber

A la même époque, intervient l'affaire du cabaret des Charbonnières. Celle-ci va mettre en opposition le logis de ce village avec celui du Pont, dont le tenancier est tout sauf content qu'il s'installe un nouveau débit à quelque 1500 mètres du sien.

Cette affaire avait été évoquée dans la Piste, le journal du ski-club en 1970 et 1972. Cela fait donc quelque 45 ans déjà. Nul ne pourra donc dire que nous n'ayons pas suivi une ligne fidèle à l'histoire locale !

L'affaire du cabaret

1760-1770, alors que Louis XV règne en France et que Jean-Jacques rousseau rédige ses confessions, alors que de l'autre côté de la terre des hommes découvrent un paradis terrestre appelé Tahiti, dans notre modeste région se déroule un procès que l'on appellera plus tard l'affaire du Cabaret. Quelle et donc cette histoire ? Et bien laissez-moi vous la conter.

Monsieur le lieutenant Rochat est citoyen du village du Pont ; il est en plus abergataire du logis public de ce hameau que l'on nomme aussi les Petites Charbonnières. Il y vend du vin et croit avec certitude, en vertu d'une concession accordée plus d'un siècle auparavant par Leurs Excellences à ses prédécesseurs⁵, qu'il est le seul à posséder de droit, et ceci rière les Petites et Grandes Charbonnières.

Or un jour, le 11 février 1760 plus exactement, les particuliers des Grandes Charbonnières établissent une pinte dans leur village. Ainsi ils n'iront plus chercher ou boire le vin de Monsieur le lieutenant Rochat ; ils ne traverseront plus le pont de bois qui relie les deux hameaux ; ils n'affronteront plus les tempêtes de neige pour joindre cette hôtellerie trop éloignée. Non ! tout cela est du domaine du passé. Dès ce jour historique du 11 février, ils boivent le vin de leur auberge. Ils trinquent avec le nouvel hôtelier, le sieur Moyse Rochat.

C'est alors que Monsieur le lieutenant Rochat s'inquiète et tâte anxieusement sa bourse ; le chiffre de ses ventes diminue. Cela ne peut durer ; car non seulement il n'aperçoit plus ses anciens clients du village voisin, mais il perd aussi certains de ces grands voyageurs qui fréquentent la route de Bourgogne et qui, à son logis, préfèrent la nouvelle auberge. Monsieur le lieutenant s'adresse alors à Leurs Excellences.

Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs ; écoutez votre fidèle et loyal sujet ; écoutez et constatez l'injustice qui lui est faite. Car sachez-le : on ne fréquente plus son hôtellerie qui pourtant, depuis des générations, était le seul logis public de cet endroit. N'est-ce pas d'ailleurs vos Excellences qui, en 1662, abergèrent le logis à ses prédécesseurs sous l'expresse réserve et retenue

⁵ Voir plus haut acte de 1662.

des mêmes privilèges et prérogatives que du passé ? N'est-ce pas pour cela que depuis cette époque ceux-ci n'ont jamais été troublés dans leur possession, mais qu'au contraire ils ont toujours, ainsi que l'a fait votre fidèle serviteur, jouit seul constamment et tranquillement de ce privilège exclusif ? Or malgré cette concession accordée par Vos Excellences, voilà qu'aujourd'hui vient d'écore un nouveau cabaret dans le même district.

Les responsables de l'érection de cette auberge prétendent qu'un trop grand éloignement de leur village aux Petites Charbonnières a motivé leurs actions. Que Vos Excellences prennent garde de ne pas se laisser abuser par un tel argument que les particuliers des Charbonnières avancent d'une manière si habile. Qu'est-ce au fait que cette trop grande distance dont ils parlent ? Que représente donc un quart ou un tiers de lieue ?

Les particuliers de ce village prétendent encore que cette distance doit marquer la difficulté de passer d'un endroit à l'autre lorsque l'eau couvre la chaussée qui les réunit. Mais cette objection est outrée ; cette interruption de communication est chimérique car le pont est en très bon état. Certes, il a souffert en 1751, alors que l'eau inondait les hameaux du bord des lacs, Mais cela provenait de son extrême vieillesse et d'ailleurs il a été promptement réparé. De plus la chaussée n'est que rarement recouverte par les eaux et si cela arrive quelquefois, il ne tient qu'à la commune de ceux qui se plaignent de la relever pour que le fait n'arrive plus. Il semble en plus que les allants et venants n'ont véritablement été empêchés de passer pour se pourvoir en sel. Songez donc que ce pont est sur la grande route de Bourgogne qui ne peut être interrompue puisque le bureau des péages est situé au hameau des Petites Charbonnières. Nous voyons finalement que l'établissement de ce nouveau logis nuira non seulement à l'hôtellerie du village du Pont, mais aussi à son bureau des péages.

Hauts, Illustres, Puissants et Souverains Seigneurs ; écoutez encore votre humble sujet. Ce logis n'est pas avantageux pour le village qui l'a érigé ; au contraire, il lui est préjudiciable car il entraîne la perte des biens de ceux qui le fréquentent et entraîne la corruption des mœurs. Tous les arguments avancés par les particuliers du village des Charbonnières ne sont donc qu'illusoire et ce logis n'est pas aussi nécessaire qu'ils le prétendent.

Pour toutes ces raisons, l'humble suppliant prie vos Excellences d'agir pour le bien de la communauté en interdisant le débit de boisson dans tout autre lieu que dans sa propre auberge.

Monsieur le lieutenant du Pont a pleine confiance en ses arguments. Il espère qu'à nouveau il pourra être le seul à vendre vin et à tenir logis public rière les Grandes et Petites Charbonnières. Il fait confiance en la justice invariable de Leurs Excellences.

Il ne restait donc plus qu'au village des Grandes Charbonnières à répondre à cette requête par une contre-requête. Celle-ci fut libellée de la manière suivante :

Illustres, Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs. Les communiens des Grandes Charbonnières disent avec un profond respect que la requête du Lieutenant Rochat du Pont repose sur des erreurs en fait essentielles.

En tout premier lieu l'acte d'abergement qu'il présente ne lui donne point, comme il l'allègue, un droit de logis à l'exclusion de tous les autres qui voudraient tenir hôtellerie et vendre du vin en détail rière les Petites et les Grandes Charbonnières. Son acte contient seulement la concession d'une maison pour y vendre vin et tenir logis public. Ainsi le sieur Rochat n'a jamais obtenu de vos Excellences un droit exclusif de logis. Il résulte de cela qu'il est sans droit d'action pour quereller le logis des défendeurs. Ceux-ci pourraient donc se borner à cette seule raison pour prouver le peu de valeur de l'argumentation fournie lors de la requête. Toutefois ils se permettent de réfuter encore les autres arguments avancés contre leur village des Grandes Charbonnières.

La distance des lieux dans le cas dont il s'agit marque non seulement un fort éloignement, qui est au moins d'un tiers de lieue, mais signifie surtout la difficulté de passer d'un endroit à l'autre. En effet, pour cela, il faut longer la chaussée qui sépare les deux lacs et traverser un pont de bois. Or il arrive très fréquemment que cette chaussée soit couverte d'eau, la communication entre les deux logis interrompue et qu'on se voie obligé d'avoir recours à des radeaux. Il arrive même quelques fois que le pont soit soulevé par les eaux débordées (en 1751 il fut totalement enlevé).

Les humbles exposants ont tenté de démontrer que le sieur Lieutenant Rochat a fondé toute sa requête sur les erreurs. C'est pourquoi ils prennent la liberté d'insister sur les dépens, et cela avec d'autant plus de raison que le sieur Rochat, occupant son logis depuis trois générations, y a trouvé un établissement solide auquel il doit sa fortune. Or il voudrait maintenant, par des allégués erronés et par des suppositions offensantes, priver les humbles exposants d'un droit qui leur est acquis par la bonté de vos Excellences.

Ayant eu connaissance d'une pareille contre-requête, le Lieutenant Rochat développa à nouveau ses arguments dans une réplique à laquelle le village des Charbonnières se vit obliger de répondre à son tour par une duplique !

Car telles étaient les « coutumes » en usage en ces siècles passés où les procès étaient chose courante dans nos villages et dans nos communes. De nombreuses familles ou collectivités s'y ruinèrent. Mais ne perdons pas de vue notre cause. Celle-ci fut tranchée par le Baillif de Romainmôtier de la manière suivante :

Nous trouvons le sieur Rochat mal fondé dans les explications qu'il prétend donner aux clauses de son abergement, et par contre ses parties bien fondées dans les fins de non recevoir qu'elles lui ont opposée. Partant nous avons débouté le sieur Rochat de sa prétention et laissé ceux des Charbonnières au bénéfice et en possession de l'octroi qui leur a été accordé, condamnant en outre le dit Rochat aux dépens à modération.

Il est intéressant d'autre part de constater que la lecture des pièces d'un procès de ce genre, offre des plaisirs qui ne sont dus, bien souvent, qu'au pittoresque des détails. Ceux-ci en effet prennent souvent une importance beaucoup plus considérable que les éléments juridiques eux-mêmes. Et c'est à partir de ces détails que l'on peut reconstruire avec précision la vie passée de nos villages. Il n'est donc jamais vain de se pencher sur ces vieux documents qui, de prime abord, paraissent bien souvent d'une lecture fort ardue.

Ainsi dans le cas présent nous avons relevé maints détails – le bureau des péages des Petites Charbonnières, la grande route de Bourgogne, l'état de la chaussée entre nos deux villages, les inondations fréquentes de ceux-ci – et lorsque nous les aurons rassemblés avec les mille autres issus de lectures différentes, nous verrons peut-être monter la lumière de ce passé qui nous demeure malgré tout une profonde inconnue.

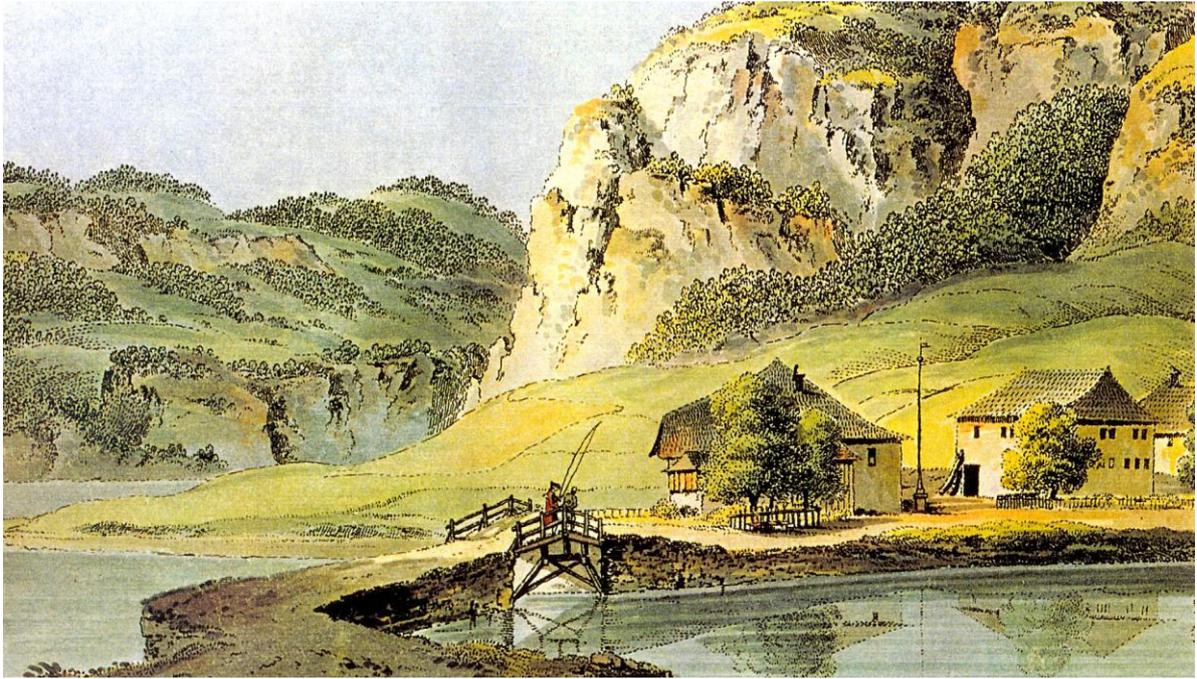
AHC FA 1

Nous l'advoye & Conseil de la Ville de Berne Notre Salutation première
Noble Generous cher & feal Ballif, sur la comparaisance & humble
requeste des Commis des petites & grandes Charbonnières, heu égard
aux raisons par eux alléguées nous avons ottroyé outre l'habitation
abergée par le Chatelain Borreaud qu'il y en puisse avoir encore une
en la Commune, sans qu'aucun autre y puisse tenir la verne, le
tout à cause de la distance des lieux, sous la reserve de l'impôt
accoutumé, nous confiant que le dit abergataire, n'aura sur ce
aucun sujet de se plaindre. Dat. le dixième aoust 1653.

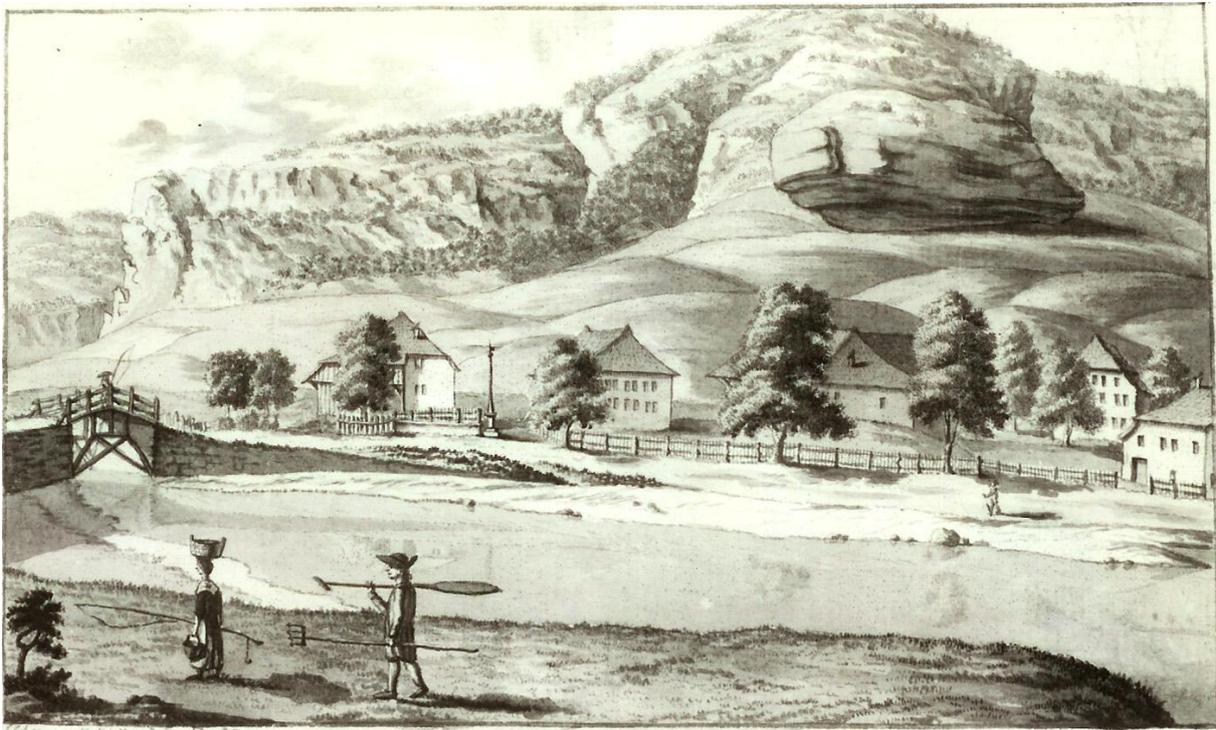
Signé pour copie vidimée.
Extrait d'une copie de mot à mot scélée
par le Magnifique Seig. Bernard Scharrer
Seigneur Ballif de Romont par moi sousigné.

Signé Marguerat avec paraphe

L'acte de 1653 sur lequel le village des Grandes Charbonnières s'appuyait. Il est, selon nous, d'une authenticité relativement douteuse. Il ne s'agit en fait ici que d'une copie tardive, l'original nous étant inconnu.



Gravure de Aberli de 1774, première représentation graphique de l'auberge du Pont, à gauche, peu après le pont de la Goille sur lequel deux pêcheurs amateurs prennent du bon temps.



Un dessin de Escher, de 1784, nous donne une vision identique de l'auberge du village du Pont. Ces deux gravures représentent les deux plus anciennes représentations de l'Hôtel de la Truite, alors que cette auberge ne portait pas encore ce nom.

Au début du XIXe siècle, avec le nouveau régime, futur canton de Vaud, il convenait de remettre à jour toutes les anciennes patentes afin de pouvoir poursuivre ses activités hôtelières. Ainsi :

Liberté

Egalité

La Municipalité de l'Abbaye district de la Vallée, certifie par les présentes que l'Auberge du Pont appartenante au citoyen ancien Capitaine Lieutenant Moïse Rochat, que dessert actuellement le citoyen Jacob Samuel Rochat son neveu, a été jouie et possédée par la famille Rochat de père en fils depuis bien longtemps jusqu'à ce jour, sans aucune interruption ni altération à nous connue. En témoignage de quoi le présent acte leur est accordé pour s'en servir où de besoin sera.

Donné à l'Abbaye le 3^e mai 1801.

Berney, vice-président

Greffe de la Municipalité⁶

La Municipalité de la commune de l'Abbaye ayant député six de ses membres pour aller faire la visite de l'auberge (noté oberge) du Pont et faire la taxe des vins, les dits, vu la qualité des vins, ont taxé le vin vieux à six batz le pot et le nouveau à 4 batz. Après quoi les députés ont chargé le soussigné d'en faire le rapport au citoyen Henry Rochat, hôte. Le dit Rochat m'a répondu qu'il ne se soumettrait point à cette taxe et que son vin vieux était aussi bon que celui de l'Abbaye. Je lui ai répondu très paisiblement que non, et que s'il ne voulait pas se soumettre à la taxe, que la Municipalité lui ferait fermer son auberge. Le dit Rochat a dit qu'il vendrait toujours et qu'il était maître chez lui et il s'est même permis de parler mal et très imprudemment contre le corps de la Municipalité en prononçant qu'ils étaient des fripons. C'est le rapport fidèle fait par la force de mon serment.

Pour foi signé le 14 9bre 1803

Jaques Etienne Rochat municipal⁷.

Note : nous avons rétabli l'orthographe quoique l'originale soit incontestablement plus savoureuse !

On découvre que l'on se propose d'établir une maison commune au Pont en 1807. Comme celle-ci ne se réalisa jamais, nous ne croyons pas utile de reproduire les documents la concernant⁸.

La commune de l'Abbaye rachète l'auberge du Pont le 26^e novembre 1807 :

⁶ ACA, JA12, du 3 mai 1801.

⁷ ACA, JA 14, Rapport fait à la Municipalité de la commune de L'Abbaye pour la taxe du vin, du 12 (ou 14 ?) novembre 1803.

⁸ ACA, JA 16, du 3^e octobre 1807.

Entre nous soussignés, il a été convenu, de ce qui suit, savoir que moi Henry Rochat Juge, propriétaire de l'auberge du Pont, vend aux députés de la Municipalité de l'Abbaye ma maison avec le droit d'auberge et toutes les terres qui y étaient jointes lorsque j'ai acquis le tout du citoyen Capitaine Lieutenant Moyse Rochat. Cette vente est faite pour le prix et somme de douze mille et deux cent nonante florins et deux plantes à mon choix au grand bois à bamp payables ainsi qu'il sera ci-après expliqué, sous les conditions suivantes :

1o De libérer entièrement la dite maison à mes frais de l'astriction du corps de garde, aux termes de la sentence du Tribunal du contentieux du 17^e juin dernier, ainsi que toutes les terres qui y appartiennent.

2o De fournir les quatre fenêtres garnies de vitres neuves que j'ai fait faire pour la vente, de laisser la cramailière, les pendants de cave, râteliers de cuisine, fausses vitres, châssis, vergottes (ou vergettes) de fenêtre et quatre bois de lit (sauf celui où je couche), au choix de la Municipalité, ainsi que toutes les serrures, râtelier, tables pour boire et tous autres meubles et articles attachés à la maison et une douzième portion d'un four situé au nord de la maison du citoyen Juge de Paix.

M'engageant de recevoir en paiement la maison que la Municipalité a acquise du citoyen Abram Samuel Rochat pour le prix de douze cents florins, et le reste payable dans six années avec la faculté de payer plus vite à sa volonté par moitié, l'intérêt coura dès l'Annonciation , soit le 25^e mars prochain, époque que la commune entrera en possession. Cependant le capital restera affecté jusqu'à la libération entière de toute charge de chambre et de corps de garde réservée en la sentence ci-devant indiquée.

Lequel marché est fait sous la réserve indiquée dans le marché fait avec le Capitaine Lieutenant Moyse Rochat en sa faveur.

Les députés de la Municipalité se réservent l'approbation de la Municipalité, mais le citoyen Juge Henri Rochat ne s'an réserve aucune, mais s'engage de le faire rédiger par main publique au premier requis de la Municipalité. Il se réserve seulement que la Municipalité reprendra la tache donnée à Burquin pour les chéneaux sans qu'il réclame rien de l'arrêt qui lui a donné, ainsi fait et conclu avec promesse d'exécution sous peine de tout dams, sauf la réserve de l'approbation de la Municipalité.

Il est en outre stipulé que la Commune acquiritrice pourra faire transporter les privés joignant celles du vendeur à l'occident de sa maison sans aucune opposition quelconque

*Henry Rochat
Abram Isaac Rochat
Jaques Etienne Rochat*

Premiers travaux :

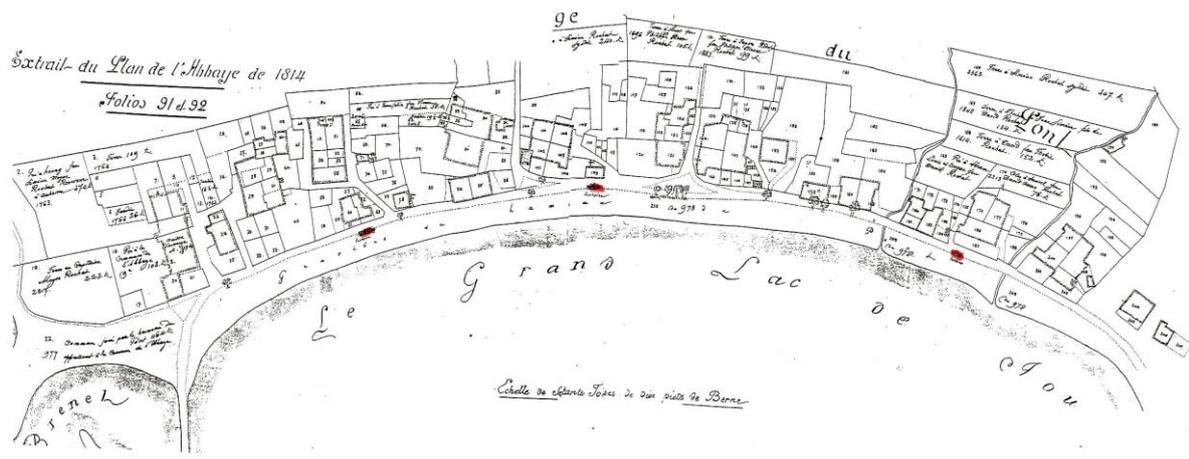
Entre les députés de la Municipalité de l'Abbaye et nous soussignés, il a été convenu et arrêté finalement que comme la Municipalité a, par l'acquisition qu'elle a faite de l'Auberge du Pont, changé son premier plan nous confirmons également le premier marché passé avec elle pour ce qui est relatif au prix de nos ouvrages que nous nous engageons de faire à la maison de l'Auberge en suivant à cet égard toutes les directions et dimensions qui nous seront fournies, en montant les cheminées qui nous seront indiquées ainsi que le portait le premier marché, nom compris que celle de la cuisine qui sera perfectionnée ainsi que celle du four que nous nous engageons d'établir dans la forme et grandeur qui nous sera indiquée et d'y employer telles pierres qu'on nous fournira. Nous devons établir également un lavoir en pierre de forme voulue ainsi qu'une pierre faisant forme et service de seille de la contenance au moins de trente pots, placée où il conviendra et de belle forme, bien finie. Et comme par ce changement, il se trouve des articles nouveaux, que nous nous étions procurés des pierres de taille en beaucoup plus grande quantité que probablement la Municipalité fera employer que nous nous engageons de démolir des murs qu'ils doivent disparaître, faire des entrées et déployer entièrement et à nos frais tout ce qu'il y aura à faire dans ce genre, il nous est accordé pour toutes indemnités tant pour ces divers ouvrages que pour toutes prétentions ou répétitions quelconques résultantes du premier marché, qui est confirmé pour ce qui y a rapport, et cela tant pour nous que pour tous autres adjoints dont nous nous faisons solidairement fort la somme de cent vingt huit francs.

En foi de quoi nous nous sommes signés sous obligation de biens, au Pont, ce 28^e avril 1808.

*Isaac Reymond, maître masson
David Rochat
François Rochat¹⁰*

⁹ ACA, JB 7, du 26 novembre 1807.

¹⁰ ACA, JA 17, du 28 avril 1808.



Plan 1814, avec l'auberge du village du Pont à l'extrême gauche, toujours dernière bâtisse en direction du Brenet.

N^o 60
Tabl. 1

2. Abbaye, commune de St.
au Pont, une maison d'habitation servant
d'auberge, avec grange, cuisine & plue.
Le Tableau et le Plan n'indiquent que
maison d'auberge et plue, le reste identique.
Prix de l'Acquisit. fr. 8200.
Conservation 6.
age, plus de 80 ans.
Valeur locative réelle fr. 600 - présumée fr. 600
Prix de vente présumé fr. 14000.
Juste valeur fr. 6100

Dans l'évaluation, la Commission a coupé dans
la valeur locative et le prix de vente présumé le droit
d'auberge tout entier.

N^o 61
Tabl. 1

3. Abbaye, commune de St.
au Pont, une maison d'habitation attenant au
bâtiment de l'article précédent qui avec lui sert
d'auberge - Identique au Tableau & au Plan.
Prix de l'Acquisit. fr. 5700.
Conservation 8.
age, plus de 25 ans.

(valeur)

valeur locative présumée fr. 100.
 Prix de vente présumé 4500.
 Juste valeur 5500.

Puisque ce bâtiment sert à l'auberge et y soit
 entièrement destiné, la valeur du droit d'auberge,
 soit pour le prix de vente présumé soit pour la
 location, a été portée en outre, comme il est dit,
 sur l'article précédent.

La valeur locative présumée du dit bâtiment
 est un peu élevée, par la raison que la construc-
 tion et la distribution, était très bonne, on pourrait
 même sans auberge louer facilement d'autres personnes
 ce bâtiment.

N. 62

Call. 1

du 19^o

o Abbaye, commune de S'

au sort, un petit bâtiment servant d'écuduit
 à une poutre à feu, contenait environ 3 toises,
 construit à l'occident du bâtiment de l'article précédent
 et joignait par son sol. 91. 76. 18. limite des autres
 côtés par la propriété de la dite commune même N. 18.
 article 19.

Ce bâtiment n'est porté ni au Tableau ni sur
 le Plan.

Prix de l'écuduit fr. 250.

Conservation 8.

aj. 1 an.

valeur locative présumée fr. 6.

Prix de vente présumé fr. 100.

Juste valeur fr. 250.

La valeur du sol est comprise dans celle du
 bâtiment pour une somme de fr. 50.

Enquête sur les maisons de 1837, ACV, GEB 139, volume 1, p. 28 et p. 29.

ACA, JB8, du 1^{er} octobre 1841. Madame veuve Frédéric Rochat, domiciliée à Lausanne, à sous loué l'auberge du Pont appartenant à la commune de l'Abbaye à Etienne Samuel Beyson Prögler

ACA, JB10, du 27 8bre 1841. Beyson Prögler, souhaite transmettre le bail à Fréderich Perey, ci-devant aubergiste au Brassus. On ne parle jamais que de l'auberge du Pont, et non pas de l'Auberge des deux Poissons ou de l'Hôtel de la Truite.

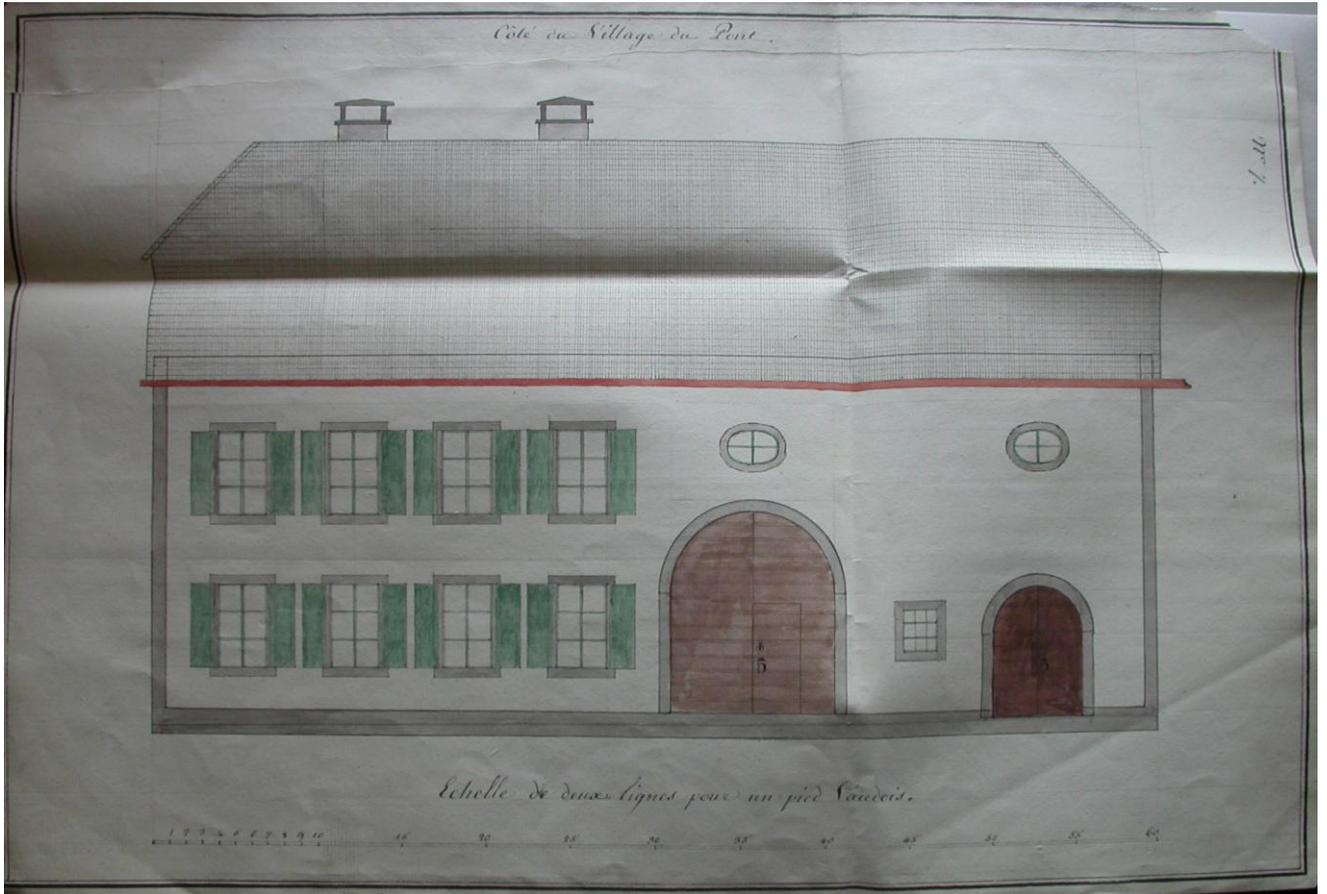
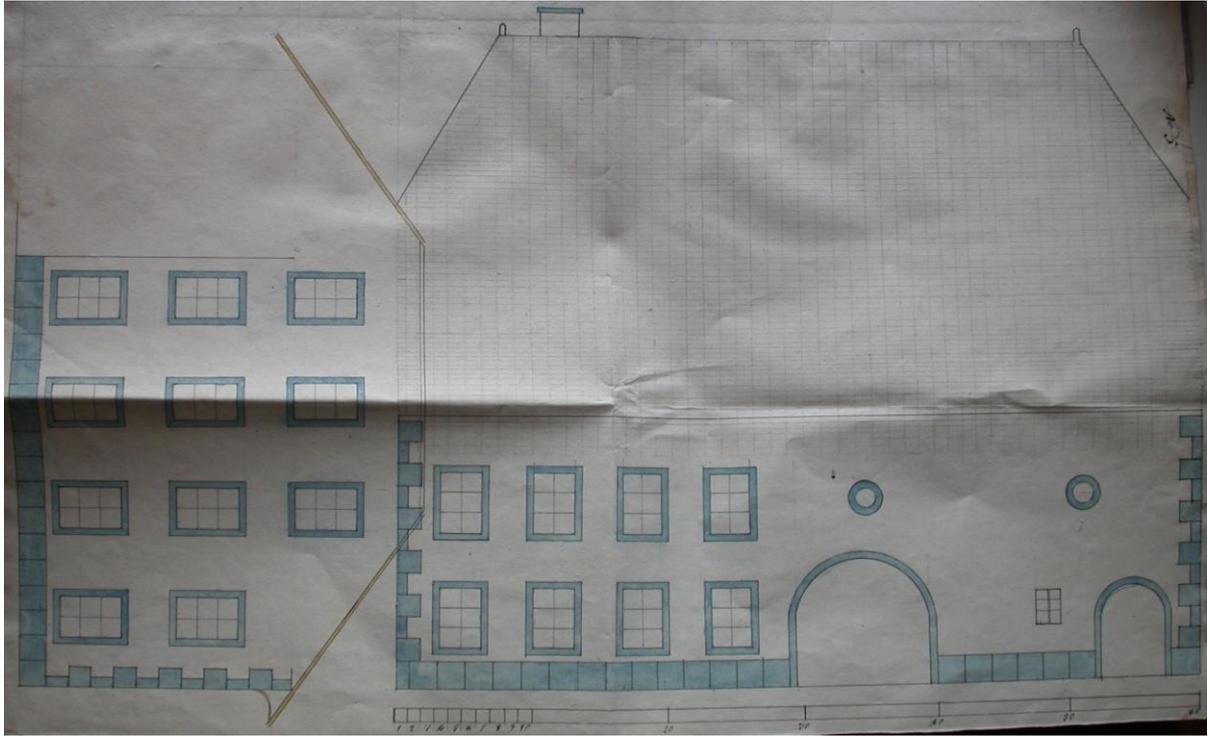
ACA, JB11, sans date, estimation des ouvrages pour la reconstruction du bâtiment pour l'Auberge du Pont, probablement à la suite du sinistre du 9 octobre 1842.

ACA, JB12, devis pour la maçonnerie, la gypserie, la charpente,

ACA, JB13, autre devis, selon l'écriture probablement de David Nicole dont il sera parlé plus bas.

Cette reconstruction est l'objet de plusieurs séries de plans



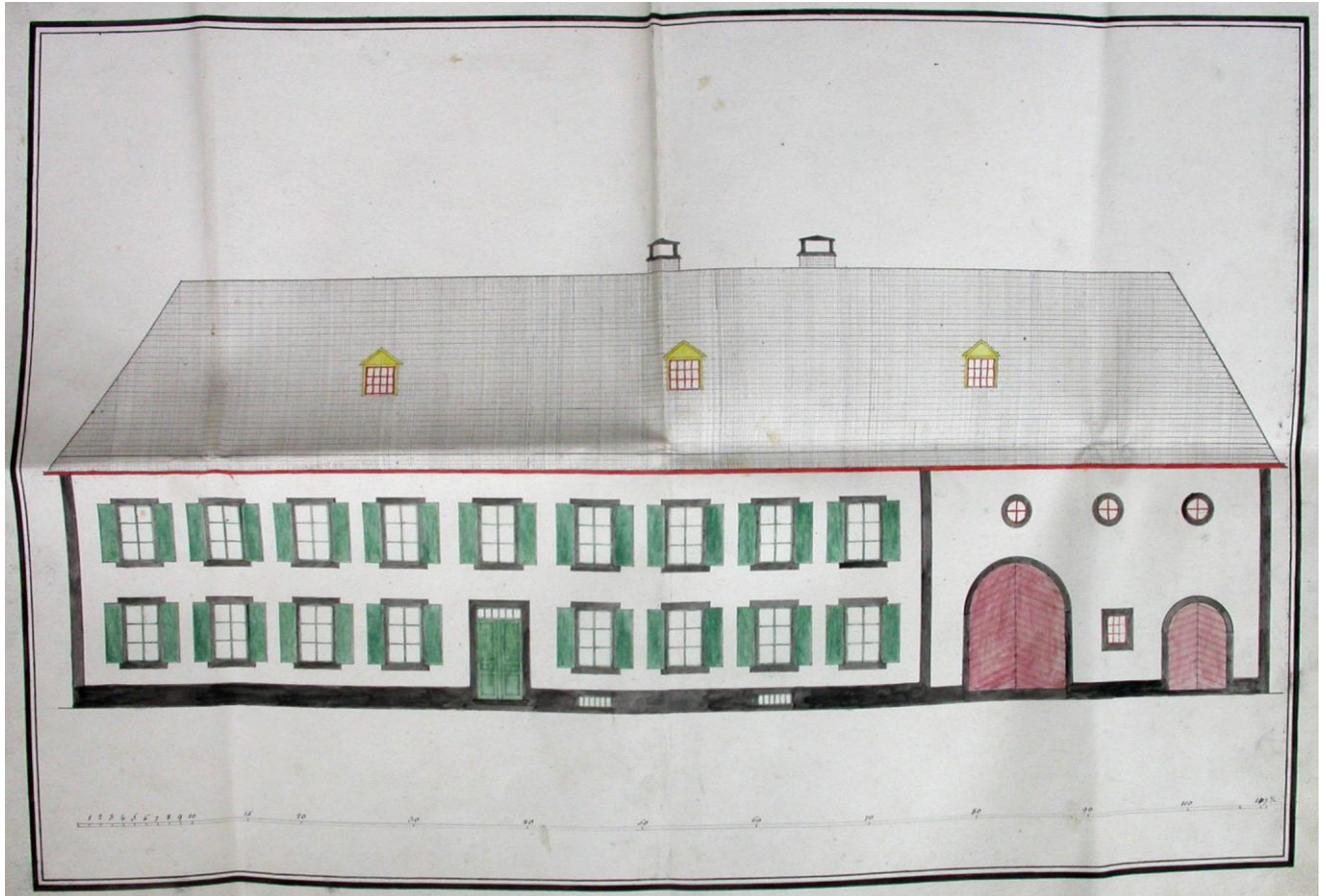
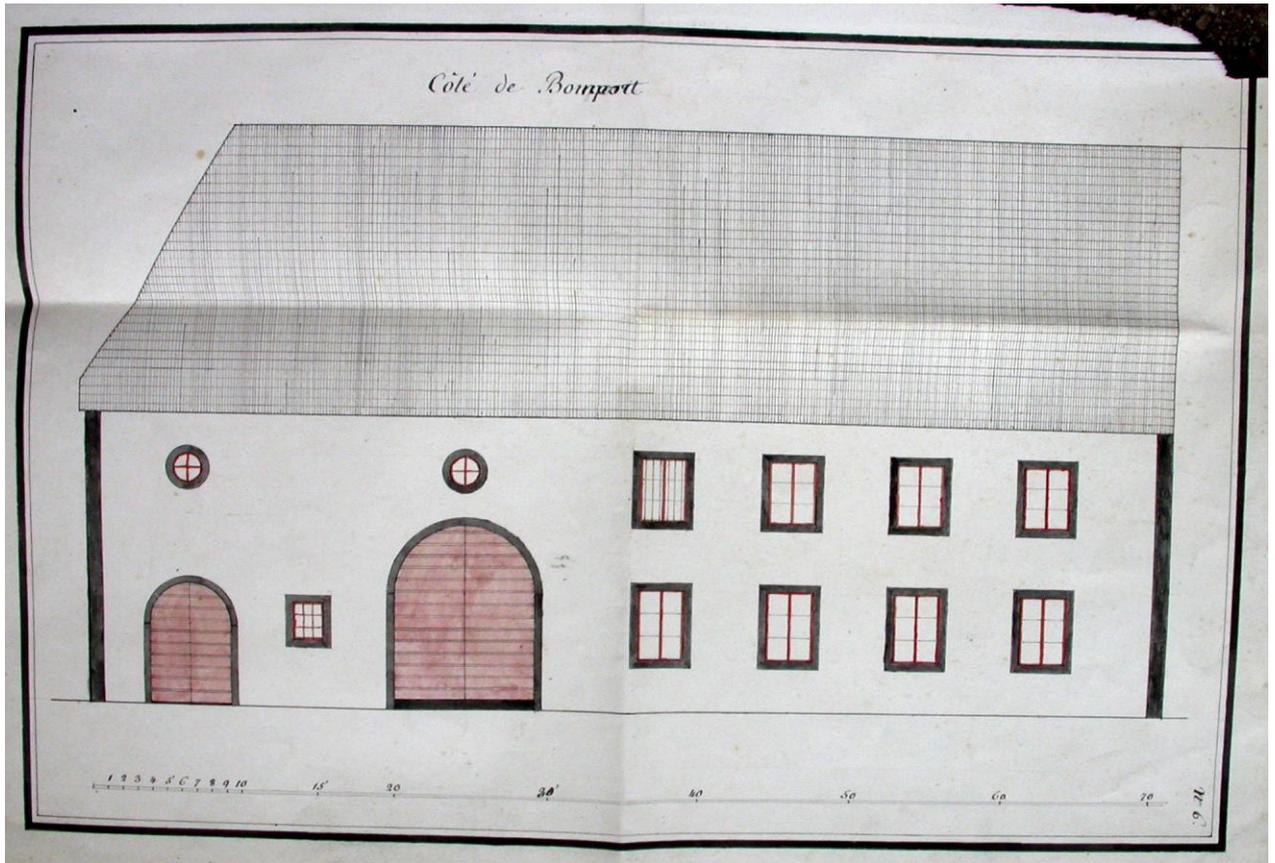


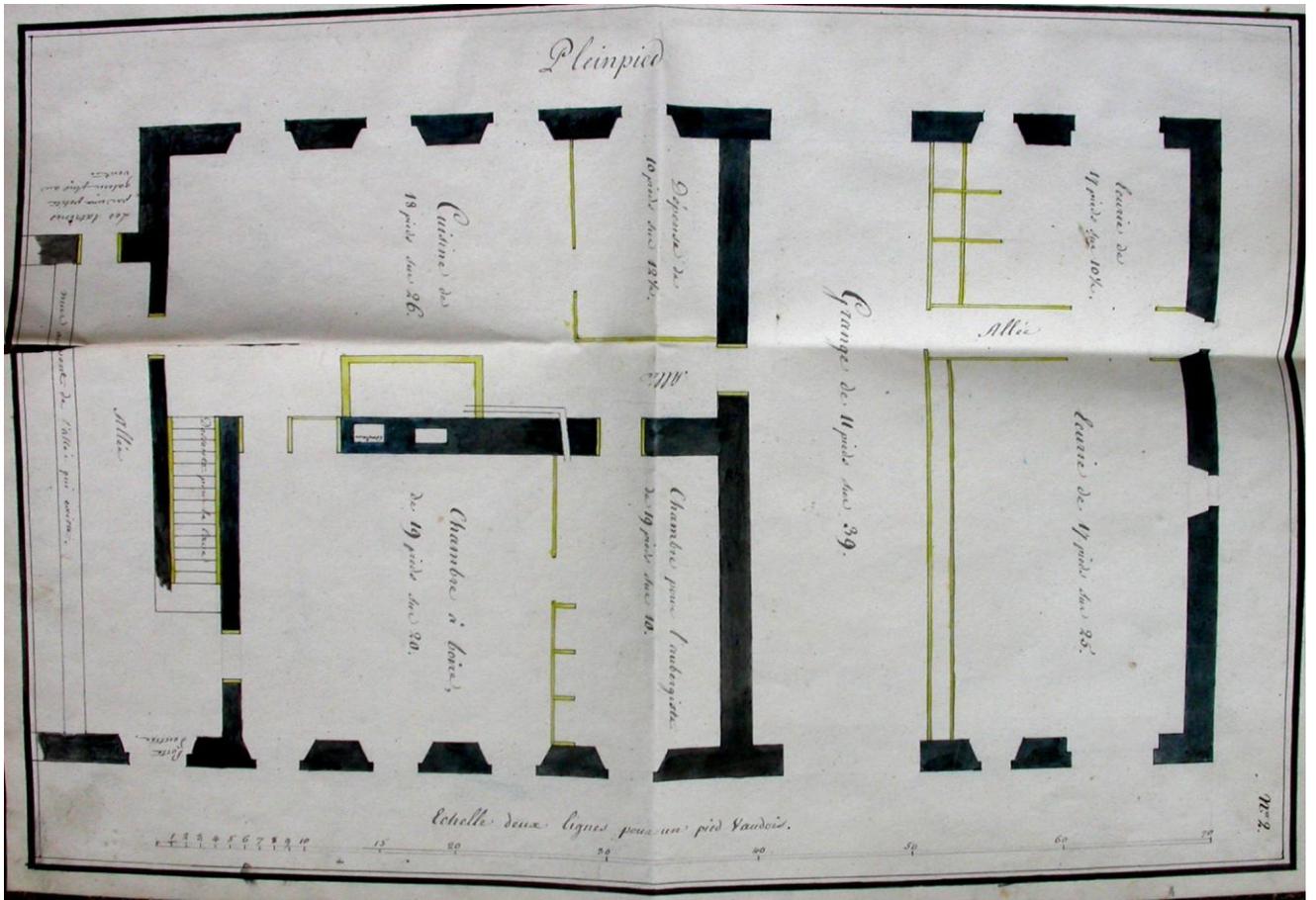
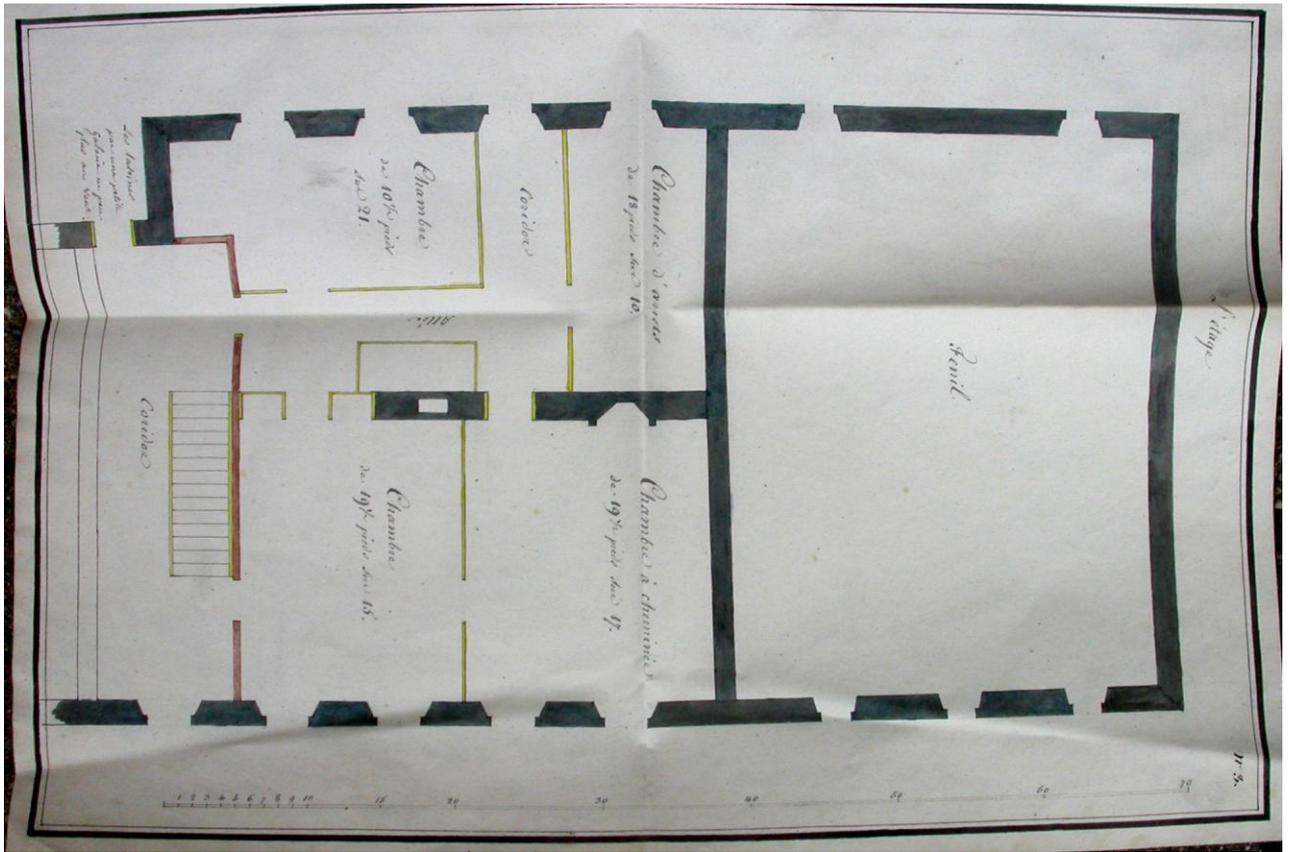
David Nicole, probablement du Lieu ou du Chenit, établit une nouvelle série de plan en avril 1843. On découvre l'essentiel de cette production plus bas. David Nicole, en préambule de ses plans, notait ceci :

Plan pour rebâtir l'auberge du Pont, fait en avril 1843, par David Nicole.

Après avoir fait un plan suivant les directions qui m'ont été données par Messieurs les Municipaux de l'Abbaye, j'ai cru qu'il était de mon devoir de faire part de mes idées ; pour cela j'en ai fait un second qui présente des avantages sur l'autre. La loi permet à chacun le droit d'auberge ; lorsqu'on bâtit exprès pour une auberge, on doit faire tout son possible pour le faire à pouvoir soutenir la concurrence avantageusement, que les voyageurs comme le public y trouvent toutes les aisances possibles, et que l'aubergiste y trouve ses convenances. Ce plan fait suivre le bâtiment à celui qui existe, et par conséquent laisse une superbe place devant qui facilite l'abord des voitures. Cette place pourra encore être utilisée pour les exercices militaires, et si par la suite, (on ne sait ce qui peut arriver), on voulait établir un marché ou une foire de bétail au Pont, ou toute autre chose, cette place serait très commode. Arriver sur une aussi belle place devant une aussi belle maison, comme elle est représentée sur le plan, il convient en entrant de trouver une belle allée et une belle montée, car l'intérieur doit répondre au dehors ; pour faire cette belle allée, il faut mettre à bas le mur de bise du bâtiment existant, mais ce n'est pas pour conserver quelques toises de mur brûlé qu'il faut tout gêner. La propreté dans une auberge et les alentours est de la plus grande importance ; pour cela il faut avoir des latrines et pissoirs au plein pied. La décence demande aussi cela. La cuisine très rapprochée, sera indépendante, la descente de la cave se trouve bien placée, de même que la chambre à boire et celle pour l'aubergiste. A l'étage une chambre à cheminée, cette cheminée servira pour le tuyau du fourneau de la chambre d'arrêt ; cette chambre d'arrêt, assez grande et saine, étant à l'étage. La grange et l'écurie qui traversent le bâtiment ayant des grandes portes pour sortir derrière. Il sera facile après avoir fait un dégagement, de faire un chemin pour sortir les voitures en donnant le tour de la maison ; on pourra aussi sortir le fumier derrière, autre avantage. Le nivelage derrière la maison sera très peu de chose, puisque près de là on arrache du sable. Le plan de ramure fait voir que un réveillon suffit pour couvrir le rélargissement de ce bâtiment sur celui qui existe. Si ce plan n'est pas accepté et qu'on en suive un meilleur, on est sûr de bien réussir.

Beaucoup d'explications pour les détails sont nécessaires pour se servir de ce plan (pas de suite).







Gravure coloriée de Devicque, 1852. L'auberge est à l'extrême gauche, dans sa version 1843 – année d'après l'incendie -.



Dessinateur inconnu et pourtant fort talentueux qui nous donna toute une série de vues sur le Pont et environs un an après Devicque, soit en 1853. La Truite à gauche, version de 1843 modifiée, avec les deux portes voûtées pour rentrer aux caves, pignon côté lac de Joux.

Le Département de Justice et police du canton de Vaud accorde la permission à la commune de l'Abbaye d'établir une auberge sous l'enseigne de la Truite au hameau du Pont¹¹.

¹¹ ACA, JA 29 du 20 décembre 1861.

Auparavant le dit établissement s'appelait l'Auberge des Deux Poissons, précision dont il nous reste à retrouver la référence.

Quand Lucien Reymond offre ses services pour un agrandissement de la Truite :

Solliat, le 26 février 1869

*A la Municipalité de l'Abbaye,
Monsieur le Syndic et Messieurs,*

Ensuite de ce qui fut convenu lors de notre conférence au Pont, j'ai examiné d'une manière générale et sous forme d'avant-projet, vos divers projets d'agrandissement de votre Hôtel de la Truite.

Trois idées sont mises en avant, savoir :

1o Celle de ne bâtir que ce qui pour le moment est strictement nécessaire, c'est-à-dire une chambre à lessive, une salle pour la justice de Paix avec un local pour les archives, et une chambre d'arrêt.

2o D'ajouter à cela un appartement pour un médecin.

3o D'agrandir de manière à procurer à l'hôtel des chambres à coucher dont il manque dans bien des occasions.

Après un examen attentif des lieux, mon opinion est qu'il faut renoncer à tout projet d'agrandissement et appendices du côté occidental du bâtiment de l'hôtel. Toute construction de ce côté serait vicieuse dans son principe. Elle obligerait de plus à des changements désavantageux et coûteux à l'hôtel à cause des jours qu'on serait obligé de fermer. Il n'y a possibilité de ce côté que par la construction d'un bâtiment placé à distance, complètement indépendant de l'hôtel et communiquant par le chemin au vent. C'est pourquoi j'abandonne cette hypothèse pour le moment.

Il reste après cela trois moyens d'agrandissement. Le premier serait la construction d'un appendice du côté de bise de l'hôtel comme il est indiqué sur le plan ci-joint par la teinte jaune. On obtiendrait un bâtiment qui n'aurait que trois murs de face à construire et environ 18 pieds de largeur sur 37 pieds de profondeur. On établirait facilement au rez-de-chaussée, la chambre à lessive, four et autres dépendances nécessaires à l'hôtel. L'étage fournirait la place nécessaire à la Justice de Paix. D'après quelques renseignements qui me sont parvenus, les propriétaires à bise seraient disposés à céder le droit de jour et peut-être un peu de terrain encore si c'était nécessaire.

Le second projet est celui indiqué en rose. Il consisterait à bâtir une aile à l'hôtel sur la place publique. On pourrait, en ménageant une entrée pour l'écurie, donner à ce bâtiment environ 25 pieds sur 40 pieds. On construirait facilement au rez-de-chaussée avec la chambre à lessive soit une remise, soit une grande salle. Au-dessus on aurait avec le nécessaire à la Justice de Paix, de la place pour quelques chambres à coucher.

La troisième idée mise en avant, est celle de rehausser l'hôtel d'un étage.

Par aucune de ces combinaisons il ne serait bien facile de faire un logement pour un médecin, surtout pour le cas qu'il faut prévoir où il aurait famille et voudrait avoir un attelage. On ne pourrait faire qu'un logement trop petit. Ensuite, selon moi, il y aurait des inconvénients pour ce fonctionnaire à être logé parmi les dépendances d'un hôtel dans le voisinage des salles d'arrêt, etc.

Le seul moyen, à mes yeux, pour atteindre ce but, serait de construire un bâtiment en dehors de l'hôtel, indépendant, du côté occidental par exemple. Je dois signaler aussi que dans la pratique on a reconnu de grands inconvénients à ce que les chambres à coucher des voyageurs ne soient pas attenantes à l'hôtel.

La construction sur la place publique se justifie à certains égards, cette place est assez grande. Il faut cependant remarquer qu'elle déprécie beaucoup les maisons à bise. Cette considération, dont un particulier se préoccuperait fort peu, doit cependant être mûrement pesée par une administration ; ce n'est que pour satisfaire de grands intérêts publics qu'elle doit froisser ceux de ses administrés. L'isolement de ces maisons qui ont leur importance et leur raison d'être, serait une dépréciation des abords et de la circulation de l'hôtel. Si les héritiers de feu L.A. Rochat cédaient le terrain nécessaire, il serait facile de construire d'après le plan jaune un bâtiment à peu de chose près aussi grand et moins coûteux que celui projeté sur la place.

L'idée de relever l'hôtel d'un étage, pour être peut-être nouvelle, n'en a pas moins sa raison d'être et se justifie pleinement à mes yeux. Ce bâtiment a été construit sur un très bon plan, tout a été assez bien combiné. Il pêche seulement par un point, c'est qu'il est trop petit. Cette exigüité, dont avec raison on se plaint souvent, deviendra toujours plus sensible. Avec la belle position qu'il occupe, cet hôtel est destiné à prendre une grande importance et une grande valeur après la mise en activité de la voie ferrée de Vallorbes. Le moment n'est pas éloigné où il sera de toute nécessité de donner de l'extension aux établissements publics de cette localité.

Le rehaussement du bâtiment de la Truite coûterait moins qu'on ne le pense peut-être. La couverture est usée. La ramure, très bonne, serait remplacée intacte. On ne changerait rien au rez-de-chaussée. Quelques petites modifications au premier donneraient tout ce qui vous est réclamé pour la Justice de Paix. Au second on obtiendrait un grand nombre de belles chambres pour les voyageurs.

Voilà, du reste, Messieurs, le résultat de mes impressions. Veuillez examiner le tout. J'attendrai que vous soyez fixés pour commencer les plans de détail.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'assurance de toute ma considération et de mon dévouement.

L. Reymond¹²

¹² ACA, JB 15.

Une deuxième lettre pour le même :

Solliat, le 15 avril 1869

*A la Municipalité de l'Abbaye,
Monsieur le Syndic et Messieurs,*

Ensuite de votre honorée du 14 mars dernier, j'ai examiné de nouveau les divers projets d'agrandissement de votre Hôtel de la Truite.

En admettant en principe la construction d'une aile, le système le plus rationnel est sans contredit d'y placer le rural et de convertir en chambres la grange et l'écurie actuelles pour les besoins de l'hôtel. Cette partie, indiquée en jaune sur le croquis ci-joint, donne une place de environ 26 pieds de largeur. Elle sera suffisante pour ce qui vous est réclamé, il sera même facile d'établir une communication directe depuis l'hôtel actuel.

Le rural projeté indiqué en rose, aurait 21 pieds de largeur de vide sur une longueur de 44 pieds. Ces longueurs et largeurs sont provisoires, cependant on ne peut les modifier beaucoup. On ne peut augmenter la largeur à cause qu'il y aurait des inconvénients à avancer davantage le rural contre la façade de l'hôtel à cause des jours qu'on boucherait.

Cette dernière considération m'a fait tracer deux écuries avec une grange au milieu. Ce système de séparer l'écurie banale pour les chevaux est pratiqué presque partout et offre de grands avantages. Je crois aussi qu'une seule écurie de cette profondeur serait insuffisante pour l'hôtel et qu'on manquerait de place pour les récoltes.

Je ne m'étendrai pas davantage là dessus. C'est un mode de construction qui est pratique et offre même à certains égards quelques avantages. Veuillez, Messieurs, examiner le tout, dès que vous serez fixés, je m'empresserai de vous faire les plans de détail.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de toute ma considération et de mon dévouement.

L. Reymond¹³

Et une troisième :

Solliat, le 17 février 1871

*A la Municipalité de l'Abbaye,
Monsieur le Syndic et Messieurs,*

¹³ ACA, JB 14.

Ensuite de ce qui avait été convenu, je me suis occupé des projets de reconstruction à votre maison communale.

Ainsi que cela a lieu le plus souvent quand il s'agit de changement à apporter à un bâtiment ancien, cette question, pour être simple en principe, se complique de plusieurs difficultés. Je vous adresse ci-joint un croquis de ce qui m'a paru, sinon le plus rationnel, au moins le plus pratique. Ce projet consisterait à relier les deux caves par un passage voûté sous la petite écurie. Les deux obstacles à vaincre sont, premièrement les latrines et secondement le conduit.

Pour le premier, il faudrait changer la position et rétablir cet appartement comme il est indiqué sur le plan. La position actuelle n'est pas très convenable, son changement ne peut être envisagé comme une dépense réelle, car toute cette partie du bâtiment tombe en ruine et doit, à une époque très rapprochée, être rétablie à neuf. Une fosse bien établie et cimentée, empêchera l'écoulement du contenu.

Si, comme on me l'a assuré, et comme du reste je suis porté à le croire, le terrain aux alentours absorbera l'eau du conduit, il n'y aura qu'à le renfoncer et le ranger de manière qu'il coule par-dessous le passage.

C'est du reste sur ces bases préliminaires que nous avons examiné la chose ensemble. Cependant il y a un autre moyen que je prends la liberté de vous soumettre, c'est celui indiqué sur le plan par les lignes bleues. Ce projet consisterait à creuser une cave sous la petite écurie actuelle. Avec les matériaux qu'on obtiendrait, on remplirait celle qui existe actuellement au fond de la grange et la transformerait en petite écurie. Ce changement ne coûterait pas plus que le 1^{er} projet. La deuxième cave aurait l'avantage d'être attenante à la première. On éviterait la construction d'un passage voûté qui, malgré toutes les précautions, sera toujours mal placé sous une écurie.

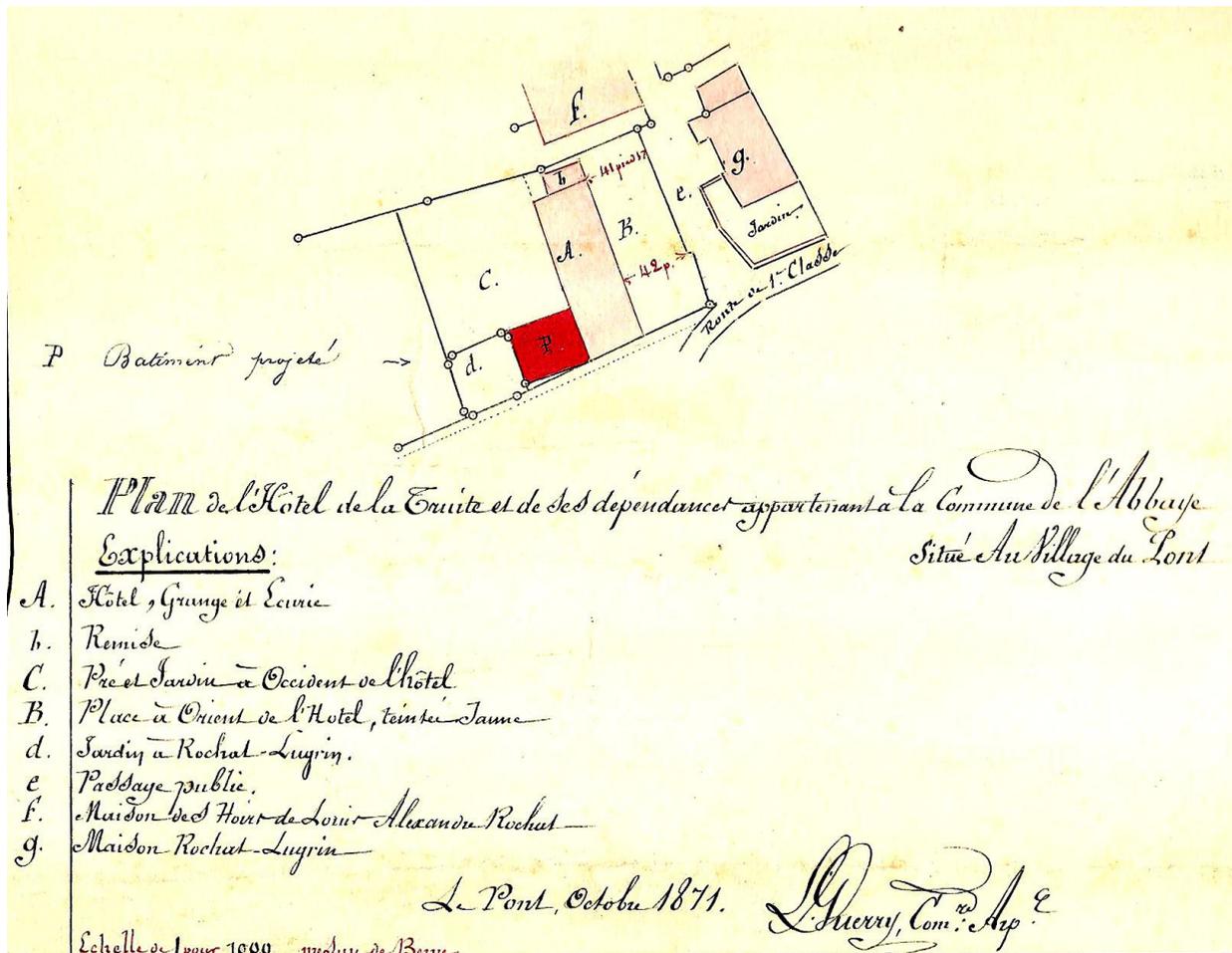
La nouvelle écurie serait mieux placée où est la cave. Elle se trouverait en communication directe et facile avec la grande écurie et avec la grange. Le dessus de la nouvelle cave servira de réduit ou de remise. Il y aurait quelques bouts de mur à repier, mais c'est peu de chose.

Les latrines seront établis au-dessus et se trouveraient isolées des appartements. Le corridor actuel qui y conduit pourrait être conservé. Cependant il y aurait avantage à faire ce passage direct en prenant sur la chambre no 1. Cette chambre serait endommagée, il est vrai, mais ce qui resterait pourrait encore être utilisé au moyen d'un faux jour.

Cette question m'a paru importante et mérite d'être examinée. Aussi je n'ai pas cru devoir faire des plans complets sans auparavant avoir soumis les préliminaires à votre examen.

Aussitôt cet examen terminé, je compléterai ce travail d'après vos décisions et serai à votre entière disposition.

Veillez, Monsieur le Syndic et Messieurs, agréer l'assurance de toute ma considération.



ACA, JB17

Des détails de cuisine :

ACA, JB18, devis relatif à l'établissement de nouvelles archives pour la commune de l'Abbaye. Curieusement celles-ci se trouveraient fixées à l'Hôtel de la Truite. Nul doute qu'il ne s'agisse que des archives de la Justice de Paix et non de la commune en entier.

ACA, JB19, comptes des dépenses faites pour l'exécution des travaux de constructions de dépendances de l'Hôtel de la Truite au Pont, agrandissement et restauration du dit Hôtel en 1873-1874, ouvrages exécutés par Mr. Durmath, entrepreneur.

ACA, JB20, devis pour l'installation d'une cuisine au Pont, s.d., même époque que ci-dessus ?

¹⁴ ACA, JB 16.

ACA, JB21, restauration et agrandissement de l'Hôtel de la Truite au Pont, toisé définitif des travaux exécutés en 1873-1874 par L. Durmath, entrepreneur. Total de 39 001.96

ACA, JB29, 1872-1877, affaire Antony Rey, tenancier, non paiement de la location, 19 pièces.

Une tentative de vente interviendra en 1876. On sait que celle-ci, réellement, ne se fera pas :

Conditions de vente Hôtel de la Truite –

Il est fait lecture des conditions de vente de l'Hôtel de la Truite au Pont. Ces conditions, après avoir été modifiées en divers articles, sont admises dans leur ensemble et seront retournées au notaire Capt pour les mettre au net et ensuite les soumettre à la ratification du Conseil d'Etat pour ce qui concerne les prestations que doit la commune comme chef-lieu de Cercle concernant la Justice de Paix¹⁵.

Vente des deux hôtels de la commune –

La municipalité se transporte ensuite au Pont pour procéder à la mise en vente de l'Hôtel de la Truite. Cet immeuble est publié au prix de Frs. 45 000.-. Aucune surenchère n'y étant faite après l'enchère, une offre de Frs. 42 000.- est faite par Edgar Rochat.

La Municipalité rentre à l'Abbaye pour procéder à la vente de l'Hôtel de Ville, lequel est publié au prix de Frs. 25 000.- et aucune surenchère ni offre n'étant faite... (pas de suite sur le registre)¹⁶.

Vente d'hôtel non ratifiée et préavis au Conseil –

Il est déposé sur le bureau les procès-verbaux de vente des deux hôtels de la commune. L'offre pour l'acquisition de l'Hôtel de la Truite au Pont n'est pas ratifiée et un préavis de non ratification est voté pour être soumis au Conseil communal, en demandant la convocation de ce corps pour le jeudi 10 courant¹⁷.

Le deuxième objet à l'ordre du jour est le dépôt sur le bureau des résultats de l'enchère du 29 juillet dernier des deux hôtels de la commune. L'enchère de l'Hôtel de la Truite avec les prestations qui y sont attachées comme chef-lieu de

¹⁵ ACA, A 11, du 8 juillet 1876.

¹⁶ ACA, A 11, du 29 juillet 1876.

¹⁷ ACA, A 11, du 6 août 1876.

Cercle a produit 42 000. – La Municipalité, par son office du 7 août courant, propose la non ratification.

A la votation par appel nominal, le Conseil communal vote la non ratification par 22 voix sur 29 votants¹⁸.

Et pourtant tout avait été préparé en vue de cette vente. En témoigne cet acte non validé par le Conseil général :



L'Hôtel de la Truite vers 1880. Des modifications ont très certainement été apportées à la bâtisse vers 1876 qui concerne surtout la façade principale donnant sur la place et qui a dut être prolongée direction montagne.

¹⁸ ACA, B 2, du 10 août 1876.

Du 29 juillet 1876.

JA 300



N° 3895.

Par devant John Capt, notaire au district de la Vallée, domicilié au Sentier.

A l'Hôtel de la Truite au Pont le samedi vingt-neuf juillet mil huit cent septante-six, dès les deux heures de jour.

Comparaît la Municipalité de la Commune de l'Abbaye réunie en corps au complet des ses membres sous la présidence du Syndic Auguste-David Raymond, domicilié à l'Abbaye.

Laquelle Municipalité fait procéder à la vente aux enchères publiques de l'Hôtel de la Truite et ses dépendances appartenant à la dite Commune de l'Abbaye, et se composant des immeubles suivants.

Au territoire de l'Abbaye.

| Articles du Cadastre | Plan | Contenance | Description |
|-------------------------------|------|--------------------------------|--|
| 3 du 2 du 19 ²⁷ | 91 | 20.19 18 au milieu oriental | Au Pont, maison d'habitation servant d'auberge de trois ares vingt-deux centiares soit trente-sept toises cinquante pieds. |
| du 3 du 2 du 19 ²⁷ | 91 | du 20 du 19 du 18 | Au Pont, adjonction à la maison d'auberge de vingt-huit centiares soit trois toises vingt pieds. |
| du 2 du 19 ²⁷ | 91 | du 19 du 18 | Au Pont, place de trois ares huitante-cinq centiares soit quarante-quatre toises huitante pieds. |
| du 19 ²⁷ du 1765 | 91 | du 18 du 2 | Au Pont bâtiment servant de remise, grange et écurie d'un are huitante-sept centiares soit vingt-une toises soixante-quatre pieds. |
| 977 | 91 | 22 | Au Pont, pré de quatre cent soixante-quatre toises soit trente-neuf ares nonante centiares. |
| 19 ²⁷ | 91 | 18 | Au Pont, pré de cinq ares huitante-huit centiares soit soixante-huit toises trente-six pieds. |
| 19 ³⁷ | 91 | 21 | Au Pont, jardin d'un are soixante-trois centiares soit dix-neuf toises. |

Conditions des enchères.

Article premier.

La vente a lieu en bloc pour tous les immeubles, la Commune vendeuse ne s'oblige à aucune garantie et ne pourra être recherchée au sujet de la différence en moins des superficies indiquées d'après le cadastre, ni au sujet des servitudes dont les immeubles pourraient être grevés.

Aucune surenchère inférieure à cent francs ne sera admise.

Article deuxième.

La Commune vendeuse se réserve la propriété du Bâtiment servant au logement de la pompe à incendie, ce bâtiment devra être enlevé par la dite Commune et à ses frais dans le terme de cinq ans, toutefois le sol sur lequel est construit ce bâtiment fait partie de la vente.

Article troisième.

L'adjudicataire fournira séance tenante un cautionnement solidaire de deux personnes agréées par la vendeuse.

Article quatrième.

L'acquéreur paiera comptant les vins au trois pour cent du prix de vente et trente francs d'échute.

Article cinquième.

Les immeubles exposés en vente sont affermés à Edgar Rochat, aux termes d'un contrat de bail du vingt-trois septembre mil huit cent septante-trois, le bail étant résolu par la vente. L'acquéreur est chargé de prendre avec le fermier les arrangements convenables et de l'indemniser s'il y a lieu.

Article sixième.

La Commune de l'Abbaye, dont le village du Pont est chef-lieu du Cercle de ce nom, est tenue, vis à vis de l'Etat de Vaud, à fournir divers locaux qui ont été aménagés dans l'Hôtel exposé en vente.

Les locaux sont:

Salle de Justice de paix, salle d'attente, salle d'information, deux cellules pour les prisons, local pour les archives du cercle, locaux pour assemblées électorales et pilier public.

En conséquence, l'acquéreur est mis en lieu et place de la Commune de l'Abbaye pour la fourniture et le maintien de ces locaux dont l'aménagement, le chauffage et l'éclairage, devront toujours être conformes aux exigences de l'Etat de Vaud, et à l'entière charge du dit acquéreur, toutefois, comme la Commune continuera à être responsable vis à vis de l'Etat de Vaud pour l'exécution des prestations prémentionnées évaluées au chiffre capital de dix mille francs, l'acquéreur la garantira au moyen d'une affectation hypothécaire en premier rang sur la portion du bâtiment renfermant les locaux réservés jusqu'à concurrence du dit chiffre de dix mille francs et suivant un plan qui sera dressé et annexé à la minute de cet acte hypothécaire.

Article septième.

La Commune vendeuse réserve la ratification du Conseil Communal et du Conseil d'Etat, les décisions de ces autorités seront communiquées immédiatement à l'acquéreur.

Article huitième.

L'instrumentation de l'acte définitif de vente aura lieu dans le délai de trois mois par les soins du notaire soussigné et à première réquisition de la Commune vendeuse, sans préjudice au délai de six mois fixé par la loi pour la prescription des promesses de vente d'immeubles.

Article neuvième.

L'entrée en jouissance aura lieu le premier avril 1886.

prochain et le prix de vente produira intérêt au taux annuel de cinq pour cent dès cette époque. *

Article dixième.

Le prix de vente sera payé comme suit:

Un quart comptant en passant l'acte définitif de vente.

Les trois autres quarts par trois actes de revers de chacun un quart de ce prix au terme de trois, six et dix ans, produisant intérêt au cinq pour cent l'an.

Ces actes de revers seront solidairement garantis par le cautionnement mentionné à l'article troisième.

Article onzième.

Aucune surenchère ne sera admise après que l'adjudication aura été prononcée.

Il est fait lecture des conditions qui précèdent:

Puis il est procédé aux publications au chiffre estimatif de **quarante-cinq mille francs**, aucun amateur ne se présente.

A la demande d'un amateur il est procédé à de nouvelles enchères.

L'Hôtel de la Truite et ses dépendances soit le total des immeubles exposés en vente est adjugé au prix de **quarante-deux mille francs** à Edgar Rochat, maître d'Hôtel, sous le cautionnement solidaire de Gustave Rochat, maître de poste, Ami Rochat, maréchal et Henri Rochat, boulanger, tous domiciliés au Pont, et Louis-Aimé Rochat, Procureur Juri au Pontier.

(-signés) Edgar Rochat, Gustave Rochat, A. Rochat, Henri Rochat, boulanger, L. A. Rochat,

Le présent procès verbal a été lu, approuvé puis clôturé par les signatures des requérants et du notaire.

Au Pont le vingt-neuf juillet mil huit cent septante-six.

La minute est signée:

P. Guignard P^e, Ad. Raymond Syndic, J. Capt not^e.

Pour expédition conforme



J. Capt

D'autres détails :

ACA, JB22, du 17 novembre 1877, Ferdinand Grivat, maître menuisier domicilié aux Bioux, vient de poser des contrevents neufs à l'Hôtel de la Truite au Pont.

ACA, JB23, 1887, métré et devis d'une salle contiguë à l'Hôtel de la Truite au Pont, par G. Duvoisin, ingénieur.

ACA, JB24, devis concernant les réparations à exécuter à l'Hôtel de la Truite ainsi que la construction d'un hangar pour les pompes, par H. Berney, d'Yverdon, du 5 mai 1888.



De telle manière que l'Hôtel de la Truite est devenue une bâtisse imposante qui a acquis la physionomie qu'on lui connaît encore aujourd'hui. Les portes des caves sont dissimulées par un appendice peu gracieux apposé contre le pignon. Nous découvrons ici Edgar Rochat et un attelage prêt au départ pour aller promener quelque important personnage dans les environs du village du Pont.

Edgar Rochat, suite à la non ratification de la vente de l'Hôtel de la Truite, poursuivi le bail qu'il avait signé en 1873.

On le sait, Edgar Rochat fut un locataire tout à fait hors du commun. Il convient donc de s'attacher maintenant sur ce personnage comme aussi sur ses années de présence en l'Hôtel de la Truite.

Cette matière a figuré dans une brochure le Pèlerin, avec pour introduction :

Edgar Rochat, ainsi que tous ses contemporains de la région, aura connu de son village des transformations extraordinaires qui vont en modifier non seulement l'aspect, mais aussi l'ambiance, le mode de vivre pourrait-on dire.

Avant 1879, c'est un village paisible qui vit d'une agriculture solide, entre lac et montagne, avec quelques petites entreprises artisanales ou industrielles qui ont pris place depuis des décennies, voire un siècle et plus, dans le cadre architectural existant, sans qu'il n'y ait eu de transformations majeures. Rien n'a véritablement bougé, si ce ne sont les modifications mineures et habituelles, on construit une maison de temps en temps, plus souvent encore ce n'est qu'un rang qu'on rajoute à une bâtisse déjà existante.

Mais voilà, 1879 c'est une date clé, et Edgar Rochat en est responsable. Entreprise qu'il introduit lui-même dans la région, une société genevoise construit les glaciers des lacs de Joux sur les bords du lac Brenet, et non des Brenets comme même les plus érudits hors région s'obstinent à écrire. C'est là le plus gros bâtiment de la Vallée, un monstre, dont la construction a nécessité un déplacement important de matériaux, fondations creusées à même la colline. Les diverses photos d'Auguste Reymond du Brassus, qui fut fasciné toute sa vie par cette entreprise, montrent les bâtiments tels qu'ils furent au début et tels ils évoluèrent par la suite. On s'y référera.

Avec l'arrivée des glaciers s'installera saisonnièrement dans la région tout un petit monde d'employés rendus nécessaires pour la récolte annuelle de la glace l'hiver, puis pour son acheminement en été. Si l'on était donc tranquille, on ne l'est plus, et cela fait l'affaire de l'hôtelier Edgar Rochat qui mange à deux râteliers, d'une part il est employé aux glaciers qu'il a introduites à deux pas de chez lui, d'autre part il nourrit ceux qui y travaillent.

Mais on ne va pas en rester là. Les glaciers = inévitablement le train. Car les transports avec attelage sur la gare de Croy, distante de près de 20 kilomètres, cela ne peut être qu'une solution provisoire, le problème résidant, plutôt que dans la distance, dans la détérioration rapide et continue des routes. La glace fond lors du transport, l'eau dégouline sur le sol, ce n'est plus bientôt qu'une voie de transport boueuse et presque impraticable. La société lance le chemin de fer mais ne le réalise pas, trop peu fortunée pour mener à bien les travaux gigantesques que l'installation d'une telle voie de communication dans un pays de montagne nécessite. Un comité, puis une société en bonne et due forme construira le Pont-Vallorbe dont l'inauguration a

lieu en grandes pompes en 1886, sept ans seulement après la création des glaciers.

Le chemin de fer est interrompu au Pont. On envisage certes une prolongation jusqu'au bout de la Vallée soit jusqu'au Brassus, mais pour l'heure les finances manquent. Qu'à cela ne tienne. On promet une compagnie de navigation qui met à l'eau un charmant petit bateau à vapeur, le Caprice. Celui-ci naviguera tant bien que mal jusqu'en 1912. Le port d'attache est à proximité de la Truite. Nouveaux avantages pour l'hôtelier Edgar Rochat qui voit ainsi clientèle potentielle grossir d'année en année, les glaciers, le Pont-Vallorbe, la compagnie de navigation. Placé où il est, au carrefour de toutes les voies de communications de la région, rien ne lui échappe.

Et ce n'est pas fini. Enfin l'argent est trouvé. On lance le Pont-Brassus. Des projets faisait état d'une ligne passant à orient du lac de Joux. On aurait, avec un tel tracé, coupé le village du lac. Le projet tracé occidental l'emporte, divisant au passage la population de la Vallée, les orientaux gravement atteints dans leur fierté et qui n'obtiendront, pour compenser, un service autocar digne de ce nom qu'une vingtaine d'années plus tard. Point de départ de celui-ci, place de la gare, à deux pas de l'Hôtel de la Truite. Mais alors et depuis longtemps déjà, Edgar Rochat ne sera plus hôtelier.

Le village du Pont devient un village moderne, chemin de fer à proximité, une grosse industrie à sa limite occidentale. Il convient alors de lui donner bonne figure. Naît le gros chantier, pour ne pas dire énorme, de la construction des quais. Nous sommes déjà en 1905. Le coût de ce travail financé par la commune, avec peut-être l'aide de l'Etat de Vaud, atteint la somme exacte de 34999.90 !

On avait connu d'autres chantiers d'importance cinq ans auparavant, avec la construction de la lustrerie, sans cesse en difficultés financières, en faillite même deux ans après son installation au Pont, de la nouvelle église au pied des rochers de l'Aouille, et à proximité la construction du Grand Hôtel du Lac de Joux. Avec celui-ci et l'afflux « d'étrangers » qui convergera dès lors vers le Pont, plus encore la vie du village va se transformer. Car ces touristes, souvent anglais, exigent des divertissements qu'on leur offre tout en pouvant en profiter soi-même. Les sports font désormais partie de la vie de tous les jours : ski, patin, luge, traîneau, bobsleigh – on dira bob, tout simplement – baignade, promenade, canotage, tennis, excursions diverses sur nos sommets et tout ce que nous oublions. Certes plusieurs de ces activités avaient déjà retenu l'attention de nos indigènes, mais jamais pratiquées avec autant d'assiduité.

D'autres hôtels ou pensions se construisent au village qui ne veut rien perdre de cette nouvelle manne. Et sans cesse désormais les quais du Pont vont voir défiler une foule des plus hétéroclite. Des gens de presque toutes les nationalités découvrent ce charmant village, avec dix kilomètres de lac en perspective, par incidence la Vallée de Joux. On envoie ainsi des cartes postales aux quatre

coins du globe. On s'est ouvert au monde. On parle anglais, allemand, parfois russe ou italien.

Et l'électricité enfin pénètre dans les maisons, sauf erreur en 1903. Et l'eau courante s'installe dans les bâtiments de la plupart des villages de la Vallée, grosso-modo entre 1900 et 1910. Le téléphone et le télégraphe par contre sont connus depuis longtemps déjà qui avaient pénétré la contrée à la fin du XIXe siècle. Et puisque nous en sommes aux communications, n'oublions pas que la poste avait son dépôt du Pont dans le bâtiment situé juste en face de l'Hôtel de la Truite. Donc arrivée des diligences sur cette place dont l'activité était à tous points de vue prodigieuse. Edgar n'en manquait pas une, ni même l'arrivée des réfugiés pendant la guerre de 14 que l'on avait accueilli à la gare du Pont, puis que l'on avait reçus dans une cantine dressée juste devant son hôtel.

Ainsi si Edgar Rochat avait pu assister au passage des réfugiés Bourbaki en 1870, il avait alors 25 ans, il put voir encore d'autres réfugiés quelque 45 ans plus tard. Il ne connaîtrait heureusement pas un troisième conflit avec son éternelle cohorte de misère et de souffrance et cette fois-ci des réfugiés que l'on n'accueille plus, ou alors au compte-goutte seulement, mais que l'on refoule. Honte sur nous, aurait-il pu dire.

Voici les événements qu'il connut. Mais il ne restait pas là les bras croisés. Il participait, voire même, comme dans le cas des glaciers, il anticipait. Ce fut ainsi un homme de multiples métiers, un polyvalent, un éclectique, un touche-à-tout, presque de génie parfois, et capable en plus de fonder une famille importante et imposante qui comporterait 6 filles et un garçon dont nous ne sauront rien, si ce n'est le prénom. Hôtellerie, transport, administration, avec son emploi aux glaciers du Pont, agriculture, qu'il devait mener dans sa ferme voisinant l'hôtel de la Truite, commerce de fromages divers dont le vacherin, de combustibles avec en particulier lors de la première guerre mondiale la tourbe qu'il extrairait lui-même de sa tourbière de Sagne-Wagnard, commerce de glace au Lac Ter, que n'a-t-il pas fait, lui qui de par sa gérance de l'Hôtel de la Truite connaissait assurément la meilleure situation géographique de toute la Vallée – et elle le reste encore à l'heure actuelle.

Il en a fait des choses, il en a vu des événements, des transformations... Il a vécu en cette période charnière unique située à la jonction de deux siècles. Le bon vieux temps, l'époque industrielle, la belle époque, le début des années folles, il pouvait s'en aller en paix. Nul autre que lui n'en ferait plus ni non plus n'en connaîtrait plus, mais s'en était-il vraiment rendu compte, d'une civilisation atteinte d'une frénésie sans limite. Quand de nos jours l'on vient vous dire que le temps s'accélère, on sourit. Qu'aurait-il pu alors penser, lui dont le village, plus qu'il ne le fait aujourd'hui, se transformait un peu plus tous les jours ?

Les Charbonnières, en décembre 2005 :

Aperçu de la vie d'Edgar Rochat, hôtelier au Pont

Celui-ci est né au Pont en 1845. On connaît une photo de son père avec deux de ses fils, dont lui-même à gauche²⁰ :



Louis-Alphonse Rochat, à gauche, né le 7.10.1845, décédé le 28.4.1929. Au centre son père, Charles-Louis-Alexandre Rochat, maître d'hôte au Pont (déjà au futur hôtel de la Truite ?). A droite un deuxième fils dont nous ne savons rien.

²⁰ On découvrira en fin de brochure ce qui a trait à l'ascendance d'Edgar Rochat.



Edgar Rochat vers 1865. Rappelons sa généalogie. Fils de Charles-Louis-Alexandre Rochat, petit-fils de Siméon Rochat né en 1773, et arrière-petit-fils de Pierre Moïse Rochat né en 1730 et de Suzanne Rochat née en 1735.

Nous ignorons pour l'heure la date de son mariage avec Louise Jenny née Boisey de Ursins, une patibulaire personne que l'on découvrira ci-dessous. De ce mariage naquirent sept enfants, dont six filles : Berthe, Anaïse, Odette, Ida jumelle avec Julie, Rachel, Alphonse²¹. Ida (1877-1968), maria un nommé Imhoff. Naquit de ce couple une fille, Lucie, qui posséda longtemps la Miette, propriété sise à proximité de l'Hôtel de la truite, et dont la collection de photos et documents permet seule la réalisation de cette courte biographie de son grand-père.



Edgar reprend la location de l'Hôtel de la Truite en 1873. Il a donc 28 ans. Cet hôtel est propriété de la commune de l'Abbaye qui tente de le vendre en 1876. Le tenancier se présenta alors comme acquéreur auquel il aurait été adjugé pour un montant de 42 000.- La vente finalement ne fut pas ratifiée et l'hôtel

²¹ Alphonse-Edgar Rochat, 1871-1930 dont nous ignorons tout de la destinée.

resta propriété de la commune. Le tenancier resta Edgar Rochat qui allait garder la patente jusqu'en 1905.

HÔTEL DE LA TRUITE
 tenu par
EDGAR ROCHAT
 AU PONT, VALLÉE DE JOUX
 (C^o DE VAUD)

M. La Municipalité de Pont
Le 18/6 1876

| | | |
|-----------|---|--------------------|
| note n° 1 | Pompier du Village | 25 |
| note n° 2 | Pompier du Village | 28 |
| note n° 3 | Depense de la Municipalité avec Messieurs les Deputés | 2260 |
| note n° 4 | Notaire Vallée J. | |
| | Ross. Rochat | 1430 |
| note n° 3 | Tourneville des Communes | 29 |
| note n° 6 | Reparations faites aux portes par Ami G. Harichat et Christ beutler tailleur o. puerse | 1050 6 13540 |

Première entête connue de Edgar Rochat. Il n'y a que trois ans qu'il tient l'Hôtel de la Truite.

Très tôt Edgar Rochat s'intéresse, en plus de l'hôtellerie, aux glaces des lacs de la Vallée de Joux et à leur utilisation possible comme produit de consommation. Ses démarches auprès de l'Etat de Vaud nous sont révélées par les ACV :

Protocoles du Conseil d'Etat. 1877, août 15. – Renvoi au Département de l'agriculture et du commerce d'une demande de concession d'exploitation de la glace des lacs de Joux et de Brenet formuée par M. Edgar Rochat, hôtelier, au Pont (ACV, K III 10/187, 25).

Protocoles du Département de l'agriculture et du commerce. 1877, août 15. – Le préfet de la Vallée est chargé de soumettre à l'enquête une demande de M. Edgar Rochat, au Pont, tendant à obtenir une concession pour exploiter de la glace dans les lacs de Joux et des Brenets. Demande du 12 ct. (ACV, K XII B 44/132-13).

Protocoles du Département de l'agriculture et du commerce. 1877, septembre 24. – Ensuite des enquêtes qui ont eu lieu, le Département soumet au Conseil des projets de concessions à accorder pour les trois demandes de MM. Meylan père et fils, Golay-Piguet et Edgar Rochat pour exploiter de la glace sur les lacs de Joux et des Brenets . (ACV, K XII B 44/137-1).

Protocoles du Département de l'agriculture et du commerce. 1877, septembre 26. – Les concessions suivantes ont été accordées par le Conseil d'Etat à la date du 25 septembre courant :

1o à MM. Paul Aubert, Louis Dépraz et Elie Reymond, au Lieu, concession de l'eau du ruisseau de l'Etang, au territoire du Lieu, pour l'usage d'une scierie à bois ;

2o a) à Albert et Henri Meylan, père et fils, à l'Orient de l'Orbe,

b) à Alfred Golay-Piguet, au même lieu

c) à Edgar Rochat, au Pont, les trois concessions pour exploiter de la glace sur les lacs de Joux et des Brenets.

Protocoles du Conseil d'Etat. 1879, septembre 10. – Le Département de l'agriculture et du commerce soumet la demande de M. Edgar Rochat tendant à obtenir une concession d'exploitation de glace sur les lacs de Joux et de Brenet pour un nouveau terme de 10 ans et avec monopole, et il propose de répondre au pétitionnaire par l'intermédiaire du préfet, que la concession accordée le 25 septembre 1877 pour 10 ans peut sans inconvénient être prorogée pour 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 1897 sans modifier les autres clauses mentionnées dans l'acte ; mais que le pétitionnaire ne peut être autorisé à exploiter seul la glace des lacs de la Vallée, d'abord parce qu'un privilège de cette nature est inadmissible et ensuite parce que deux autres concessions identiques ont été accordées à la même date pour exploiter de la glace sur les mêmes lacs. Le conseil adopte. (ACV, K III 10/189, 171).

Protocoles du Département de l'agriculture et du Commerce. 1879, septembre 15. – Sur la demande de M. Edgar Rochat, au Pont, du 7 ct et sur la proposition du Département, le Conseil d'Etat, le 10 courant, décide de répondre au pétitionnaire :

1o que la concession du 25 septembre 1877 pour exploiter de la glace sur les lacs de la Vallée de Joux peut être d'ores et déjà prorogée pour 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 1897.

2o qu'il ne peut pas lui être accordé un monopole pour cette exploitation, d'autant plus qu'il existe deux autres concessions pour le même objet. (ACV, K XII 45/32-2).

Protocoles du Conseil d'Etat. 1879, octobre 4. – Le même Département soumet une lettre par laquelle le notaire François Gorgerat, à Lausanne,

demande l'approbation du Conseil d'Etat à l'acte instrumenté par lui, le 25 septembre 1879, par lequel Edgar Rochat transfère les droits que lui confère l'acte de concession pour l'exploitation de la glace sur les lacs de la Vallée de Joux et du Brenet qui lui a été accordée par le Conseil d'Etat le 25 septembre 1877, à MM. Ernest Du Roveray, la maison Chapalay & Mottier, banquiers, et la maison Lugrin & Du Roveray, négociants, domiciliés tous à Genève. Le Département propose d'autoriser ce transfert et de proroger jusqu'au 31 décembre de l'année 1897 la validité de cette concession, mais sans apporter aucune modification aux clauses et réserves qui y sont spécifiées. Le conseil adopte. (ACV, K III 10/189, 200-201)

L'acte notarié susmentionné se trouve en ACV, Dgg François Gorgerat, reg. 6, p. 80-81 No 1584.

On le découvre donc, l'entreprise de l'exploitation des glaces était trop conséquente pour être menée par un seul homme, si entreprenant soit-il. C'est la raison pour laquelle Edgar transmet sa concession à ces Messieurs de Genève qui en font bon usage, puisque la construction d'entrepôts propres à réceptionner la glace du lac Brenet est construite à l'automne 1879 pour être fonctionnel dès janvier de 1880, première récolte.

De nombreuses photos illustrent cet épisode passionnant de notre histoire. On retiendra, des débuts, entre autres celle-ci :



C'est la deuxième ou troisième saison. Tout se fait encore à la main, c'est-à-dire avec de grandes gaffes, lesquelles permettent de pousser les blocs de glace sur des coulisses qui elles-mêmes conduiront aux entrepôts.

Edgar Rochat restera mêlé à l'exploitation de la glace, employé des glaciers ou à titre personnel, ce qu'on verra plus bas, une bonne partie de son existence. Il avait tout de même été le promoteur de cette entreprise originale, même si en un premier temps il n'avait pas pu exploiter la glace lui-même.

On le retrouve ainsi gérant local de cette entreprise, d'après les archives en notre possession, au moins de 1882 à 1885. Il se peut même qu'il ait été directeur, et cela probablement depuis les débuts, tout en laissant la haute main sur l'entreprise à son collègue Charles Cramer de Genève, inspecteur.

Peu à peu pourtant la présence d'Edgar aux Glacières du Pont s'effacera au profit d'autres personnalités, de Genève ou du village. Mais rien de cette activité ne le laissera plus indifférent, d'autant plus qu'elle sera bientôt liée de très près avec les projets de construction d'un chemin de fer depuis Vallorbe au Pont. Ainsi donc, par son esprit d'entreprise, en quelque sorte, Edgar Rochat à lui tout seul aura précipité l'arrivée du train à la Vallée. C'est donc un véritable pionnier que nous venons de rencontrer et que nous allons suivre durant le long parcours de sa vie, certes locale, mais riche et variée.



Nous avons toujours supposé qu'il s'agissait ici du dernier transport de glace par char et cheval sur Croy. On aurait ainsi tenu à immortaliser cet instant crucial où la glace désormais serait transportée par le train mis en service à la fin d'octobre 1886. Edgar est l'homme du centre à la chaînette et au chapeau. Dassetto, chef des transports, se trouve probablement aux rênes du cheval. A moins que ce ne fût éventuellement le personnage patibulaire de gauche.



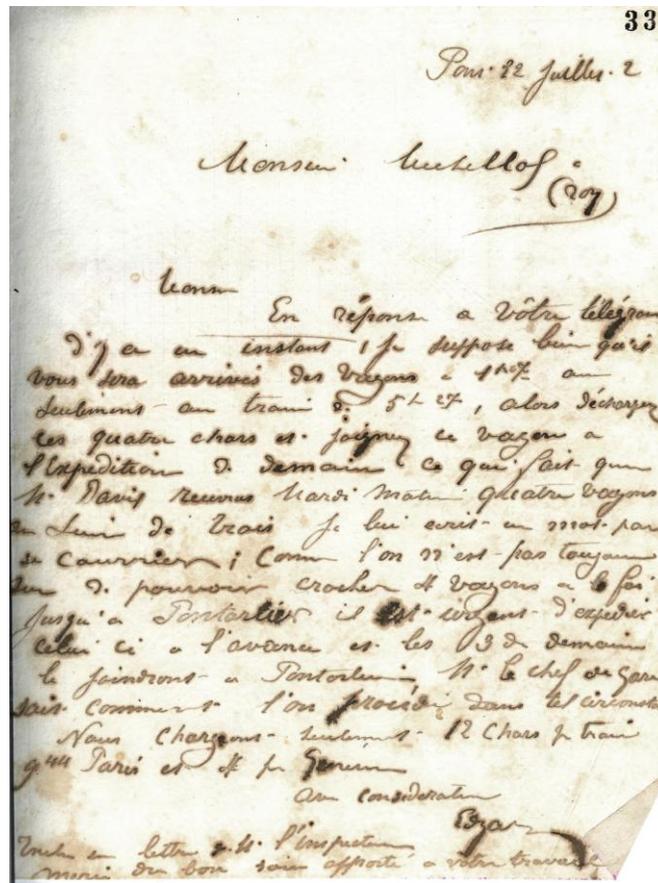
Noté au bas de l'original de cette photo : ouvriers de l'exploitation – Glacières de Joux 1883-84 – sur le lac de Joux -. Nous sommes naturellement devant l'Hôtel de la Truite tenu par Edgar Rochat. Nous avons probablement affaire-là à l'une des grandes fêtes qui clôturèrent les premières saisons. Ainsi avons-nous pu lire dans la FAVJ du 24 février 1881 :

Le pittoresque village du Pont, si tranquille d'ordinaire, présentait dans l'après-midi de samedi dernier une animation inaccoutumée. Il s'agissait en effet d'un spectacle tout nouveau. MM. les Directeurs de la Glacière, satisfaits de leur moisson de glace aussi bien que de leurs vaillants moissonneurs, offraient à ceux-ci une fête en leur disant adieu jusqu'à la saison prochaine.

A 5 heures du soir, les travaux étant achevés et la glacière comble, tout le personnel, voire même les chevaux, s'organisa en cortège pour faire le tour du village. Cette sorte de procession présentait un coup-d'œil extrêmement pittoresque et original : il est regrettable que le mauvais état des routes n'ait pas permis à un plus grand nombre de personnes d'en jouir ; néanmoins tout ce qui a des jambes au Pont et dans son voisinage formait une haie animée au milieu de laquelle s'avavançait le cortège, musique et tambours en tête. D'abord c'est le peloton des robustes charpentiers, la hache sur l'épaule ; puis viennent les gaffiers porteurs de leurs longues gaffes ; ensuite les patrons suivis des voituriers montés sur leurs chevaux et, derrière eux, le restant des ouvriers portant les outils et engins divers nécessaires pour exploiter la glace ; à l'arrière-garde se trouvait la forge montée sur un traîneau et dans laquelle s'entendaient le grincement de la lime et bruit cadencé des marteaux.

A cette première partie de la fête succéda la seconde sous forme d'un beau banquet fort bien organisé dans les salles de l'Hôtel de la Truite et qui attendait toutes les personnes qui d'une manière quelconque ont participé aux travaux de la glacière.

Ainsi donc Edgar Rochat peut manger à plusieurs râteliers ! On découvre ses activités de secrétaire plutôt que de directeur dans le cadre de la gestion des glaciers du Pont ci-dessous :



Page 33 d'un des six copies-lettres, seul restant des archives de la Société.

La grosse affaire d'Edgar Rochat reste cependant la gérance de l'hôtel de la Truite. On l'y retrouve en 1888 selon le dictionnaire du canton de Vaud de cette même année, article Le Pont :

Entre la poste et la gare, au bord de deux lacs, au pied de la Dent de Vaulion (1488 m.), à 1 1/2 km du Mont Tendre (1681 m.), à 5 km. de la source de l'Orbe, à une petite heure du Mont-d'Or (1463 m.), et de la Grotte, et à proximité des entonnoirs de Bonport.

L'hôtel de la Truite est établi de manière à recevoir des pensionnaires étrangers et à offrir aux touristes un séjour des plus agréables de la Suisse.

En hiver, patinage sur les lacs.

Service prompt et soigné. Voitures et guides à volonté.

Cette activité de voiturage transparâtra souvent au travers des annonces publicitaires d'Edgar Rochat.

L'activité hôtelière d'Edgar Rochat est encore reconnue en 1929, année de son décès, par Samuel Aubert. Ceci dans le cadre des textes du guide de 1929. Il est vrai qu'il ne le cite pas nommément mais met seulement en évidence l'Hôtel de la Truite. Ainsi lit-on aux pages 10 et 11 :

Le village du Pont est apprécié depuis fort longtemps déjà comme séjour d'été. De nombreuses descriptions de ce beau coin de pays ont été publiées dans le siècle passé par des touristes de marques et des écrivains célèbres. Goethe lui-même cite cette contrée avec beaucoup d'éloges dans ses descriptions de voyages.

L'Hôtel de la truite, alors que le Jura était presque inconnu des touristes, hébergeait chaque été, depuis près de trente ans, des pensionnaires réguliers venant de France et d'ailleurs : de 1882 à 1885, l'amiral français Riunier, accompagné de sa famille, passait chaque année ses vacances à l'Hôtel de la Truite. En 1899, c'est l'ambassadeur de Chine à Paris, accompagné de sa suite, qui vint y faire un séjour de plusieurs mois...

Mais une seule activité, ou même deux ou trois, ce n'est pas assez pour un tel homme. On le découvre ainsi marchand de vacherins en 1896 tandis qu'il fait sa réclame dans l'almanach-annuaire de la Vallée de Joux :

Spécialité des Vacherins de la Vallée de Joux
S'expédient dans tous les pays par colis postaux de 2 1/2 à 5 kilos
FROMAGES DU JURA
Edgar ROCHAT, au PONT

Le même fascicule, sous la rubrique commerciale Le Pont, cite : *RoCHAT, Edgar, Hôtel de la Truite. Commerce de bois et vacherins.*

Le voilà donc encore doté d'une nouvelle activité, commerçant en combustible, profession que nous découvrons en 1908 par l'une de ses cartes de visite :

Edgar RoCHAT, Le Pont (Vallée de Joux)
PRIX-COURANT pour Combustibles 19

| En prenant par Kilos | Calibrage | LE PONT | | | LE SENTIER | | |
|---|-----------|---------|-----|------|------------|-----|------|
| | | 100 | 500 | 1000 | 100 | 500 | 1000 |
| | | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. |
| Anthracite belge, 1 ^{re} qualité | | | | | | | |
| id. id. | | | | | | | |
| Houille flambante (allemande) | | | | | | | |
| id. (française) | | | | | | | |
| Coke cassé de la Ruhr | | | | | | | |
| id. (français) | | | | | | | |
| Briquettes de lignite | | | | | | | |

Marchandise rendue au bûcher; paiement à 30 jours net ou au comptant 2% d'escompte. Pour les localités du Ljéu, l'Abbaye et les Bioux, ces prix sont augmentés de 25 centimes par 100 kilos.

HOTEL DE LA TRUITE

tenu par

EDGAR ROCHAT

au PONT

Vallée des Lacs de Joux (Suisse)

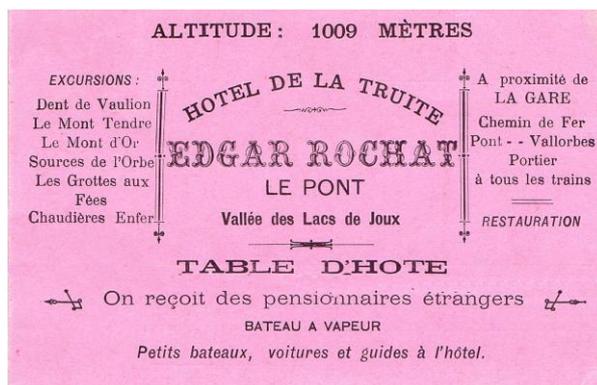
COMMERCE DE POISSONS

M. Les Propriétaires du Pont-Doit⁺

Pont, le 25th 1882

| | |
|--------------------------|--------------|
| Pois & Pincendin | |
| Du Lieux | |
| 20 litres petit veuf | 20 |
| 32 Tatum o. les c. | 12.80 |
| <u>Le Capitaine</u> | <u>32.80</u> |
| <u>M. Gustave Doctat</u> | <u>3</u> |
| Admin. en Municipalité | |
| le 6 Janvier 1883 | |
| Shugny J. | |

Entête de 1882, soit de l'époque où le capitaine Runier fait de longs séjours au Pont.



Vers 1891

Nous avons donc vu Edgar commerçant de fromages, de vacherins et de combustible, téléphoniste du village pendant quelques années, au moins en 1901. Mais n'oublions qu'en plus d'être aussi hôtelier, il restait aussi petit paysan avec un domaine et quelques vaches. Sa ferme était voisine de l'hôtel dont l'activité s'était donc déroulée toute sa vie sous ses yeux.

Attardons-nous un peu sur son commerce de fromage.

Il rachète les chevrotins et les tommes grasses de la laiterie du Pont en 1879, les vacherins les années 1886, 1892 et 1894. Il s'approvisionne naturellement à d'autres sources que nous ignorons. Ci-dessous son offre de 1892 :

Le Pont - 26 octobre 1892
A la Société de la Laiterie
du Pont au Pont
Monsieur le Président
J'offre de vos vacherins
fabriqués dès fin septembre
et ceux qui se fabriqueront
jusqu'au dix Janvier
1893 - marchandise
vendable,
Monnaie quatre
centimes du kilog -
tout en me conformant
à vos conditions de pesage
et de paiement. Je vous
donne pour Caution Solidaire
Marc Rochat boucher -

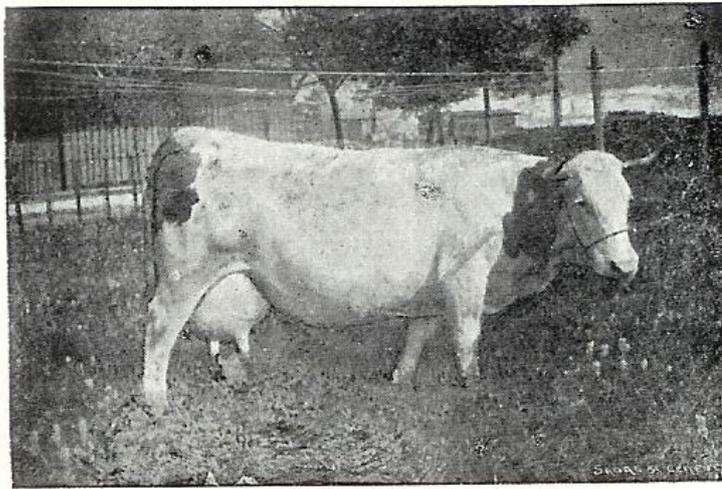
Cette activité fromagère, nous la retrouvons en réclame dans le guide de 1905 :

VACHERINS - FROMAGES PATE MOLLE

Spécialités du pays
fabriquées avec le lait chaud sans être écremé
Expédition dans toute l'Europe.

Edgar Rochat. — LE PONT

Puis encore dans le fascicule publicitaire édité en 1911 par la Société de Développement du village du Pont :



SPÉCIALITÉ
de
de Vacherins
(fromages pâte molle)

En boîtes de
2 à 3 kilogs
Expédition
par colis postal pour
tous pays.

EDGAR ROCHAT
Le Pont
Près la Gare

Voitures de promenades
et

Transports en tous genres

EDGAR ROCHAT
Le Pont

Téléphone.

Près la gare



Mais néanmoins la branche hôtelière reste essentielle. On découvre ci-dessous l'une de ses belles entêtes.

HÔTEL DE LA TRUITE * LE PONT

VALLÉE DE JOUX

* EDGAR ROCHAT

ALTITUDE: 1009 mètres

TÉLÉPHONE

Chemin de fer
Vallorbes-Pont-Brassus

Portier à tous les trains

Excursions:

Dent de Vaulion, Mont-Tendre
Mont-d'Or
Sources de l'Orbe
les Grottes aux Fées
Chaudières d'Enfer

RESTAURATION

TABLE D'HÔTE

On reçoit
des pensionnaires

Bateau à vapeur

Petits bateaux
Voitures et guides
à l'Hôtel

Le Pont, le 10 Mars 1902

Monsieur Masson Banquier à

Sausan

Monsieur

Je vous adresse sous pli séparé
la somme de mille deux cent quatre vingt-
deux sept fr 60 c (1297.60) pour
paiement de 50 wagons d. plan y compris
125 heures d. travail d'ouvriers -

Veillez S.V.P. m' en faire parvenir
par prochain courrier. Et

Je vous présente mes
mes civilités respectueuses

Edgar Rochat

1902, c'est l'année qui suit les deux saisons d'exploitation de la glace au lac Ter. Ici Edgar Rochat, qui a poursuivi ses activités de marchand de glace, rachète cette froide marchandise directement à la Société des glaciers du Pont.

Pour le lac Ter, Edgar Rochat obtient la concession pour cette exploitation de l'Etat de Vaud le 17 novembre 1899. Cette concession porte sur une durée de cinq ans.

Edgar Rochat en fait n'effectuera que deux saisons sur ce site, en 1900 et en 1901. En 1902 déjà, considérant tous les tracassés d'une récolte entre le Lieu et le Séchey, avec mise en wagon au Lieu - il faut donc traverser les pâturages de la commune sis à la Combe - il préfère se servir directement aux glaciers du Pont après arrangement. Le directeur, ou plutôt le propriétaire de la Société des glaces de la Vallée de Joux, donc des glaciers du Pont, G. Baatard de Lausanne, fait alors une proposition étonnante à Edgar Rochat déjà âgé de 57 ans : il lui propose tout simplement de racheter les glaciers du Pont ! G. Baatard, vieux compagnon de route de notre homme, souvent même son concurrent direct, sent le poids des années : *Je me fais très vieux*²², écrit-il, ou encore : *Je suis en chambre depuis ma rentrée. J'ai dépassé la limite de mes forces, aussi je le paie*²³. L'opération ne s'effectua pas pour la simple raison qu'Edgar Rochat n'avait pas les capitaux nécessaires et que d'autre part il préférait très certainement sa situation de franc-tireur à cette autre qui le verrait propriétaire d'une grosse entreprise difficile à gérer.

Edgar Rochat, passionné de photo, eut la bonne idée de faire venir un photographe pour témoigner par l'image de son activité « glacier » au lac Ter. Deux au moins de ces documents auront permis la réalisation de cartes postales qu'aujourd'hui les collectionneurs s'arrachent à grand prix !

Ce sont-là des documents exceptionnels, puisqu'au final seules deux saisons furent consacrées au Lac Ter²⁴. L'intérêt était grand de la part de la population vis-à-vis de ces travaux peu ordinaires.

Cette glace, que l'on charriait par traîneau à la gare du Lieu où elle était enwagonnée, était dirigée pour l'essentiel sur la Brasserie du Cardinjal à Fribourg, l'un des plus gros acheteurs de glace de Suisse. On connaît toute une correspondance d'Edgar avec cet important client.

²² Lettre de G. Baatard à Edgar Rochat, du 3 janvier 1902

²³ Lettre de G. Baatard à Edgar Rochat, du 9 février 1902

²⁴ Une tentative eut lieu vers 1910 par la société des glaciers du Pont suite à hiver trop doux où le lac Brenet ne gela que partiellement.

Mais retrouvons maintenant la famille d'Edgar Rochat, croquée en studio ou maintes fois à proximité même de l'Hôtel de la Truite.



L'épouse d'Edgar Rochat, Louise Jenny née Boisey. Nos réticences sur la beauté bien particulière de ce personnage nous avait condamné à être pris en grippe de manière définitive par Mme Anne Cunéo dont notre brochure sur Edgar Rochat avait constitué l'objet central de son spectacle sur les Glacières du Pont au Brasseur. Nous étions alors considéré comme un anti-féministe notoire impossible à fréquenter et surtout à honorer pour ses œuvres sur lesquelles était basée l'essentiel de sa comédie théâtrale.





La seule photo que nous possédions de la famille réunie, encore qu'ici il manque la dernière des six filles et le garçon, Alphonse.



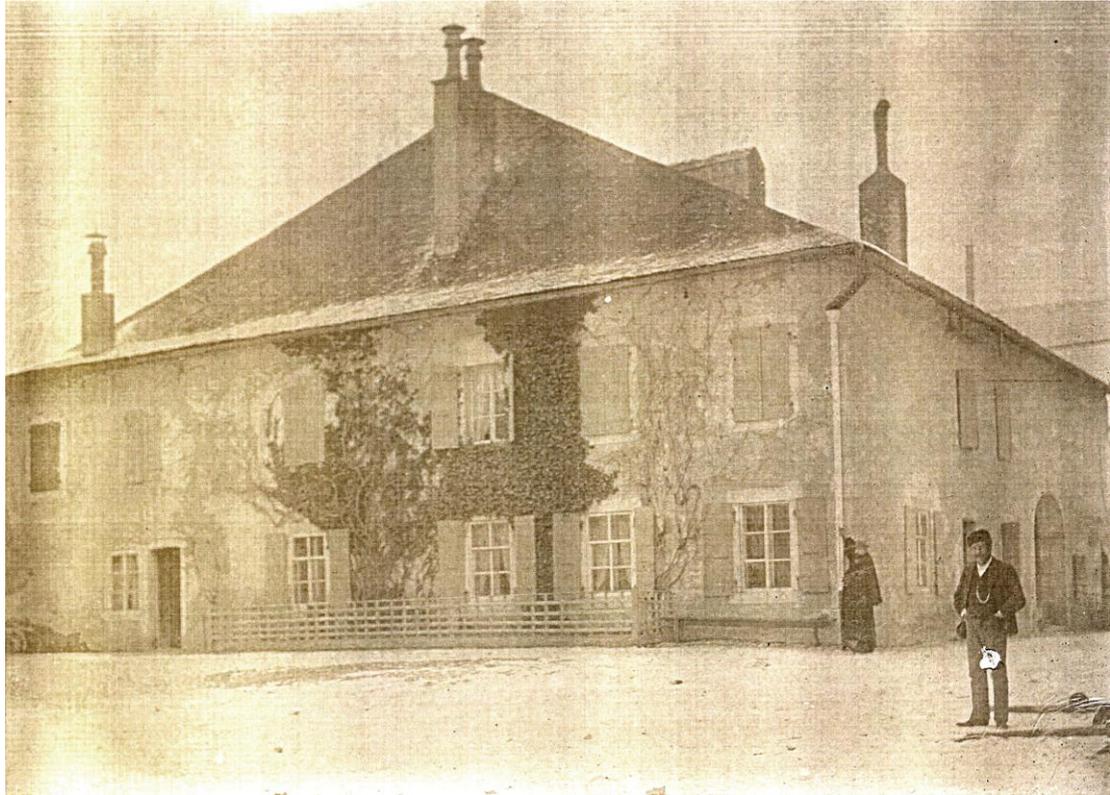
Place de la Truite et diligence, avec trois jolies demoiselles qui peuvent être des employées du restaurant voisin, trio où pourrait figurer une ou plusieurs des filles d'Edgar.



Quatre des filles d'Edgar posent sur un tas de neige devant l'Hôtel de la Truite.



Rachel, l'une des six filles, se verra offrir un kiosque, construit en annexe de la ferme familiale. Elle tiendra celui-ci avec succès jusque dans les années quarante.



Ferme d'Edgar Rochat, au fond de la Place de la Truite. A droite Edgar.

Mlle Rachel ROCHAT

KIOSQUE — LE PONT

Tabacs - Cigares - Cigarettes, premières marques
Chocolats tous genres - Confiserie fine
Ouvrages à broder et fournitures. Travaux combinés
sur demande. Echantillonnage
Laine fantaisie
Travail au crochet ou à l'aiguille sur demande
JOURNAUX, LIBRAIRIE ET BIBLIOTHÈQUE
circulante
Souvenirs tous genres. Cartes postales,
choix considérable
Appareils photographiques. Films. Développement
Dépôt de M. Dériaz, articles photographiques, Vallorbe.
Guides du Pont et Vallée de Joux
Cartes géographiques
Près de la Poste. Près de la Gare.

Réclame de 1929.



Mlle Rachel Rochat, tenancière du kiosque du Pont pendant plusieurs décennies. Tout autant que son père elle s'intéressait au tourisme et à son développement.

† Mademoiselle Rachel ROCHAT

Le 1er octobre 1944 est décédée à l'Hôpital du district de la Vallée Mlle Rachel Rochat. La défunte mérite que notre journal lui consacre quelques lignes.

Née en 1879, elle était la fille cadette de feu Edgar Rochat, le tenancier très avantageusement connu, bien au-delà des limites de notre contrée, de l'Hôtel de la Truite au Pont. Comme son père, Mlle Rochat était profondément attachée à la Vallée. Cachant une âme poétique, adorant la nature, elle en a chanté dans quelques modestes articles sans aucune prétention littéraire, la beauté et le charme particulier. A la tête d'un petit commerce, elle savait communiquer à ses clients les sentiments et l'enthousiasme qu'elle ressentait, et nombreux sont ceux qui, persuadés par ses chaudes paroles, se décidaient à faire un séjour dans notre petit pays.

Mademoiselle Rochat a aussi contribué, dans le cadre de ses moyens, au développement de notre région. C'est ainsi qu'en collaboration avec Mademoiselle Wilma Rochat, institutrice, elle a publié un « *Guide et itinéraires de la Vallée de Joux* », illustré et fort bien rédigé, qui a rendu de précieux services aux visiteurs de notre contrée. En outre, peu avant la guerre, elle a édité une carte au 50000^{me} de la Vallée de Joux, carte qui, sorti des ateliers de cartographie Kummerly & Frey, à Berne, est d'une exécution et d'une précision parfaites. Pour des raisons d'ordre militaire, la vente en avait dû être passagèrement supprimée.

Rachel Rochat était une véritable enfant de la Vallée, à laquelle elle tenait par toutes les fibres de son âme. Rien ne lui en semblait comparable. Nous conserverons à cette excellente concitoyenne un souvenir affectueux.

X.

Mais retrouvons Edgar Rochat au début du XXe siècle. On le découvre pour la première fois sur une carte postale de l'époque. Il fait une tranquille promenade dans les environs de la gare avec son épouse Louise-Jenny. Dans le fond, les glaciers, en ce quartier du village toujours omniprésentes.



Edgar Rochat, en bon riverain qu'il est, aime les promenades en barques.

En cette même qualité de riverain, il s'inquiétait aussi de la garde des lacs :

CHRONIQUE LOCALE FAVS 10 III 1898

Ayant eu connaissance de la fondation d'une société de sauvetage, sur nos lacs, et tout en remerciant les personnes dévouées qui en ont pris l'initiative, je me permets d'émettre quelques idées sur cette sérieuse question. Il est certain qu'il est de toute utilité de faire quelque chose à ce sujet ; mais je ne crois pas qu'une grande société avec comité, cotisations, finances, etc., remplirait juste le but. Cette société, avec tous ses rouages, ne serait peut-être qu'un feu de paille : rappelons-nous l'ancien « Club des patineurs » où la finance n'a pas mal circulé, et pour arriver à quoi ? à rien du tout. Il me semble que cette question de sauvetage devrait partir de l'initiative des communes et tendre à la formation d'une « garde du lac ».

Je m'explique : C'est au début de la congélation que le danger existe. Les lacs gèlent partiellement, presque chaque hiver, et les patineurs sont heureux de vite profiter d'un petit coin de glace. Là, n'est pas encore le grand danger, mais les jours suivants, à mesure que la glace se forme plus en avant, les patineurs peu expérimentés ou pas assez prudents, s'avancent en plein lac sur de la glace qui n'a souvent « qu'une nuit », et... un malheur est vite arrivé. Les fentes sont une seconde cause d'accidents pour ceux qui ne les connaissent pas parfaitement ou ne veulent pas se donner la peine d'en étudier la nature ; exemple : le terrible accident du 29 janvier.

Pour prévenir autant que possible les accidents de ce genre il suffirait que chaque commune nomme et paye un ou deux hommes, choisis parmi les jeunes gens bons patineurs, forts et courageux, et connaissant bien le lac. Ces gardes devraient être habillés d'un manteau rouge par exemple, afin que le public les voie de loin et qu'il sache qu'auprès d'eux il est possible de se renseigner. Leur mandat serait : marquer les places dangereuses, prévenir le public et organiser les passerelles.

Comme engins de sauvetage, il suffirait que chaque commune achetât : une luette, une grande échelle légère, une corde et un bâton ferré (gaffe).

Je prie Messieurs les intéressés de discuter ces quelques idées et, s'il y a lieu, de les mettre en pratique.

Pont, 1^{er} mars 1898. Edgar ROCHAT.

Il semblerait qu'avec l'âge il ait du abandonner toute velléité de se lancer à nouveau dans de grandes entreprises et se contenter désormais de son petit domaine, s'il ne l'a pas abandonné depuis longtemps, et de son poulailler, comme ci-dessous :



C'aurait été mal le connaître. Ainsi le voit-on se lancer dans l'exploitation de tourbe lors du premier conflit, poursuivant de cette matière son métier de marchand de combustible.



Nous sommes en Sagne-Wagnard, derrière le Pont. Cette exploitation de tourbe sera abandonnée sitôt la fin de ce premier conflit. Elle sera pourtant reprise, et cela de manière beaucoup plus industrielle, lors du second.

En tout Edgar Rochat ne s'en laisse jamais conter :

Le Pont, le 15 juillet 1919

A l'administration du village du Pont,

Messieurs,

J'ai bien reçu votre estimée du 22 juin écoulé, me réclamant la somme de frs 9.60 pour remblayage des tuyaux de canalisation d'eau traversant ma tourbière de Sagnevagnard.

Je vous avise que je me refuse catégoriquement à les payer. Mieux que ça, je serais en droit de vous faire échanger votre canalisation, étant reconnu qu'elle m'entrave pour mon exploitation de tourbe.

Je vous présente, Messieurs, mes civilités respectueuses²⁵.

²⁵ AHP, C, correspondance.

L'écriture déjà un peu tremblée signifie qu'Edgar, même si moralement il n'a rien perdu de son mordant, a déjà quelque peu baissé physiquement.

On l'avait vu deux ans auparavant, faire une magnifique proposition à ce même village en s'intéressant de très près au sort des lingères, qu'il estimait vraiment mal loties derrière leurs fontaines non couvertes :

Le Pont, 1^{er} mai 1917

Au Conseil général du village du Pont

Monsieur le Président et Messieurs,

Par la présente j'ai l'avantage de vous demander d'inviter l'administration à créer un fonds en faveur de l'établissement d'une buanderie pour le village, sans demander la construction à bref délai, ce qui demandera une étude assez sérieuse au vu des circonstances difficiles actuelles. Rien n'empêche de voter une finance, tant minime soit-elle, comme base de cette construction qui, une fois créée, aurait des chances d'augmentation par une finance annuelle portée au budget.

Le village du Pont est le seul dans la Vallée où les fontaines sont exposées à tout vent sans aucun abri et où tous les ménages sont appelés à y laver leurs lessives.

Les femmes préposées à ce travail en souffrent trop, les hivers sont longs et rigoureux, et vous avez tous été témoins et vu de vos yeux pendant ce dernier hiver d'une rigueur exceptionnelle, ces pauvres femmes tenir la journée entière exposées à subir les froids et les plus mauvais temps possibles, avoir des glaçons jusqu'à mi-corps et encore, en avril dernier, même temps d'hiver. C'est vous dire que, question d'humanité, nous devons réagir une fois pour toute et prendre une décision en créant un fond destiné à la construction d'une buanderie publique dans le village du Pont.

Je vous recommande chaleureusement d'appuyer ma proposition auprès de l'administration.

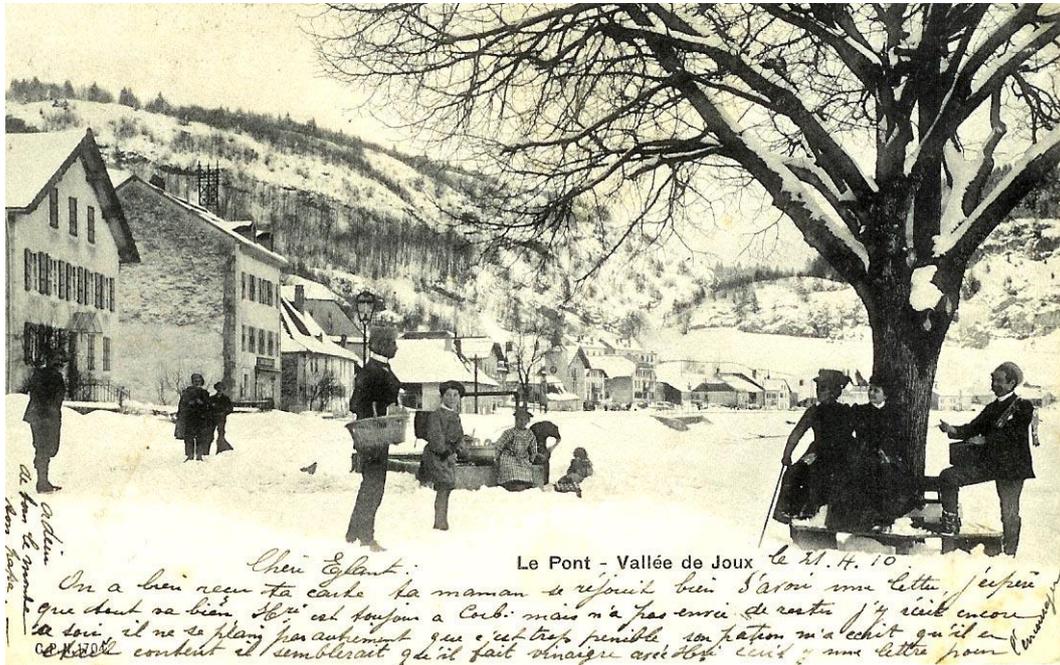
Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, mes civilités respectueuses.

Edgar Rochat²⁶

On ignore les résultats de cette démarche, probablement restée vaine. Il faut dire que l'apport d'eau à domicile introduisait de plus en plus les chambres à

²⁶ AHP, C, correspondance.

lessive dans les maisons et que le nombre des femmes lavant leur linge aux fontaines publiques devait baisser d'année en année. Quoiqu'il en soit l'intention révélait chez Edgar Rochat un cœur généreux.



La fontaine du pavé au devant de la Place de la Truite. Cette fontaine sera ultérieurement déplacée sous le tilleul que l'on peut admirer à droite de la photo. Laver son linge en hiver était naturellement une rude pénitence.



Nos lingères à la grande fontaine du village, à proximité de l'ancienne église. L'été, c'est tout de même plus acceptable.

Mais Edgar Rochat se fait vieux – il décédera en 1929 – Il commence à se retourner sur son passé. Il se souvient notamment avec nostalgie ce bon vieux temps où il était carabinier et où, en quelque coin de notre canton ou de notre pays, il fraternisait avec ses compagnons dans la saine camaraderie d'armée !

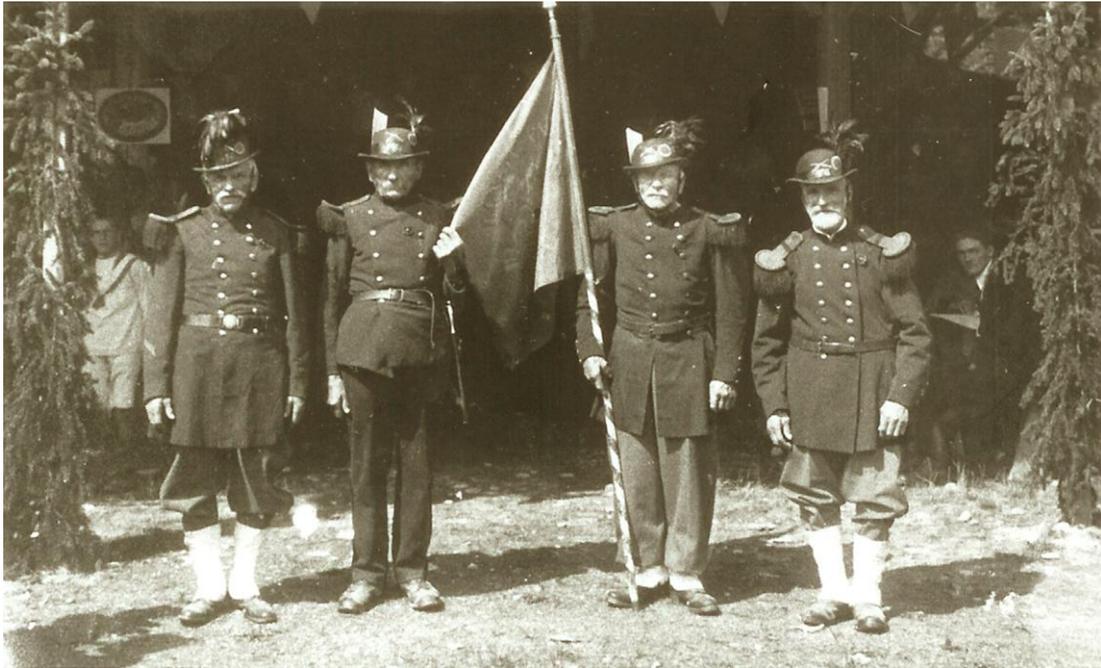


L'illustré, N° 31. VIII. 26

12



Le vétéran Rochat,
du Pont, doyen des carabiniers vaudois (il est né en 1845).
(Phot. Wassermann, Genève)



Un bel homme et un beau soldat, image émouvante d'un vieux de la vieille qui y croit dur comme fer. Soldats, vous avez servi la patrie, vous avez fait votre devoir, honneur à vous !

Fête des carabiniers vaudois – sans réf. et sans date, néanmoins probl. d'août 1923 –

Le comité de cette fête a décidé de ne pas inviter les journaux et de charger l'Agence A. Bonard d'envoyer un compte-rendu à la presse. Ce compte-rendu ne nous étant pas parvenu, nous empruntons à la Tribune de Lausanne une partie du récit que lui adresse un des participants sur cette fête réussie à tous égards.

Après un cortège précédé de la fanfare de Vallorbe, un culte en plein air, fait par M. le capitaine aumônier Louis Mayor, et une séance administrative présidée par le sergent-major Tchumi, il y eut, à la cantine, un banquet animé par de nombreux discours.

Ce fut d'abord M. le colonel Grobet, qui salua le président du Conseil d'Etat, M. C. Fricker, le président d'honneur, colonel Thélin et les autorités communales. M. Grobet constata que plus de 600 carabiniers avaient répondu à l'appel du comité et que 475 d'entre eux avaient pris part au tir. Le sergent-major Tschumi rappela les débuts de la société, la fête de Montreux, en 1876, celles de Lausanne en 1886 et Bex en 1896 ; puis le sergent Benjamin Vallotton porta à la patrie un toast émouvant, salua les vétérans de la fête et exhorta les carabiniers à rester toujours la garde fidèle du drapeau. Ce furent ensuite M. Ch. Fricker, qui adressa à ses anciens frères d'armes le salut du gouvernement vaudois, puis le colonel A. Thélin, accueilli par une interminable ovation, qui rappela des souvenirs d'il y a cinquante ans et but à l'esprit de corps et celui de

famille qui servent de lien entre carabiniers de tous grades... Et, tandis que M. Thélin descendait alertement de la tribune, quelques Vaudoises lui remirent un magnifique bouquet de glaïeul, cravaté aux couleurs vallorbiennes.

Après que M. le conseiller d'Etat Bujard eut porté son toast aux hommes d'initiative qui prirent en mains la reconstitution de la Société des carabiniers vaudois, on entendit M. le député J. Golay qui, au nom des autorités vallorbiennes, souhaita la bienvenue à tous. Un discours impressionnant fut celui de M. Edgar Rochat, un vieux de la vieille, puisqu'il a plus de 80 ans. Tenant d'une main le drapeau vert des carabiniers de la Vallée, M. Rochat exhorta ses frères d'armes à rester de bons Suisses et à cultiver toujours davantage l'esprit de corps et l'esprit militaire. Parlant des fêtes futures, M. Rochat termina sur ce mot : « Si ce n'est pas moi qui vous présente ce drapeau, ce seront mes successeurs ». Il nous a rarement été donné de voir un spectacle aussi beau que celui de ce vétéran vibrant d'une foi juvénile, la figure rayonnante, présentant aux jeunes un drapeau septuagénaire.

Discours d'Edgar Rochat

Chers amis carabiniers vaudois,

Vous avez ici deux représentants du corps des carabiniers qui ne sont pas des jeunes, M. Golay qui a 83 ans a encore fait son tir, pas comme un jeune, c'est vrai, mais nous avons quand même fait notre tir et n'avons pas manqué la cible ni l'un ni l'autre.

Mes chers amis, nous sommes descendus de la Vallée de Joux une trentaine, et si nous ne pouvons vous serrer la main à tous, ce petit drapeau le fait pour nous.

C'est un vieux carabinier de la Vallée qui vous apporte ici son salut patriotique et fraternel.

Voyez-vous, ce drapeau-là, vous représente, carabiniers, la Vallée de Joux de 1852. Ce petit drapeau nous dit : « l'Union fait la force ».

Vous me demanderez, n'est-ce pas, pourquoi ce petit drapeau n'est que pour un petit pays. Je vous répondrai qu'en 1852 nous n'avions pas les chemins de fer, nous n'avions pas les autos, et surtout pas les avions. Nous étions là-haut tout seuls, et nous aimions nous réunir entre nous. Ce petit drapeau vous prouve encore le culte que les anciens de la Vallée vouaient aux carabiniers. Puisse cet amour se maintenir de père en fils.

Ce drapeau-là, c'est la première fois qu'il a l'honneur de paraître dans la réunion des carabiniers vaudois. Pourquoi ? Je ne vous le dirai pas, je ne le sais pas moi-même.

Puisque aujourd'hui mes collègues de la Vallée m'ont confié le port de ce drapeau pour vous le présenter pour la première fois, nous espérons et nous désirons que ce ne sera pas la dernière. Malgré qu'il soit vieux et frangé,

comme vous le voyez, il a du mérite, et il nous montre quel cœur de patriotes ont les carabiniers de la Vallée de Joux.

Au nom de tous les carabiniers de la Vallée de Joux, je remercie tout d'abord le comité cantonal, le capitaine Combe, délégué dans le Comité d'organisation, pour la peine qu'ils se sont donnés dans l'organisation de cette fête et le bon accueil qu'il nous ont fait.

Nous devons également vous remercier pour l'honneur que vous avez fait à notre drapeau en lui réservant une place dans le cortège.

En présence de vous, nos amis et bien-aimés collègues carabiniers, je vous présente ici un vétéran qui a probablement présidé à la création de ce drapeau.

Nous formulons encore un dernier souhait, c'est que ce drapeau réapparaisse dans la prochaine manifestation des carabiniers vaudois. S'il n'est pas présenté par moi, il le sera par mes successeurs.

Messieurs, je vous salue !

LA FETE DES CARABINIERS VAUDOIS A ROLLE



Le groupe des carabiniers à plumes de coq et guêtres blanches.

(Phot. Treuthardt, Lausanne)

Au milieu, probablement Edgar Rochat, droit comme un i.

Les successeurs d'Egar Rochat, tenanciers à l'Hôtel de la Truite (selon l'Indicateur vaudois) :

1906 François Andrey²⁷

HOTEL DE LA TRUITE
A proximité de la Gare du Chemin de fer Pont-Vallorbe-Brassus
SAISONS D'ÉTÉ ET D'HIVER

Excursions :

Dent-de-Vaulion, Mont-Tendre
Mont-d'Or, Sources de l'Orbe
Les Grottes aux Fées
Chaudières d'Enfer

RESTAURATION
Table d'hôte
Petits bateaux
Voitures et guides à l'Hôtel.
Bateau à vapeur.

✱

François ANDREY

Altitude : 1009 m. **Le PONT** (Vallée de Joux, Suisse)

Sentier. — Imp. Jules DUFUIS

HOTEL DE LA TRUITE A proximité de la Gare
Chemin de fer Pont-Vallorbe

tenu par

FRANÇOIS ANDREY

LE PONT
+ VALLÉE DE JOUX (SUISSE) +

Restauration — Table d'hôte
Guides à l'hôtel - Portier à tous les trains
Bateau à vapeur - Petits bateaux
Voitures.

Excursions : Dent de Vaulion, Le Mont
Tendre, Le Mont d'Or, Sources de l'Orbe,
Les Grottes aux Fées, Chaudières
d'Enfer.

M

Doit

Le 190

| | | | | |
|--|--------------------|------------|-----|--|
| | 6 Soupers à 2, 20. | 13 | 20. | |
| | 5 litres à 1, 20. | 6 | - | |
| | | Fr. 19, 20 | | |

Sentier. — Imp. Jules DUFUIS

²⁷ Selon entêtes de papier-facture et carte de correspondance, documents malheureusement non datés. François Andrey aurait donc été le successeur immédiat d'Edgar Rochat

1910 Ernest Debaillets

HOTEL DE LA TRUITE
Tenu par **Ernest DESBAILLETS**
(Vallée de Joux) * **LE PONT** * (Vallée de Joux)

N° _____ Doit

Chambre N° _____

Le _____ 190

| | |
|------------------|-------|
| 3 litres Ricq. | 3 60 |
| 8 soupes a 1.75 | 14 - |
| 3 litres de vin | 3 60 |
| 3 Cafés liqueurs | 3 40 |
| 1 litre Ricq. | 1 20 |
| | 24.80 |

Acquitté avec remerciements le 14 Juin 190
E. Debaillets

1911²⁸ Gustave Martin, reste locataire jusqu'en 1919. Fait sa publicité dans le guide de 1911 : lumière électrique, chauffage central, pension depuis 6 francs, restauration à toute heure. Gustave martin, Le Pont.

HOTEL DE LA TRUITE
TENU PAR GUSTAVE MARTIN
(Vallée de Joux) = **LE PONT** = (Vallée de Joux)

M *Hameau du Pont* Doit

Le _____ 191

LITH. & IMP. MARSENI & BOVIN, LAUSANNE

| | |
|------------------|--------|
| 16 litres a 3 | 48 |
| 95 Cafés a 35 | 33 25 |
| 4 litres a 35 | 14 - |
| 10 limonades a 1 | 10 - |
| 6 fraig a 50 | 3 - |
| 55 Cafés a 35 | 19 25 |
| 3/10 litchi | 4 50 |
| | 124.00 |

²⁸ Selon la brochure touristique sur le Pont de 1911

HOTEL DE LA TRUITE

Le Pont,

LE PONT
VALLÉE DE JOUX

le 25 Mars 1922

L. CLOUX-GUOX

M Administration du Pont Doit

| | | | |
|--|-----------------------|-----|----|
| Collation petite table | | | |
| 3 | libres | 9 | |
| 11 | libres | 6 | 60 |
| Collation soc. de chant | | | |
| 8 | cafés | 3 | 20 |
| 14 | libres | 42 | |
| | appétitifs | 15 | 30 |
| 49 | banquets | 245 | |
| 10 | bout. vin bl | 22 | |
| 18 | " " rouge | 36 | |
| 6 | siphons | 3 | |
| 5 | Romand | 4 | |
| 8 | libres | 24 | |
| 62 | cafés lig. | 37 | 20 |
| 27 | bout. H.affoim | 102 | 60 |
| | (com. par M. Mouquin) | 3 | 80 |
| | | 552 | 74 |
| Admise en séance de l'administration au Comité 1922 A. Rochat, secrétaire. | | | |

Cloux-Guex, 1920.

1924 Emile Burkli-Meichtry



En 1933 S. Meichtry-Henriod, tenancier de l'Hôtel de la Truite, fait une offre d'achat de 100 000.-, offre toujours maintenue en 1934. En 1935 le même renonce à l'achat mais par contre reste amateur pour la location.

1937 Roger Lehmann. La famille est installée dans la place. Elle y reste encore trois quarts de siècle plus tard, en 2009.

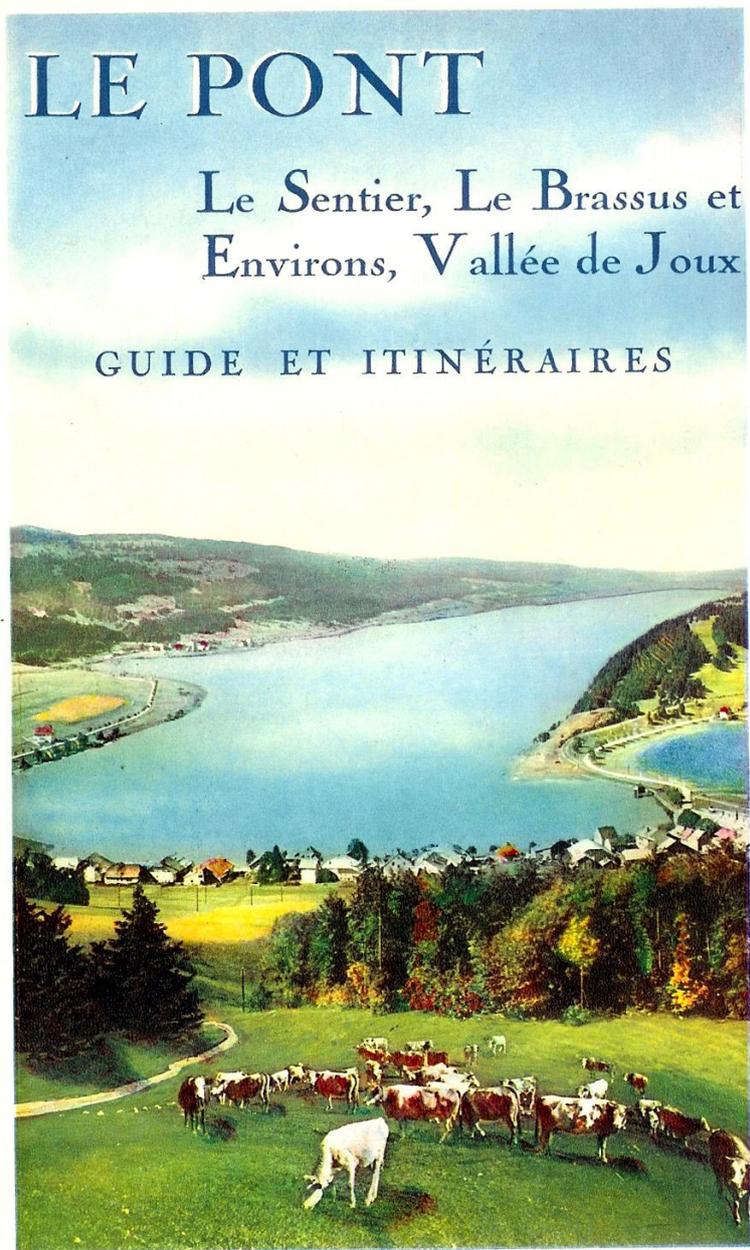


1945, réfection de la salle de justice.

1948, annonce pour vente de l'Hôtel. Une promesse de vente est faite par la commune à Mr. Roger Lehmann. Prix : 165 000.- La vente est officialisée le 15 janvier 1949, d'un même capital.

Des servitudes diverses grèvent encore cependant l'Hôtel de la Truite, en particulier en ce qui concerne la geôle et la salle de Justice de Paix. La servitude concernant la geôle est rachetée en 1966.

L'Hôtel de la Truite avait vu l'installation du chauffage central en 1905-1908.



Guide de 1929, l'un des quatre principaux qui accompagneront l'histoire du tourisme en notre haute combe : Guide du Grand Hôtel de 1901 – Guide des Vallées de l'Orbe en 1905, guide SDP de 1911 et enfin Guide de 1929.

La Truite fait sa réclame

HOTEL DE LA TRUITE

EDGAR ROCHAT

LE PONT

Vallée des Lacs Joux

A proximité de la gare

CHEMIN DE FER PONT-VALLORBES

Portier à tous les trains

TELEPHONE

EXCURSIONS

DENT DE VAULION, MONT-TENDRE
MONT-D'OR
SOURCES DE L'ORBE, LES GROTTES AUX FÉES
CHAUDIÈRES D'ENFER

RESTAURATION

TABLE D'HÔTE

On reçoit des pensionnaires

BATEAU A VAPEUR

Petits Bateaux, Voitures et Guides à l'Hôtel

ALTITUDE : 1009 MÈTRES

Entête 1891



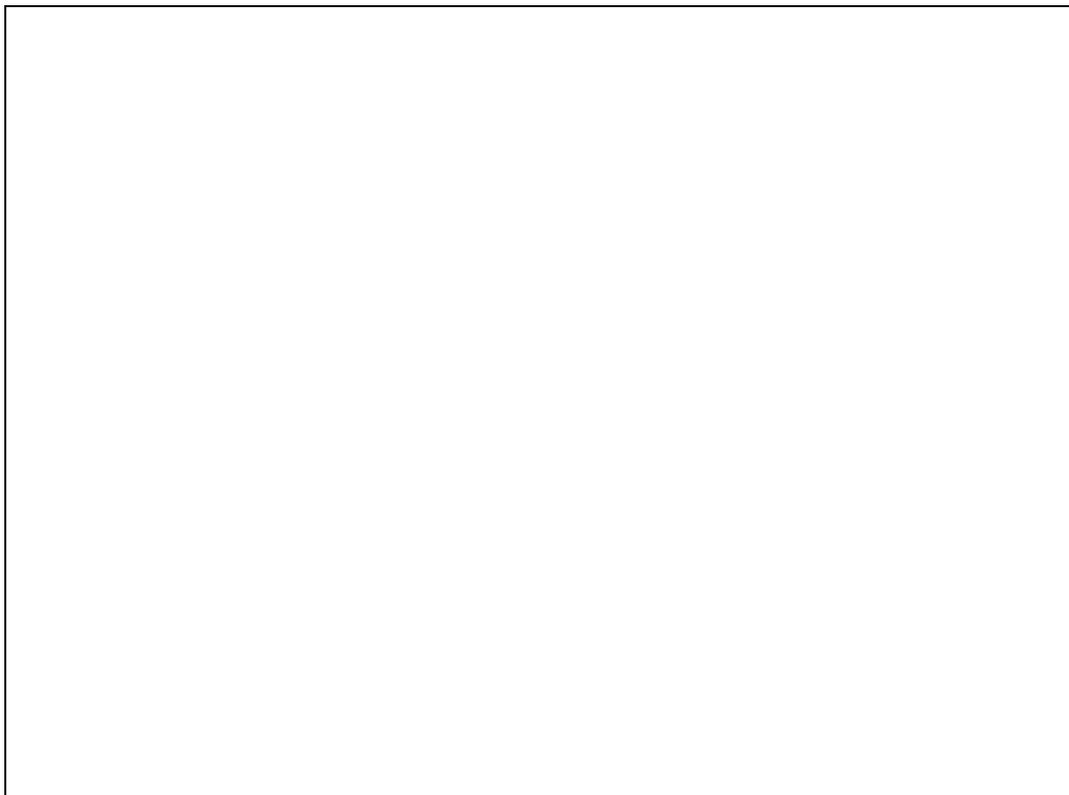


Deux belles lithos, celle d'hiver existe aussi sans les patineurs.



Le Caprice est toujours visible sur cette réclame. On la situe vers 1910.

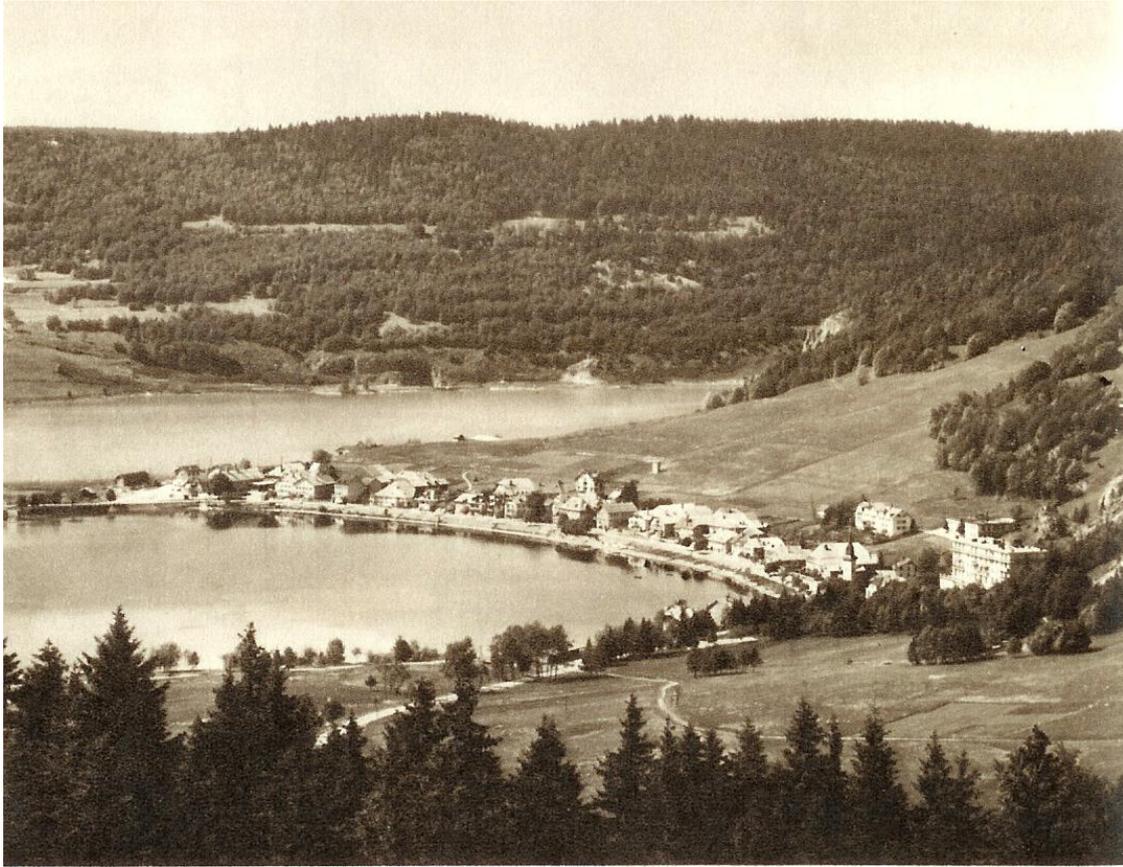
Un joli prospectus sépia pour la Truite.



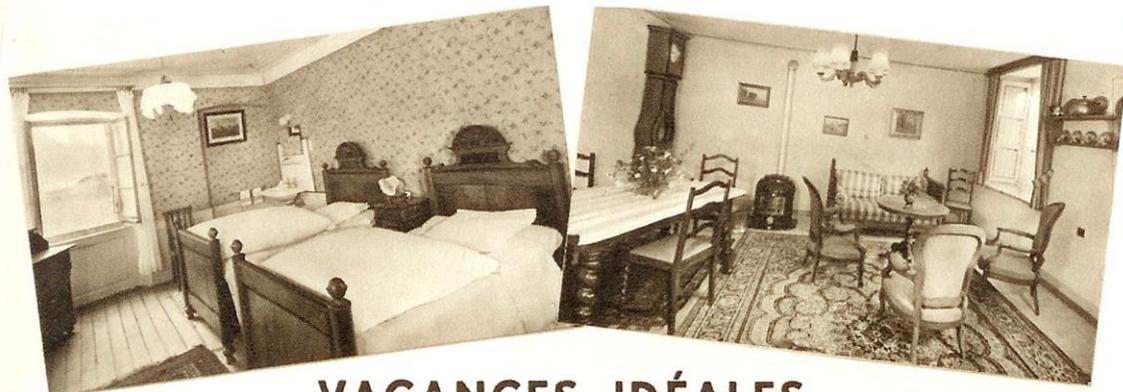
The brochure features three sepia-toned photographs: a panoramic view of a village by a lake labeled 'Le Pont', a wide view of a valley with a winding river labeled 'La Vallée de Joux', and a view of a lakeside promenade with trees and a railing labeled 'Le quai'.

Below the photos is a road map with 'LE PONT' at its center. The map shows roads connecting to several cities: LONDRES, PARIS, METZ, STRASBOURG, BALE, NEUCHÂTEL, ZÜRICH, BERNE, VALLORBE, LAUSANNE, GENÈVE, and MILAN. 'HOTEL DE LA TRUITE' is also marked near Le Pont.

CARS QUI VENEZ EN SUISSE, ARRÊTEZ-VOUS AU PONT
WHEN YOU COME TO SWITZERLAND BY CAR, DO STOP AT LE PONT



LE PONT. — Les lacs de Joux et de Brenet



VACANCES IDÉALES

ÉTÉ: canotage, pêche, excursions

Patinage sur le lac, ski **HIVER**



Le Lac de Joux au Pont



La vallée de Joux en hiver



L'Hôtel vu du lac



Salle à manger



Glisseur à voile, sur le lac gelé

L'HOTEL DE LA TRUITE est dans un cadre ravissant en face du Lac de Joux.

Eau chaude et froide dans les chambres, grandes salles pour banquets, cuisine de tout premier ordre, vins réputés.

Sports d'Été : Pêche, Canotage, promenades et excursions pittoresques.

Sports d'Hiver : patinage sur le lac complètement gelé, ski sur les nombreuses pentes voisines.

Très ensoleillé, et grâce à l'air vivifiant du lac et des forêts de sapins, **Le Pont** est l'endroit idéal pour faire une cure d'air, de repos et de soleil.

THE HOTEL DE LA TRUITE is well situated and overlooking the lake.

It has running hot and cold water in all rooms and also large banqueting rooms.

Its fine wines are wellknown and so is its first class cooking.

Summer sports : Fishing, boating, bathing, easy walks and mountain excursions.

Winter sports : Skating on the frozen lake and skiing on the many surrounding slopes.

Thanks to its sunny situation, its lake and fir tree woods, **Le Pont** enjoys a bracing air which makes it an ideal spot for a healthy and pleasant rest.

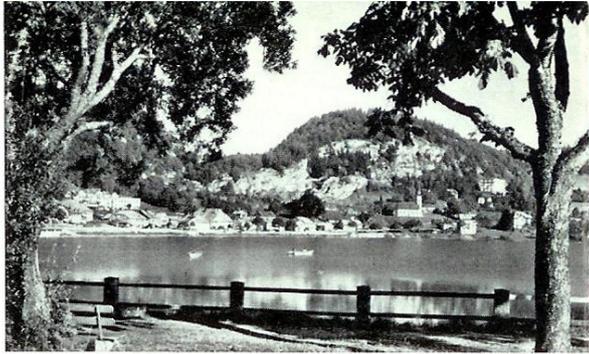


Vue générale du Pont

Editions artistiques Marcel Deriaz, Vallorbe

Quand le bleu ciel était de mode pour certaines publications...

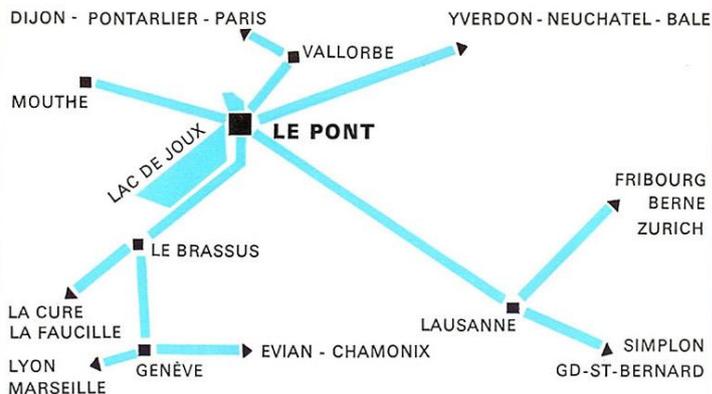
Printed in Switzerland Imprimerie Corbaz S.A., Montreux



Vue devant l'hôtel



Vue devant l'hôtel



HOTEL DE LA TRUITE

LE PONT

VALLÉE DE JOUX

JURA-SUISSE
SCHWEIZ
SWITZERLAND

La Vallée de Joux présente aux touristes une grande diversité d'attraits; de magnifiques promenades en montagne ou en forêt, les plaisirs de la plage, du canotage à rame ou à voile, du ski nautique. On y pêche sur le lac et en rivière, tandis que les chasseurs y découvrent un abondant gibier, tir aux pigeons... ou de délicieux champignons.

Le climat est l'un des plus sains qui soient, conditionné par l'altitude favorable de 1000 mètres. En hiver, de nombreuses pistes de ski sont desservies par des téléskis. Deux patinoires sont installées au Pont et au Sentier et, lorsque les conditions sont favorables, on peut patiner sur le lac qui constitue la plus grande surface gelée de Suisse.

Comme on le voit, la Vallée de Joux offre tous les avantages d'une station touristique idéale.

Das « Vallée de Joux » bietet dem Touristen eine große Vielfalt von Reizen: großartige Spaziergänge in Berg und Wald, die Freuden des Badestrandes, Rudern, Segeln und Wasserski. Man fischt an See und Fluß, während der Jäger zahlreiches Wild findet... oder delikate Pilze.

Das Klima ist eines der gesündesten, die es gibt, bedingt durch die günstige Höhenlage von 1000 m. Im Winter öffnen sich zahlreiche Skipisten, die durch Skilifts bedient werden. Zwei Eisbahnen befinden sich in Le Pont und in Le Sentier, und unter günstigen Bedingungen kann auch der See, der die größte vereiste Oberfläche der Schweiz bildet, dem Eislauf dienen. Wie man sieht, bietet das « Vallée de Joux » alle Vorteile einer idealen Touristen-Station.

The Valley of Joux offers the tourist a wide variety of attractions: magnificent walks in the mountains and forests, lakeside, lidos, rowing and sailing, water-skiing. There is good fishing and shooting—and there are delicious mushrooms to be gathered.

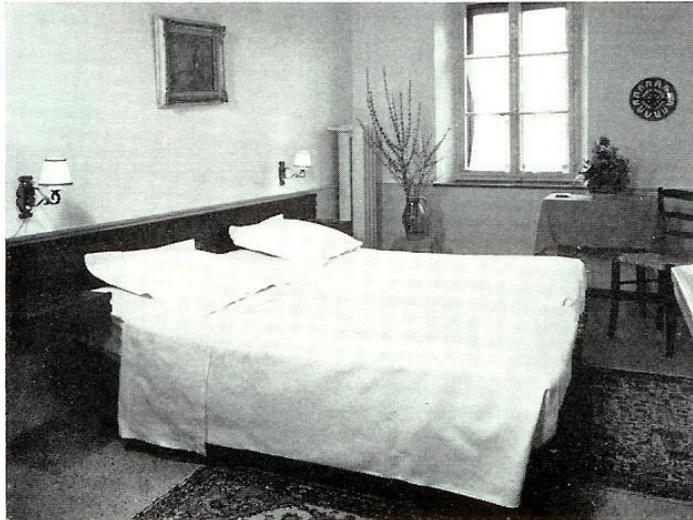
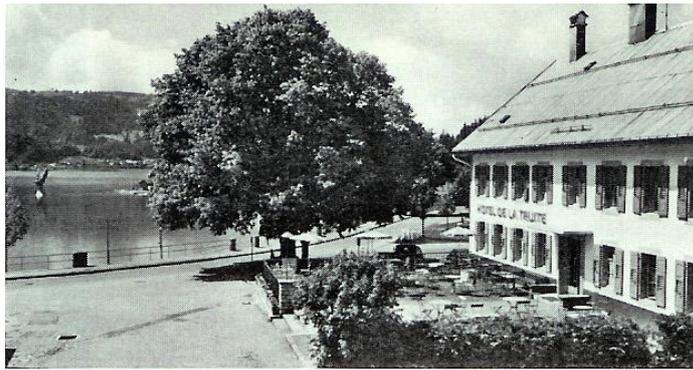
The climate is extremely healthy, this is due to the ideal altitude (3360 ft.). In winter numerous ski-runs are well served by ski-lifts. There are ice-rinks at Le Pont and Le Sentier; and when conditions are favourable, the lake itself freezes over to provide the biggest skating surface in Switzerland.

As you can see, the Valley of Joux makes the ideal holiday resort.





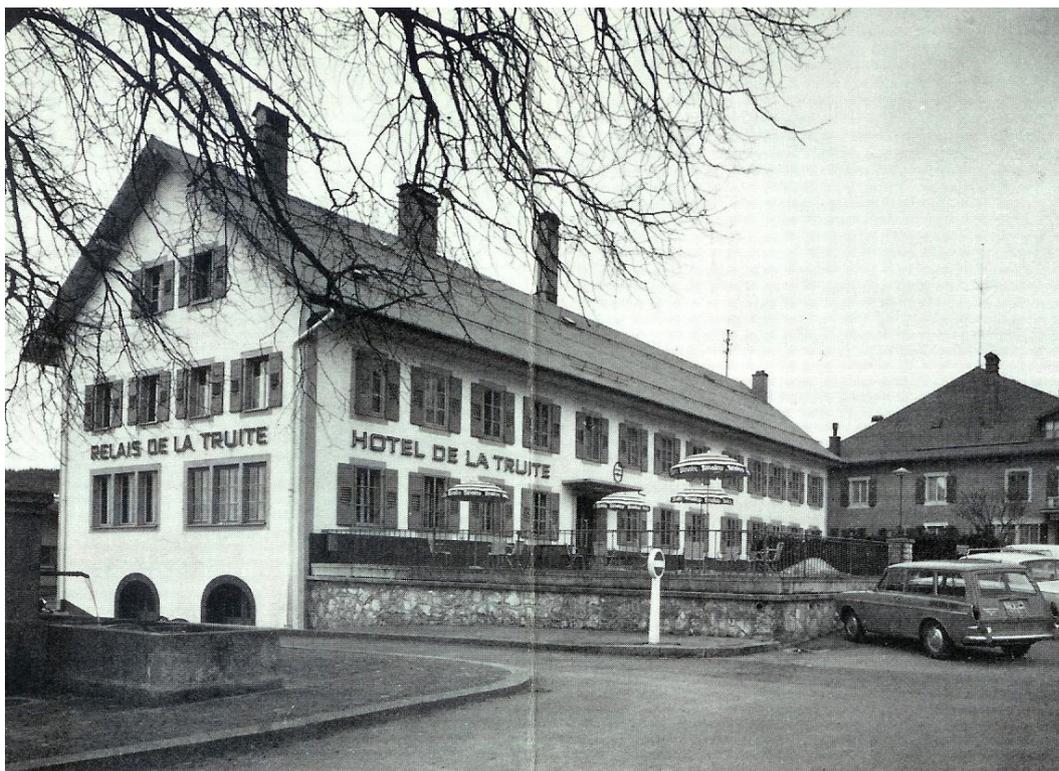
En été



Thanks to its comfortable and welcoming interior the "La Truite" hotel offers ideal conditions for holidays in any circumstances. Rooms with all comforts, showers, terrace, **large car park**, restaurant, bar.

The hotel enjoys a very nice situation at the lakeside and an absolute tranquillity. Open all year — Very good cooking.





Au printemps



Grâce à son intérieur confortable et accueillant, l'Hôtel de la Truite réunit les conditions idéales pour un séjour de vacances et en toutes circonstances. Chambres tout confort, douches, terrasse, **très grand parc pour autos**, restaurant, bar.

L'hôtel jouit d'une très agréable situation au bord du lac et d'une tranquillité absolue. Ouvert toute l'année — Cuisine soignée.

A. Lehmann, prop., tél. (021) 85 11 31
1342 Le Pont.

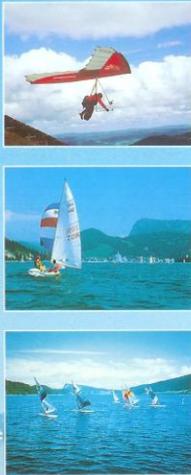
Dank seiner modernen und gemütlichen Einrichtung ist das « Hôtel de la Truite » der ideale Ort für Ihre Ferien. Zimmer mit allem Komfort, Duschen, Terrasse, **sehr großer Parkplatz**, Restaurant, Bar.

Das Hotel liegt an einer ruhigen Lage am See.

Das ganze Jahr geöffnet — Ausgezeichnete Küche.



La couleur entre en scène...



VALLEE DE Joux

HÔTEL DE LA TRUITE

LE PONT ★★★

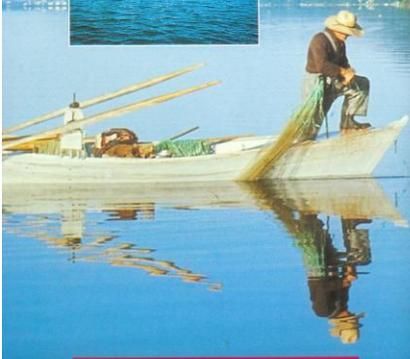
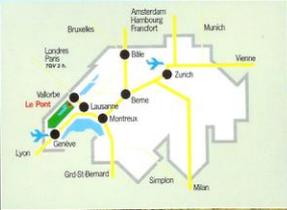


VALLEE DE Joux

HÔTEL DE LA TRUITE

LE PONT ★




Liaison TGV - CFF 

Famille D. Lehmann - CH-1342 Le Pont
 Téléphone 021 - 8411721
 Jura vaudois - Altitude 1000-1680 m

VALLEE DE Joux

HÔTEL DE LA TRUITE

LE PONT ★★★



VALLEE DE Joux

HÔTEL DE LA TRUITE

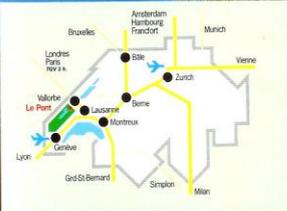
LE PONT ★★★



Le Pont, étape sur la Haute-Route du Jura-TJS et GTJ

Au centre du réseau franco-suisse Dôle - Mont-d'Or plus de 500 km de Loipes.

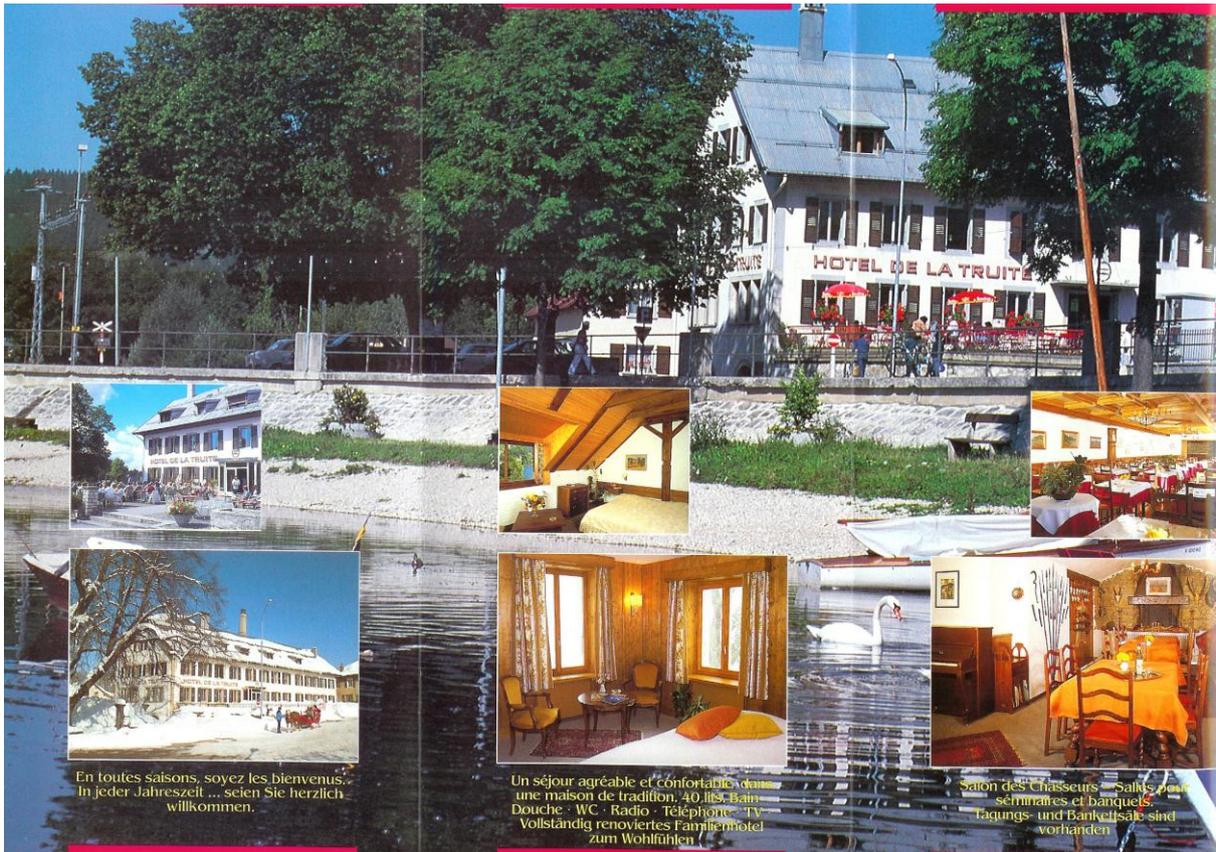
Im Zentrum von 500 km schweizer und französischen Loipen.





Liaison TGV - CFF 

Famille D. Lehmann - CH-1342 Le Pont
 Téléphone 021 - 8411721
 Jura vaudois - Altitude 1000-1680 m



En toutes saisons, soyez les bienvenus.
In jeder Jahreszeit ... seien Sie herzlich
willkommen.

Un séjour agréable et confortable dans
une maison de tradition, 40 lits, Bain
Douche - WC - Radio - Téléphone - TV
Vollständig renoviertes Familienhotel
zum Wohlfühlen

Salon des Chasseurs - Salles pour
séminaires et banquets.
Tagungs- und Bankettsäle sind
vorhanden



Un séjour agréable et confortable dans
une maison de tradition, 40 lits, Bain
Douche - WC - Radio - Téléphone - TV
Vollständig renoviertes Familienhotel
zum Wohlfühlen

Salon des Chasseurs - Salles pour
séminaires et banquets.
Tagungs- und Bankettsäle sind
vorhanden

Mode pêche journalière: brochet, perche,
truite saumon, tencin et tautou, etc.
spécialités régionales



Quand l'hiver se donne, il y aura foule sur le lac...

24 heures

La Vallée

**Gelé, le lac
de Joux
attire la
grande foule**

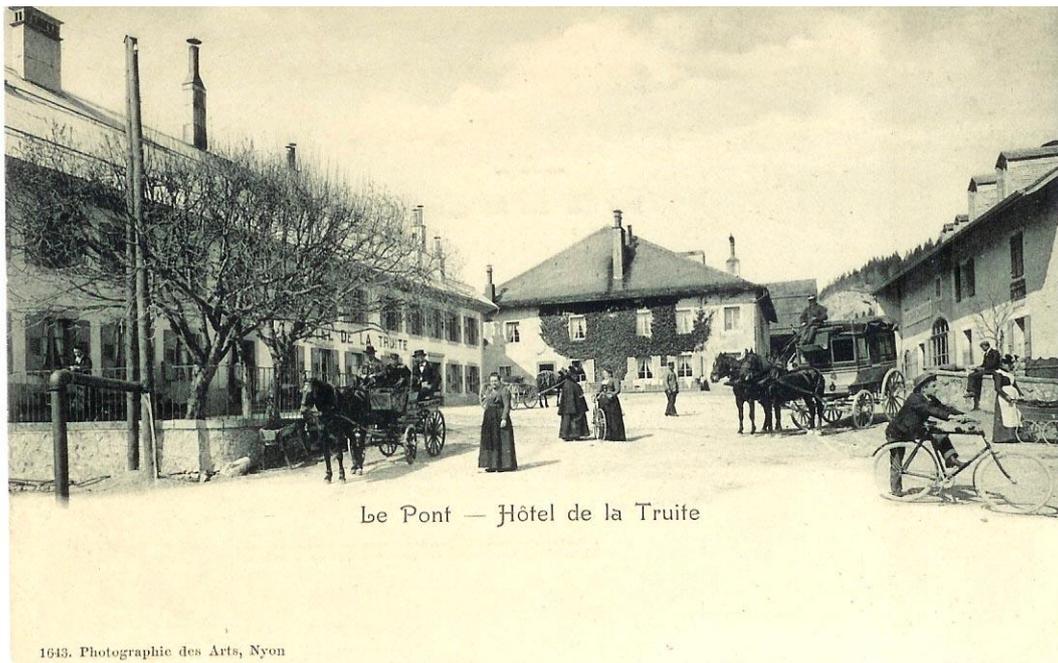
Notre supplément

24 Emploi

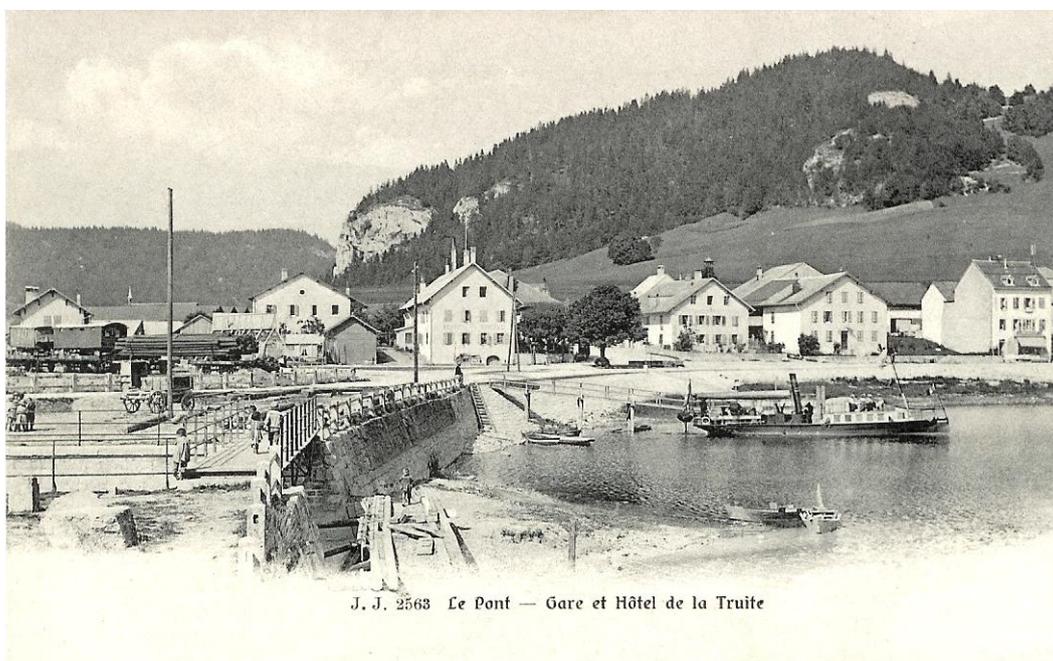
315 OFFRES!

Manchette du 9 février 2012.

Une place et des environs fort animés.



Cette photo résume beaucoup des activités de la place. A gauche le goulot, soit chèvre, de la fontaine du Pavé. Elle n'a pas encore été déplacée sous le tilleul. Devant la Truite la calèche est conduite par Edgar Rochat. Immobile à proximité, Louise Jenny Rochat, femme d'Edgar. En fond de Place, la maison d'Edgar Rochat où bientôt il installera le kiosque à destination de sa fille Rachel. A droite le bâtiment des postes, avec la diligence prête à partir pour la rive orientale du lac de Joux.



Quartier de la gare où les transformations battent leur plein, apparemment, pour la prolongation de la ligne jusqu'au Brassus. A gauche pont de la Goille, sauf erreur déjà en nouvelle version. A quai, naturellement, le Caprice. Le Pont est en ébullition !



Caprice et canotage font bon ménage.



Début de siècle. La mode et toujours aux courses en traîneaux.



La Truite voit le départ des courses de ski sur le lac. En d'autres circonstances, ce furent des concours de patins sur la glace. Ces manifestations sont organisées par la Société de Développement du Pont, mieux encore par le Sporting-Club.



Mais les voitures vont bientôt remplacer les chevaux qui disparaîtront, sports d'été, sports d'hiver, totalement du paysage touristique de la région.



Le ski, dès son introduction à la Vallée à la fin du XIXe siècle, restera toujours d'actualité. A l'arrière des skieurs, le kiosque de Mlle Rachel Rochat, qui sera repris plus tard par Mme Albertano.





Le gros tilleul sous lequel est désormais installée la fontaine du Pavé, croit lentement mais sûrement.



La place vue d'avion. A gauche la gare et son entrepôt, là où les affineurs en saison viennent livrer leurs vacherins. La maison du coiffeur en bas à gauche. En dessus, avec jardin, la gendarmerie. Et enfin la Truite dont le volume reste impressionnant.

Des événements mémorables



Inauguration du Le Pont – Vallorbe le 30 octobre 1886. La fête fut grandiose. Un siècle plus tard le 100^e anniversaire fut d'une modestie exemplaire, avec des orateurs qui n'avaient rien à dire, puisque l'essentiel de ceux-là ne prenait plus le train, mais la voiture !



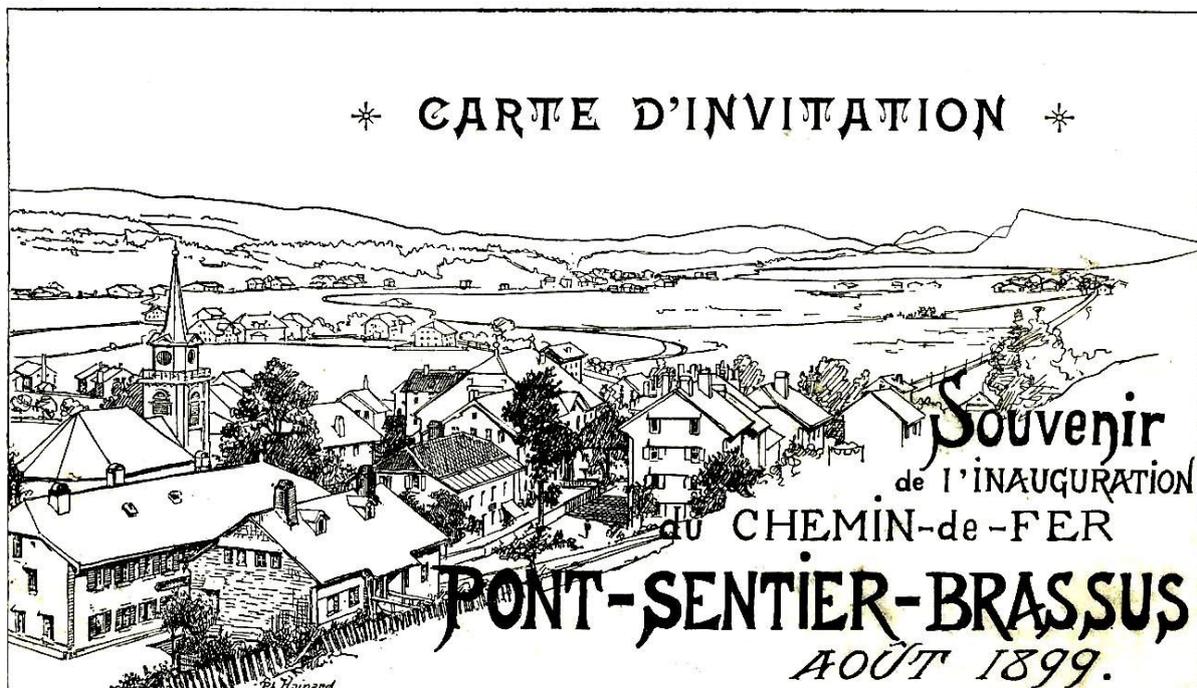
Et tout cela se passe dans la proximité immédiate de l'Hôtel de la Truite qui dut vivre en cette occasion des journées mémorables.

L'auteur de ces lignes se souvient du moment de sa vie où cette préoccupation l'étreignit le plus sensiblement peut-être ; c'était le 31 octobre 1886, premier jour où la ligne du Pont-Vallorbe inaugurait son service, le lendemain d'une fête joyeuse, et le dernier acte de cette fête qui nous semblait une délivrance ; le train du soir partait de la gare du Pont, bondé de visiteurs et d'amis qui prenaient congé de la Vallée et lui jetaient l'adieu du départ, une population sympathique et reconnaissante leur répondait. Le temps était splendide, le soleil se couchait dans un ciel ardent que le petit lac réfléchissait en nappes d'or et de pourpre ; à droite la nuit montait enveloppant les bois, les précipices, les rochers déchirés qui dominant le paysage, et dans ce tableau de lumière, d'ombre et de vie, celui qui vous parle eut un instant l'intuition de la situation morale et de ses dangers. Cet horizon lumineux du couchant, où se mourait le jour, s'identifiait pour lui avec

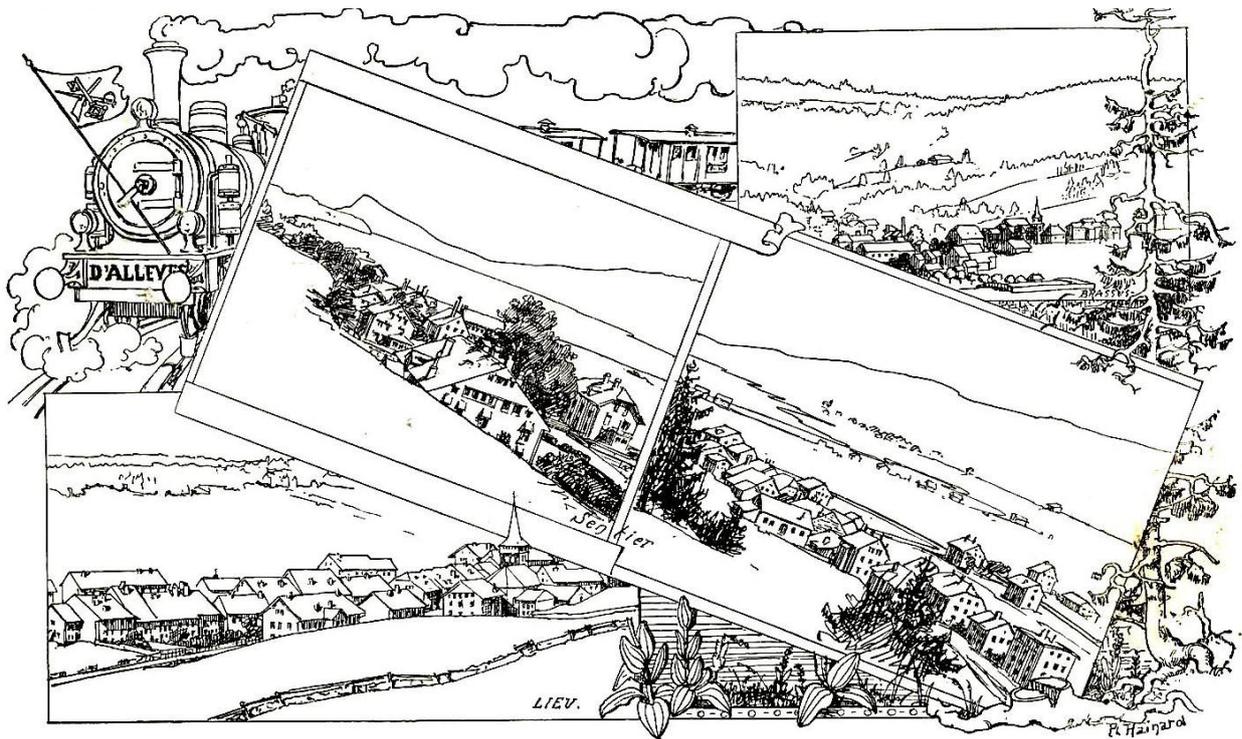
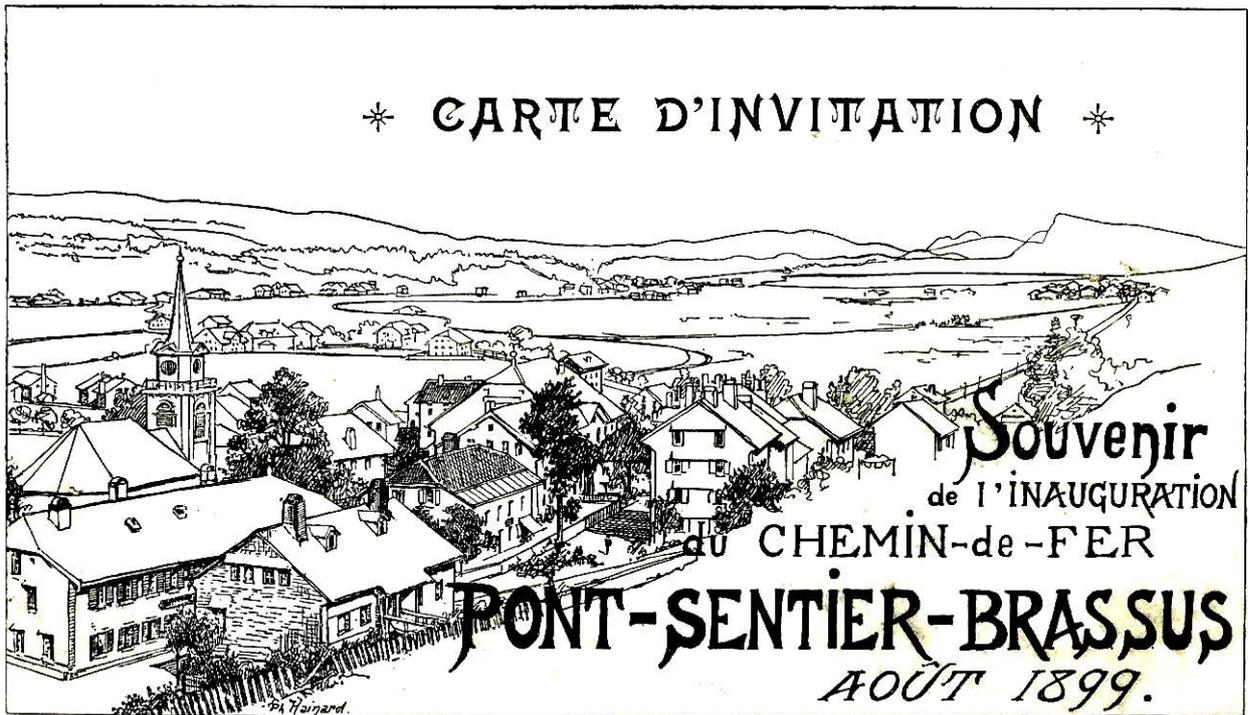
le passé, ses figures disparues et ses regrets, et là-bas du côté opposé, cette ombre indéfinie du soir, où la locomotive s'était ouverte un chemin dans la montagne, ne semblait-elle pas l'invisible avenir, la nuit de l'inconnu ; l'enthousiasme qui retenait toute une population et n'en faisait qu'une volonté, aurait-il un lendemain, et pour parler sans figure, au milieu de ces progrès réalisés, de ces changements dans la vie commune qui modifient nos liens, nos rapports, notre état social, et de toutes ces séductions de la vie moderne que nous devons dominer de notre nature libre et immortelle, garderons-nous quelque chose de cette force immatérielle qui seule est désintéressée, invincible et capable de créer ; l'ascendant d'un monde avide et sensuel pèsera-t-il sur nous comme un éteignoir, ou bien la foi nous donne-t-elle déjà, avec ses inaltérables promesses, la volonté de chercher au delà, et la vigueur de nous élever plus haut que les perspectives prochaines



Le Caprice, premier du nom, entre en service en 1889, ce qui pourrait bien être la date de cette photo. Qu'y voit-on ? A gauche le vaste entrepôt du chemin de fer Le Pont-Vallorbe. Celui-ci devait disparaître lors de la construction du Pont-Brassus. L'Hôtel de la Truite avec ses deux portes voûtées donnant accès à ses caves. La maison d'Edgar Rochat au fond de la place. La poste, en face de la Truite et le Grand Bazar à quelque distance. Chose très spéciale, on découvre tout à gauche de la photo, le navire « L'Abeille », qui avait voulu damner le pion au Caprice et qui au final, finira enlisé dans la vase de ce bord du lac avant d'être déplacé en des lieux qu'on ignore.



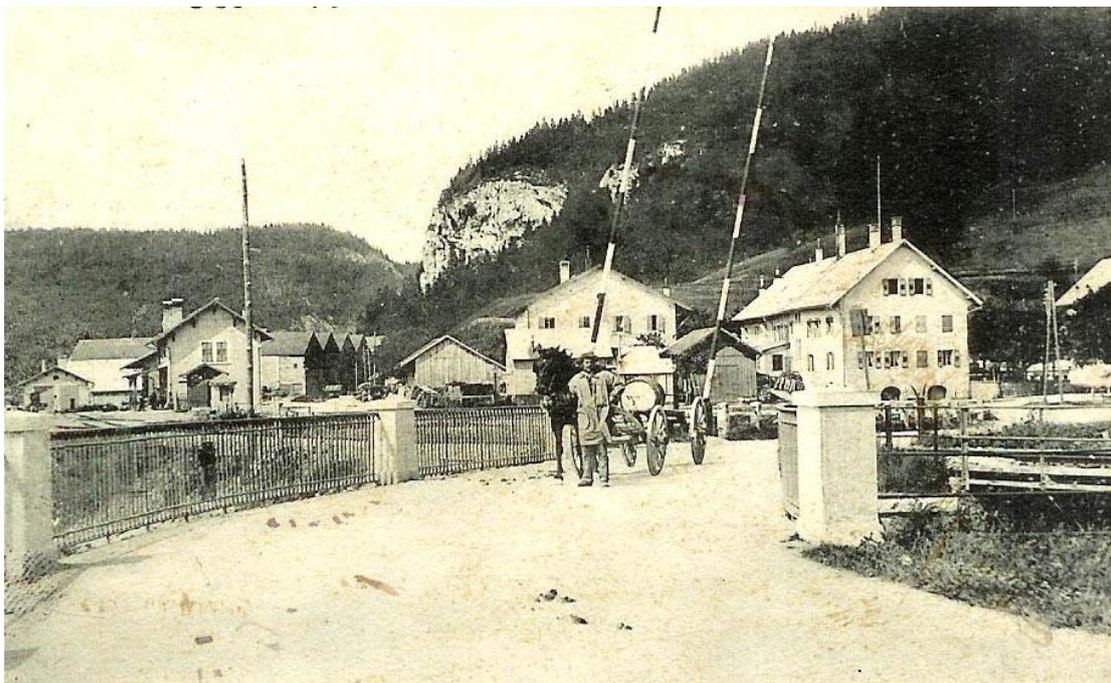
Nous ne possédons aucune photo de la gare du Pont lors de l'inauguration du Pont-Brassus. Il nous apparaît que la fête dut se dérouler surtout dans les stations situées sur le parcours de la nouvelle ligne, le Pont ayant eu sa part avec la grandiose inauguration de 1886.



Cette situation de mise à l'écart du Pont lors de cette manifestation semble se retrouver sur le carton d'invitation qui ne comporte aucune représentation de cette localité.



Plan du quartier de la gare à la fin du XIXe siècle, juste avant que ne se construise la ligne de chemin de fer Pont-Brassus. On y découvre notamment la position de la fontaine de la Truite située ici de l'autre côté de la route cantonale.



Le nouveau pont de la Goille, dès après 1891.

Les internés – arrivés à la Vallée, au Pont en particulier, le 26 mai 1916 -



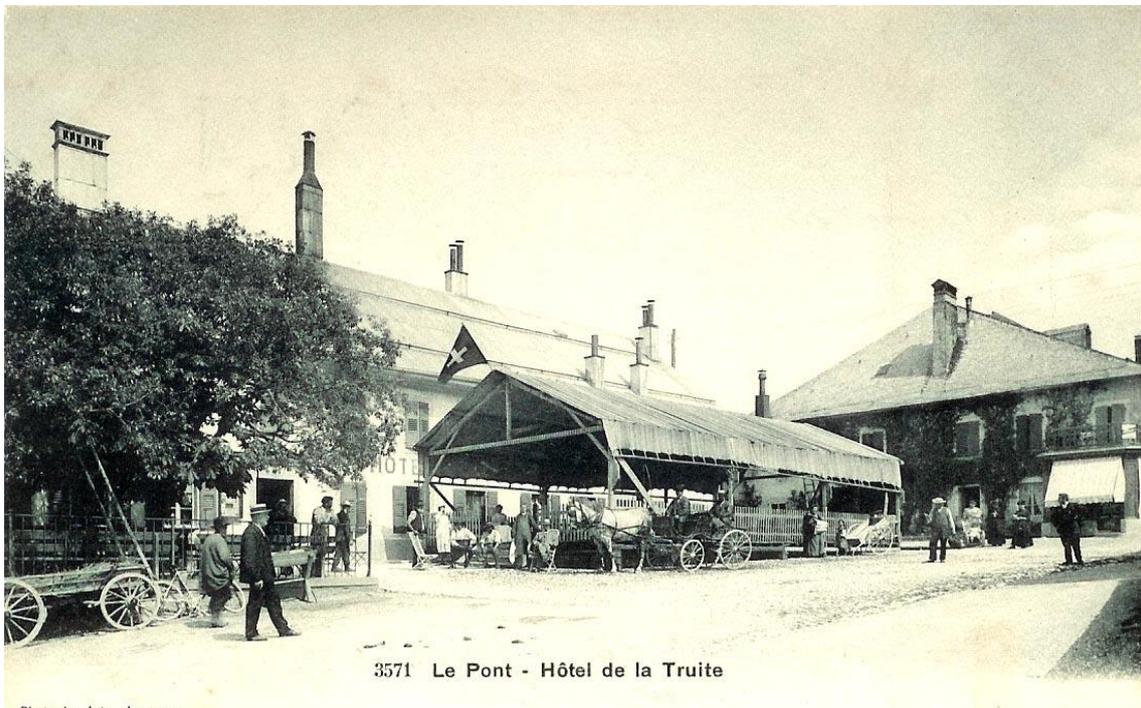
L'arrivée à la gare du Pont sous une pluie battante.



Un cortège néanmoins grandiose à travers tout le village et sous les ovations de la foule.



Retour devant l'Hôtel de la Truite où les discours seront aussi nombreux que les ondées de ce jour-là.



C'était sous ce genre de cantine que toutes les manifestations importantes se déroulaient sur la place de la Truite qui était au final la véritable place du village.

Pas plus tôt leur train avait-il quitté la gare de Constance que les cris de « Vive la France » retentissent et, de la cité des bords du Rhin jusqu'au Pont, cela n'a été qu'une longue et sympathique ovation à leur grand et noble pays. Sur tout le trajet, fleurs, dons de toute espèce ont afflué dans leurs wagons.

En termes émus et chaleureux, M. Berney, syndic de l'Abbaye, souhaite la bienvenue à la Vallée de Joux aux soldats français.

M. H. Rochat-Golay dit également la sympathie de la population à leur égard et celle qu'elle éprouve vis-à-vis de leur pays, cette noble France à laquelle tant de liens nous unissent.

M. Thorel, lieutenant, avoué, à Paris, répond et remercie au nom de ses camarades.

Mais le temps passe et sous la cantine l'air fraîchit. Aussi il n'est que temps de clore la réception et de conduire nos amis, les Français, dans leurs quartiers. M. le lieutenant-colonel de Pourtalès, qui a commandé le détachement, communique les prescriptions concernant l'internement, puis, sous la conduite de soldats suisses et du landsturm, de la localité, les Français sont dirigés sur les hôtels où ils trouveront le gîte et le couvert jusqu'à la fin des hostilités.

Amis français, votre pays a été injustement attaqué; vous avez répondu à son appel; vous êtes accourus pour défendre son honneur et sa liberté; vous avez combattu; vous êtes tombés entre les mains de l'ennemi; vous avez été conduits en captivité; vous avez souffert l'enfer, la faim, l'amertume de sentir votre patrie foulée, meurtrie, dévastée par un adversaire sans scrupules; mais jamais vous n'avez désespéré; sans cesse vous avez éprouvé le sentiment que le jour viendra où la France vaincra. Ce jour, vous en saluerez la grandeur dans notre petit pays. Jusque-là, vous y êtes un peu comme le bateau qui s'est réfugié au port pour attendre la fin de la tempête. Vos souffrances sont finies; vous êtes entourés d'amis, d'amis de votre pays, qui feront tout leur possible pour adoucir votre sort et vous faire oublier tout ce que vous avez souffert. Reposez-vous, guérissez votre santé. Soldats français, voilà les pensées qui, au moment de votre arrivée, se pressaient dans le cœur du peuple qui vous a acclamés! Elles sont sincères; elles se graveront dans vos cœurs!

Quant à nous, enfants du petit pays de Joux, la venue des soldats de France nous a apporté comme un écho lointain de la grande guerre. Ces hommes, que nous avons vus, avec qui nous avons causé, ont affronté sans peur ni faiblesse, le feu de l'ennemi. L'image de la guerre qu'ils nous présentent est sans doute considérablement atténuée, mais elle est suffisante pour nous faire toucher du doigt son épouvantable horreur. Aussi, vis-à-vis des victimes que le destin nous envoie, notre devoir est tout tracé: entourons-les d'une chaude et discrète affection; appliquons-nous à soulager leurs misères physiques et morales et appelons de tous nos vœux la paix — celle des Alliés — qui les rendra à leur pays.

En même temps, jetons un regard sur notre Suisse et bénissons la situation dans laquelle elle se trouve; qu'est-ce que la vie chère et les ennuis qui nous tracassent mis en regard de la guerre qui a dévasté la Belgique, la France, la Serbie, la Pologne. Et pour terminer, envoyons un salut cordial à nos soldats qui veillent à la frontière et accomplissent le dur et ingrat métier d'être sans cesse prêts à la guerre, sans la faire.

Le lendemain, soit le 27 mai, à la même heure, est arrivé au Pont un second convoi de 44 internés civils, belges pour la plupart. Ils ont été reçus avec le même programme que leurs collègues soldats du jour précédent.

La *Persévérante* du Lieu et la *Chorale* du Pont étaient de nouveau présentes. Une foule vibrante de sympathie a salué ces pauvres gens à qui la captivité a été dure. Une collation leur a été servie sous la cantine où MM. Berney, syndic, et H. Rochat-Golay, député, ont souhaité la bienvenue à tous. Quatre d'entre eux ont répondu et remercié, dont MM. Hamal Jaques, publiciste, et Ponpart, avocat, à Liège.

A ces nobles et innocentes victimes de la guerre, nous dirons aussi: guérissez, reprenez courage, le temps viendra où vous reprendrez le chemin du pays, le front haut et l'âme forte des souffrances endurées.

Discours de M. Rochat-Golay.

Soldats français, héros glorieux de la plus magnifique, mais aussi de la plus tragique des épopées, au nom de la population au sein de laquelle vous allez passer quelques semaines de repos si chèrement gagné, je vous souhaite la bienvenue.

Le Jura qui vous accueille aujourd'hui est notre bien commun. Vous l'avez aperçu sans doute, au cours de votre voyage au travers de la Suisse bordant l'horizon d'un trait dur et sévère. Vous n'en pouvez cependant détacher vos yeux parce que vous saviez que par delà ce rempart, il y a la patrie, le sol chéri pour lequel vous avez fait jadis le sacrifice de votre vie, la famille au sein de laquelle, bientôt, vous reprendrez votre place. L'heure n'en a pas encore sonné, hélas! Vos frères, vos amis, vos compagnons d'armes sont encore dans la mêlée et sans trêve ni repos, luttent pour le triomphe de la justice et de la liberté. Mais pour vous, que le sort a jetés loin du champ de bataille, pour vous, que la patrie attend et qui demain travaillerez de nouveau à sa gloire dans la plénitude de vos forces retrouvées, nous nous réjouissons à la pensée que l'air que nous respirons ici vous viendra directement de France et qu'il vous apportera la santé.

Au travers des éclaircies de nos sapinières, c'est le Jura français qui sera à l'horizon, c'est lui que vous pourrez contempler au cours de vos promenades dans nos vallons agrestes.

Soldats français, le patrimoine intellectuel dont vous avez reçu l'héritage est le nôtre aussi. Parlant votre langue, nourris de la pensée de vos poètes, par dessus les frontières qui nous séparent, dès longtemps nous avons rencontré votre main loyale et nous l'avons serrée avec reconnaissance et fierté. L'horrible cauchemar au sein duquel nous vivons, depuis vingt-deux mois, ne saurait se prolonger longtemps encore; mais en attendant le jour de l'affranchissement et de la paix, s'il est vrai que la sympathie et l'affection cordiale sont un baume aux blessures, un tonique pour les cœurs souffrants et débilités, c'est bien la santé que nous emporterez en rentrant dans vos foyers, bien plus précieux que nul autre au monde et que nous vous souhaitons à tous.

Soldats français, soyez les bienvenus.

A l'intérieur de la cantine étaient suspendues les strophes que voici:

Arrêtez-vous ici,
Soldats du peuple ami.
Jeunes et vieux, au Pont,
Tous, nous vous attendions.

Nous avons tant d'amour pour toi, pioupiou de France,
Que nous t'ouvrons tout grand nos foyers et nos cœurs.
Tu combats pour nous et ta belle vaillance,
De vieux ami, te fit frère dans le malheur.

En te voyant, petit soldat de France,
Nous croyons retrouver un enfant bien aimé.
Oublie parmi nous tes longs jours de souffrance,
Dans notre frais vallon, reprends force et santé.

Courage et patience
Vous qui, plein d'espérance,
Venez sur ces hauteurs!
Oubliez vos souffrances,
Car votre douce France
Est aussi dans nos cœurs.

Le Pont.

Les internés français et belges sont arrivés au Pont. Le Comité de réception se fait un devoir de remercier bien vivement toute la population de notre Vallée pour son bel élan de générosité. Bien longtemps à l'avance et au premier appel les paquets de sous-vêtements sont arrivés en grand nombre et ont fait un sensible plaisir à tous les hôtes, civils et militaires. Une somme de cinq cents francs reste encore disponible entre les mains du Comité pour les besoins futurs, lessive de guerre, etc.; encore merci à tous et en particulier aux personnes dévouées qui se sont chargées de recueillir les dons dans chaque localité.

Au nom du Comité de réception:
H. ROCHAT-GOLAY.

La réception des soldats français

Depuis tantôt trois semaines, on les attendait, mais ils ne venaient toujours pas. Et l'on commençait à douter... Pourtant quelqu'un avait dit: « Patience, s. v. p., ils tarderont plus ou moins, mais ils viendront sûrement. En Allemagne, il n'y en a que trop, de ces pauvres et vaillantes victimes de la guerre, qui attendent le moment d'être internés dans la Suisse neutre et amie pour guérir leurs blessures, ou les maladies contractées par l'épuisement ou les privations. »

Jeudi 25 mai, la nouvelle s'est subitement répandue, de leur arrivée pour le lendemain. Aussi, ce jour-là, dès la première heure et de tous les coins de La Vallée, des gens de tous les âges, de toutes les conditions, se rendent au Pont pour saluer les Internés que l'état-major sanitaire nous envoie. Le village a revêtu une livrée de fête: drapeaux français et suisses disent à chacun le plaisir avec lequel on reçoit les nobles victimes de la guerre.

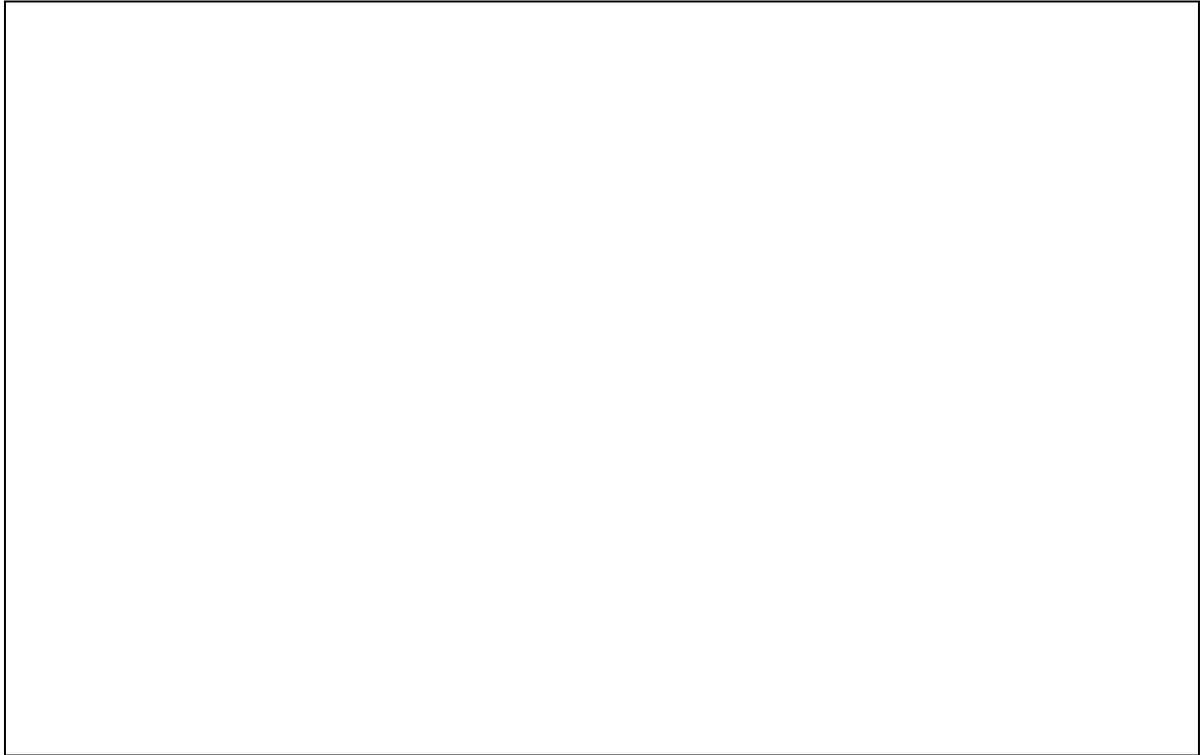
Le train entre en gare à 9 heures. La *Persévérante* du Lieu joue la « Marseillaise »; une formidable ovation retentit. Les « Vive la France » couvrent la voix des cuivres. Les mains pleines de fleurs, les soldats sont aux portières. Sur leurs figures on lit le bonheur d'arriver au port, la fin d'un cauchemar. Aussi ne cessent-ils de crier: « Vive la Suisse ».

Nos internés, au nombre de 80 environ, dont plusieurs civils, sont relativement valides. La plupart ont bonne mine. Cependant, on devine des souffrances volées; des yeux derrière lesquels il y a de la tristesse; des membres mutilés, des teints terreux qui ne disent rien de bon. Un frisson de sympathie traverse la foule et sans doute plus d'un oeil se remplit de larmes.

La population du Pont avait préparé la réception des internés d'une admirable manière. Tandis que les enfants font la haie, le cortège des soldats acclamés par d'innombrables spectateurs jetant fleurs, gâteries, cigarettes, etc., se rend dans une cantine édifiée pour la circonstance et artistement décorée. Des dévouées et charmantes jeunes filles servent une collation, tandis que dehors une mauvaise pluie se met à tomber; elle ne réussit cependant pas à calmer l'allégresse que l'on peut lire dans les yeux de tous ces braves, ni la sympathique curiosité du public qui ne bronche pas sous la douche.

Pendant la collation, la musique du Lieu a joué d'entraînants morceaux; la société de chant du Pont s'était également produite au débarqué du train. Ajoutons encore que le service d'ordre a été fait d'une manière très discrète par le corps des pompiers, la gendarmerie et quelques soldats.

Venus un peu de tous les camps d'Allemagne, appartenant à des armes diverses, vêtus d'uniformes qu'en d'autres circonstances on pourrait qualifier de pittoresques, nos internés ont quitté Constance la veille au soir. Plusieurs ont fait vingt et un mois de captivité; aucun — du moins parmi ceux avec qui nous avons lié conversation — ne dit du mal des Allemands; tous cependant ont souffert de la faim pendant les premiers mois de captivité. Beaucoup d'entre eux recevaient régulièrement des nouvelles et des provisions de leurs proches.



Plus tard le général Pau vint rendre visite à « ses » blessés. Ce fut à nouveau l'occasion d'une grande fête et d'un certain nombre de discours. On en devine le contenu.



Les internés furent répartis dans la plupart de nos établissements hospitaliers dont le nombre des occupants, avec la guerre, avait chuté de manière drastique.

Compléments

Un coupable, d'Edouard Rod (dans Nouvelles romandes, 1891, pp. 89-95).
On peut imaginer que la scène se passe à l'Hôtel de la Truite.

Il y a une dizaine d'années, un procès dont j'étais chargé m'obligea à me rendre plusieurs fois de Lausanne dans la Vallée du lac de Joux.

D'abord, ce long trajet de montagne à faire par tous les temps dans une médiocre diligence me parut extrêmement fastidieux. Puis, peu à peu, je me familiarisai avec ce paysage jurassien que je traversais en rêvant, auquel je laissais donc quelque chose de moi-même, et je l'aimai. J'aimai la mélancolie austère de ses horizons sombres, ses plaintive forêts de sapins, ses pâturages d'un vert aigu hérissés de dures gentianes jaunes, ses chalets isolés et silencieux, son lac surtout, - ce lac mystérieux qui reçoit plusieurs rivières, n'en rend aucune, et vide le trop-plein de ses eaux foncées dans des entonnoirs souterrains. Je m'affectionnai aussi aux habitants de ce coin de pays qui nomment leur vallée, « La Vallée », comme s'il n'en existait aucune autre au monde : de brave gens, à la fois montagnards paysans et artisans – le plus souvent horlogers – descendants d'un petit nombre de familles de réfugiés français, aux mœurs antiques, intelligents et laborieux, économes, instruits, honnêtes jusqu'au scrupule, pieux jusqu'à la dévotion.

La diligence me prenait à la station de Romainmôtier, vers les quatre heures de l'après-midi, et me conduisait pour la nuit au Sentier, en me laissant le temps de souper à l'auberge dans un des villages de la Vallée. Là, on me servait, après une assiette de soupe, une de ces délicates truites de rivière qui sont la spécialité de l'endroit et un morceau d'excellent « vacherin », le savoureux fromage du pays. L'hôte me saluait, acceptait un verre de « petit blanc », et, au départ, me serrait la main avec un cordial « au revoir ».

A chacune de mes haltes, j'apercevais dans un angle de la salle, attablé devant un verre d'absinthe, un vieux bonhomme barbu, trapu, à la face rougeaude, plus négligemment vêtu qu'il n'est d'usage dans le pays, fumant sa pipe en contemplant son verre et toujours absorbé dans une rêverie d'ivrogne ou, peut-être, dans de lointaines ressouvenances. L'hôte, que je finis par interroger sur cet immobile consommateur, me répondit :

- C'est M. Arnaud, qui était syndic du village en 1855, l'année « du crime ».

Le cor de la diligence me rappela avant que je puisse demander des détails sur ce crime qu'on appelait le crime, comme on dit la Vallée.

Or, à mon passage suivant, par une froide mais claire soirée d'octobre, un accident arriva à la diligence et on m'avertit qu'il faudrait plusieurs heures pour la remettre en état. J'étais seul voyageur. L'aubergiste, mon interlocuteur habituel, avait été réquisitionné pour venir en aide au conducteur, je me trouvais seul dans la salle, - seul avec le vieux buveur qui fumait devant son verre à

moitié vide. Curieux de le voir de plus près, j'allai m'asseoir à la table proche de la sienne ; je me fis servir un vermouth en attendant mon repas, et, ouvrant un journal qui se trouva sous ma main, je me mis à l'examiner.

Il eut bientôt le sentiment que je m'occupais de lui. Lentement, comme si elle lui pesait très lourd, sa grosse tête se souleva ; ses yeux, qu'il tenait toujours à demi-fermés, s'ouvrirent davantage pour se fixer sur moi ; ses lèvres remuèrent comme s'il voulait parler ; il toussa ; puis, d'une main qu'un tremblement continuel agitait, il prit son verre, se leva avec effort, et vint s'attabler en face de moi. Je posai mon journal et le saluai de quelques mots qu'il ne parut pas entendre. Il avait repris sa pose accoutumée, les yeux demi-clos, la tête baissée. Je crus qu'il allait rester enfermé dans son éternel silence. Son voisinage immédiat me devint gênant, je sentis une sorte de malaise, et, pour me donner une contenance devant cet homme qui ne me voyait peut-être pas, je reprenais mon journal, quand tout à coup il avança vers moi sa lourde main osseuse, la posa sur mon bras – je sentis courir en moi un tremblement nerveux – et me dit :

- Vous ne savez pas l'histoire du crime, vous ?

Stupéfait, je fis un signe d'ignorance. Il reprit aussitôt, sourdement.

- Et bien, ! je vais vous la raconter...

Et, sans lâcher mon bras, il se mit à parler, avec l'accent lent du pays, en courtes phrases haletantes, les traits immobiles, comme figés dans une expression qui ne changea jamais.

Voici... C'était en 1855, il y a vingt ans... J'étais syndic... Un matin, le père Meylan, le garde-champêtre, vient m'appeler, tout bouleversé... Il me dit comme ça : « Vous ne savez pas, Monsieur Arnaud ?... Le père Mathurin est assassiné... il y a son corps sur la route ; ... venez voir... »

Il s'arrêta un moment :

« C'est que vous ne savez pas qui était le père Mathurin, vous ?... C'était un colporteur français, voilà !... Il demeurait aux Rousses... Il « faisait » la Vallée en vendant des plumes, du papier, des porte-monnaie... On le connaissait depuis des années et des années.

« Pas une âme ne lui aurait fait du mal... C'était un brave homme, allez !... Protestant comme nous !... Il racontait des histoires aux enfants et il expliquait la Bible... La veille, je lui avais encore acheté des joujoux pour la petite...

« Voilà que je sors avec le père Meylan... Des tas de gens de tenaient sur la route, tout le village, quoi !... Et le père Mathurin était déjà tout raide, et blanc, voyez-vous, blanc comme de la neige... Je vivrais cent ans que je ne l'oublierais pas ! ... Tenez, à présent, je le vois comme si c'était vous, avec sa vieille figure ridée et ses cheveux gris... Et il avait l'air si calme !... Pour sur, il était au ciel, celui-là !... Le père Meylan me dit qu'il fallait voir si son cœur battait encore... Mais plus rien !... Il était bien mort !... Il avait six coups de couteau : ici, là, là, là, là et là... »

Il marqua les places sur sa poitrine ; son front était trempé de sueur ; par moments, les mots semblaient s'arrêter dans sa gorge et on eut dit qu'il les

arrachait de force. Il se tut quelques minutes, contemplant sans doute le cadavre du vieillard photographié dans son souvenir, puis il reprit encore :

« Piguet, le régent, me demanda : « Qui est-ce qui a pu faire le coup ? » Mais je ne savais pas, moi, n'est-ce pas ?... qui aurait pu savoir ?... Jamais il n'y avait eu d'assassinat dans le pays !... On n'avait rien pris au père Mathurin... « Ca doit être une vengeance ! » que dit le père Meylan... Une vengeance de qui et de quoi ?... Tout le village l'aimait, le pauvre vieux qu'on voyait revenir deux fois l'an, comme un oiseau qui porte bonheur !... On s'est mis à chercher. Il est venu des gendarmes, des juges, toutes sortes de gens... Inutile !... Et on chercherait encore qu'on ne trouverait pas !... On ne trouvera jamais, jamais, c'est moi qui le dis !... Non, on ne trouvera jamais l'assassin du pauvre père Mathurin !...



Les Epinettes vues du Pont. Photo tirée de : Trésors de mon Pays no 36. Samuel Aubert, La Vallée de Joux, photographies Max F. Chiffelle, Editions du Griffon, Neuchâtel, 1949.

Sa voix baissait et finit par se perdre dans une espèce de sanglot. Un moment encore, il laissa sa grosse main sur mon bras, puis ses doigts se détendirent, il poussa deux ou trois soupirs pareils à des gémissements ; enfin, il porta son verre à ses lèvres, but quelques gorgées, se leva et s'en retourna dans son angle ou il reprit sa pose hiératique. En le regardant, je puis me demander si j'avais rêvé, si cet être immobile venait bien réellement de se trouver en face de moi, sa main sur mon bras, et parlant...

La servante vint m'avertir que mon repas était servi sur une autre table. Je n'avais plus grand'faim ; pourtant j'essayai de manger ma soupe. Comme l'aubergiste rentrait, je l'appelai :

- Voyons, lui dis-je, expliquez-moi en détails ce que c'est que cet étrange personnage qui vient de me raconter l'histoire du père Mathurin ?...

Le brave homme sourit placidement et me répondit :

- Ah ! il vous la racontée !... Je pensais bien qu'il vous la raconterait une fois : il la raconte à tout le monde... Ca lui tourne dans la tête, et il ne peut penser à autre chose... C'est drôle, tout de même !... Il n'est pas heureux, le pauvre vieux !...

- Mais pourquoi donc se souvient-il avec une pareille netteté d'un crime que tous les autres gens du village ont oublié depuis longtemps ?...

- Ah ! voilà !... C'est que, comme je vous l'ai dit, il était syndic quand le crime a été commis... C'est lui qui a relevé le cadavre, lui qui a fait les constatations et les enquêtes, lui qui s'est démené avec la police pour chercher l'assassin... Et tout ça lui a frappé l'imagination... D'abord, on ne s'est aperçu de rien, il était comme toujours, un peu plus agité seulement... On disait : « Ce pauvre syndic, a-t-il eu du mal avec cette affaire !... » Puis, quand l'instruction a été terminée, il a donné sa démission en disant qu'il n'était pas digne de ces fonctions puisqu'il laissait assassiner les gens !... Comme si c'était sa faute, n'est-ce pas ?... Pour lui montrer qu'on avait confiance en lui, on a voulu le nommer au Grand Conseil. Il a refusé... C'était le plus gros propriétaire du pays et tout le monde le considérait... Mais voilà qu'il a perdu sa femme et son fils, qui est mort d'un coup de froid attrapé à la frontière, pendant la guerre... Alors, il s'est mis à boire, en rabâchant toujours l'histoire du père Mathurin... Les gens se sont éloignés de lui, il a fini par ne plus causer qu'avec les étrangers, auxquels il va raconter le crime... Pour sur, il est devenu un peu fou... L'absinthe y aide... Il ne s'occupe plus de rien, ses affaires sont en désarroi, ses biens hypothéqués ; s'il vit encore quelques années, il tombera à la charge de la commune.

Depuis que je fréquentais les habitants de la Vallée, je savais à quel point la conscience de ces braves gens est développée et susceptible, et combien, en ces âmes recueillies, le scrupule peut devenir torturant... Cependant, le cas de

l'ancien syndic me parut extraordinaire. J'y vis tout de suite un de ces bizarres détraquements cérébraux, qui résultent de l'exagération d'une faculté ou des ravages d'une idée auxquels les psychologues commencent à s'intéresser ; et j'eus la curiosité de l'examiner de plus près. Sitôt mon repas achevé, je me rapprochai du vieux buveur qui venait de se faire servir une nouvelle absinthe :

- Est-ce loin du village, lui demandai-je que l'assassinat a été commis ?...

Il souleva ses paupières, me regarda un instant, se leva et me dit :

- Venez-voir !...

Nous sortîmes ensemble.

Le village était silencieux. Les maisons, les toits avec leurs cheminées, les arbres, la vieille église massive se dessinaient nettement dans la clarté blanche de la lune. Dans l'air froid et vif, on entendait craquer des branches, tandis que les rameaux éternellement verts des sapins répétaient leur plainte monotone. Les flots du lac, qu'une grande ligne claire coupait dans sa largeur, amenés par le vent en lames régulières sur les cailloux du rivage, se plaignaient comme les sapins, de cette voix douce des choses passives. Sur la route, l'ombre d'Arnaud s'allongeait à côté de la mienne....

Il marchait d'un pas lourd, le dos vouté, la tête basse, les bras ballants, zigzaguant un peu. Il gardait dans sa bouche sa pipe éteinte. Il ne disait rien. Mais à mesure qu'on avançait dans la solitude, sur la route qui chemine à quelque distance du lac, sa démarche devenait plus pénible. Quoique sa physionomie demeurât immobile et qu'il marchât lentement, sa respiration me parut haletante, essoufflée, et le moment arriva où il n'avança plus qu'avec des efforts extrêmes. A un contour du chemin, où trois arbres forment une sorte de triangle, il s'arrêta, respira, et me dit avec un geste saccadé, presque automatique, du bras droit :

- C'est ici !...

Le lieu n'avait rien de sinistre.

Je voulus adresser des questions au vieillard ; mais contre mon attente – une fois sa première émotion surmontée – il s'exprima plus abondamment qu'à l'auberge, comme si, obligé à faire un plus grand effort, il arrivait, par le fait de l'énergie dépensée, à remettre quelque lucidité dans ses idées.

- Le cadavre était là, fit-il, au pied de ce sapin... étendu dans ce sens... les deux bras presque en croix, la jambe gauche un peu courbée... Il n'y avait pas beaucoup de sang... La terre était humide, et l'on a pu suivre les traces de l'assassin... Il portait de gros souliers à clous... Après le meurtre, il est allé vers le lac, par ce petit sentier qui traverse le champ... Peut-être qu'il s'est lavé les mains... Il est revenu, et il a fait une centaine de pas du côté du Lieu pour donner le change... Puis il est rentré. Au commencement du village, les traces se perdaient... (il eut une brève hésitation) à dix pas de ma maison... On n'a pas retrouvé le couteau... Il ne manquait rien dans les « affaires » du père Mathurin, qui avait une cinquantaine de francs dans sa poche... Comprenez-

vous un mystère pareil ?... A présent, on ne découvrira rien, c'est sur... C'est trop vieux... Tout le monde a oublié... Il n'y a que moi... qui n'oublie pas !...

Quand il prononça cette dernière phrase, sa voix se déchira et, comme il demeurait immobile, anéanti, le regard attaché à la place fatale, le problème qui m'avait déjà inquiété se posait plus nettement à mon esprit; comment un homme de sens – un homme que ses concitoyens, non des paysans ignares, mais des gens intelligents et instruits, chargeaient de leurs intérêts parce qu'ils le regardaient comme le plus capable et le plus honnête d'entre eux – comment un tel homme avait-il pu être frappé par le fait d'un meurtre commis sur un étranger au point d'en devenir monomane ? Quelque affinée que soit une conscience par le perpétuel examen des problèmes moraux, elle ne peut arriver naturellement à de pareilles aberrations. D'un autre côté, la paisible existence de ces populations montagnards est trop simple et trop saine pour provoquer des troubles intellectuels qu'expliquent seuls les fatigues, les ambitions, les dérèglements, les excès de la vie des capitales.

Je me tins rapidement ces raisonnements pendant qu'Arnaud demeurait à la même place, comme hypnotisé par ses souvenirs. Je le regardai de nouveau : sa face était toujours immobile, mais la sueur dégouttait sur ses joues, et il y avait quelque chose de terriblement tragique dans ce masque muet que l'angoisse mouillait. Alors, un soupçon, qui s'était peut-être ébauché déjà dans mon esprit, se formula soudain, horrible, affolant ; et ce fut instinctivement, sans réfléchir, que je m'écriai :

- Mais, malheureux, c'est vous... c'est vous qui l'avez tué !...

Arnaud se tourna tout d'une pièce, les yeux démesurément ouverts, la taille presque redressée. Un peu d'écume vint à ses lèvres. Il ferma ses gros poings et marcha sur moi ; et, comme je reculais, il s'affaissa sur le sol, en râlant :

- Ah ! ne me dénoncez pas ! Dites, ne me dénoncez pas !...

Et il se trainait à terre en tordant ses mains jointes. Enfin, ses traits avaient remué, sa face convulsée, à la bouche tordue, aux narines dilatées, aux yeux énormes, exprimait une indicible terreur. Quelque chose de son épouvante passait en moi, en même temps qu'il me venait pour lui une immense pitié. Quel crime méritait cette torture de vingt années ? Quelle peine pouvait être comparée à cette impunité ?... Et il répétait sa prière de sa voix morte avec ses gestes éperdus :

- Ne me dénoncez pas ! Ne me dénoncez pas !

- Soyez tranquille, lui dis-je, je ne suis pas juge informateur, je garderai votre secret... Mais pourquoi avez-vous ?...

Il devina ma pensée et m'interrompit en criant :

- Non, non, non, je ne peux plus rien dire, je ne peux plus... On ne le saura jamais, jamais !...

Et, se relevant, agile tout à coup comme un jeune homme, il s'enfuit en courant du côté du village...

Mon affaire s'étant trouvée suspendue, l'hiver se passa sans que j'eusse l'occasion de revenir à la Vallée ; mais au printemps suivant, je dus recommencer mes courses au Sentier. La première fois que je m'arrêtai au relai, je remarquai que l'angle ou le vieil Arnaud cuvait son absinthe était vide :

- Eh bien ! demandai-je à l'aubergiste, qu'est-il donc devenu votre ancien syndic ?...

- Ah ! le pauvre homme, me fut-il répondu, c'est une triste histoire !... Je vous le disais bien, qu'il était un peu fou... Eh bien ! il l'est devenu tout à fait : il a fini par se persuader que c'était lui l'assassin du père Mathurin ! Il est allé se dénoncer, et on a dû l'enfermer dans un hospice.

- Mais, fis-je après une hésitation, s'il n'était pas fou ?... s'il était réellement le coupable ?

L'hôte me regarda, stupéfait :

- Lui, s'écria-t-il... Comment voulez-vous qu'il ait commis un crime pareil ?... Jamais il n'a fait de mal à personne ; c'était le plus honnête homme du pays !...

Cette robuste confiance ébranla ma conviction. Je gardai pour moi les aveux du vieil Arnaud et je ne sus jamais si j'avais eu affaire à un assassin dévoré de remords ou à la victime d'une idée fixe.



Autre vue des Epinettes, là où nous pouvons situer l'histoire de Rod.

Notules sur Edouard Rod

Au temps de la guerre de Crimée, Monsieur E. Rod, régent au Brassus, épousa une Demoiselle Piguet du Bas-du-Chenit voisin.

Mais, beau-père, animateur de la secte des Darbystes — et gendre, aux idées radicales, ne purent vivre en bonne harmonie. Bientôt le jeune ménage délaissa le rude Haut Vallon pour la rive riante du Léman. Un fils, Edouard, naquit en 1857 de cette union singulière.

Par la suite il arriva souvent au jeune garçon de séjourner chez ses grands-parents. Plus tard, étant étudiant, E. Rod passa ses grandes vacances au pays de sa mère. La pension tenue chez Besançon, près du Solliat, par l'historien-romancier Lucien Reymond l'accueillit à deux reprises. C'est là, m'a-t-on assuré, que l'aspirant écrivain composa ses deux premiers romans, dont Palmyre Veulard.

Des atomes crochus lièrent d'emblée, malgré la différence d'âge, Lucien Reymond à l'étudiant. Selon grande probabilité, le premier ne fut pas étranger à la décision prise par le second de poursuivre ses études à Bonn. Ce

secteur de la Rhénanie n'était-il pas, d'ancienne date familier à Reymond, qui s'y était initié à la sylviculture, dans le massif de l'Eifel? La nouvelle intitulée « Le comte de Blankenheim » évoque le souvenir de ce long séjour en Prusse rhénane.

— Une anecdote curieuse se rapporte au grand-père maternel de celui dont nous célébrons le centenaire de la naissance. Permettez-moi de vous la narrer.

Deux de mes tantes, « tailleuses » débutantes, se trouvaient en journée chez les Piguet en question, un jour « d'assemblée ». On relégua tout simplement ces jeunesses dans un coin de la pièce. Or, les pauvrettes eurent l'audace de chuchoter en plein service religieux. Mal leur en prit. Agacé, l'orateur interrompit son prône, foudroya les malavisées du regard, en s'écriant d'une voix sépulcrale : « Les incrédules sont pareils à une planche garnie de clous ; le rabot de l'Évangile n'y peut mordre ! »

Sur ses vieux jours, l'une des interpellées frémissait encore en me racontant de fait.

A. P. M.



Edouard Rod

Société des garçons du Pont – selon le registre JA 3 des AH P –

Les citoyens ci-dessus, par délibération de l'honorable société des garçons du Pont, sont exclus de dite société l'espace de deux années pour cause d'insolence commise par eux le dit jour 25^e Xbre 1814.

Note : les noms ont été biffés par la suite de manière à ce qu'on ne puisse plus les lire ! Sur trois personnages, on peut découvrir cependant Adolphe Rochat. Oh ! le vilain !

Voyant la manière honnête dont les ci-dessus se sont comportés dès leur faute commise, les garçons de l'honorable société ont annulé leur délibération du 25^e Xbre 1814 le jour de leur assemblée du 24^e Xbre 1815.

L'honorable Société des garçons du Pont a chargé Monsieur Charles Rochat, membre de la société et président de féliciter son beau-frère au nom de la société, n'ayant pas eu le plaisir de lui faire le honneur usité. Ainsi fait et passé en assemblée au Pont le 9 août 1818.

Le sieur Charles Rochat, précédent s'étant acquitté de sa commission comme il en a été chargé ci-dessus, a reçu de son beau-frère pour la société vingt un francs six batz. Pour cet effet la société y fait ses remerciements.

L'an mille huit cent et dix-huit, et le neuvième jour du mois d'août, l'honorable Société des garçons du Pont assemblée voyant les abus qui existent à l'égard de son recteur, soit sa caution :

1o Il devra convoquer l'assemblée y étant requis (requis) par son capitaine et secrétaire.

2o Il devra trouver une chambre convenable pour l'assemblée et faire toutes les petites fournitures, telle que chandelle et toutes les petites fournitures dont on ne peut prévoir, cependant qu'ils n'excéderont pas dix batz. Et le tout y sera remboursé par le recteur lui succédant.

Note : Les garçons paient ce qu'ils appellent des semaiesses, c'est-à-dire en quelque sorte des vins d'honneur, par exemple pour ne pas être astreints à la place de recteur. Des semaiesses sont aussi payées pour entrée dans la société.

Nous ne reprendrons pas toutes les nominations et les entrées des nouveaux membres.

Places : président, recteur, capitaine, lieutenant, adjoint. Le tambour de basse est-il pris dans la société ?

Assemblée du 11 décembre 1836

L'assemblée a délibéré le même jour à la majorité des suffrages pour faire établir la caisse de basse en bois de 1 pied ½ de haut sur pieds de long. David Rochat s'étant chargé de la construire.

En 1836 la Société a fait les frais d'établir une caisse de basse et a chargé le jour dit 17 décembre 1837 le recteur de prendre soin de la dite caisse de basse et le recteur est chargé de cela ainsi que son successeur.

Le dit jour 10^e Xbre 1843, l'honorable société des garçons du Pont a décidé d'acheter un cordage pour la caisse de basse vu son mauvais état et de ne la prêter que sous la finance de 50 rapes. Les emprunteurs sont responsables des avaries qu'elle pourrait subir. En cas que les membres de la société soient divisés pour s'en servir, la minorité devra se soumettre à la majorité. Et si le nombre est égal, la dite caisse ne servira ni pour un parti ni pour l'autre.

1846, Gustave Rochat paie ses semaises de 30 ans. La société décide de plus qu'on ne fera pas de nouvel-an l'année prochaine.

Séance du 9 avril 1848

L'assemblée de la Société de Noël n'a pu avoir lieu, attendu que la plupart étaient au service de la Confédération pour l'expédition du Sonderbund ; elle procède en conséquence aujourd'hui aux nominations et réception dans la société comme suit : (liste de membres divers).

Séance du 21 décembre 1848

La société des garçons du Pont a adopté un nouveau règlement. Ensuite elle a procédé au renouvellement de ses chefs.

Séance du 8 juillet 1849

A la majorité des onze membres, il y aura une danse aujourd'hui au Pont à l'Hôtel de la Truite, sous les conditions suivantes.

Les frais de musique sont payés par les membres de la société qui prennent part à la danse.

La danse ne sera pas abreuvée, il n'y a point de vin de société.

Des cartes seront délivrées aux étrangers moyennant trois batz pièce.

Une commission de trois membres feront la police de la salle avec le concours des autres membres de la société auront l'œil.

La commission (ou comité) délivrera les cartes et en rendra compte à la société.

Chaque membre à tour autant que possible devra garder la porte pour la distribution des cartes qui seront délivrées par la société.

Séance du 9^e décembre 1849

Les sus désignés ont voté pou faire un amusement au nouvel an, qui consiste à une dance le premier jour et un souper le deuxième jour. Il y aura seulement une danse, à moins que les membres de la société faisant partie de l'amusement n'en décident autrement.

La société a décidé d'engager deux musiciens.

Armand Rochat se charge si cela est possible d'engager deux joueurs ; on lui remboursera seulement le vin qu'il sera dans le cas de boire avec les musiciens.

Au cas que Armand Rochat ne réussisse pas de traiter avec les joueurs, le recteur de la société sera aux ordres du président pour faire toutes les courses qui seront nécessaires pour engager des joueurs. Il sera payé conformément au prescrit du règlement.

La société a désigné pour conserver la police et contrôler les vins fournis par le cabaretier Armand Rochat et Moïse Rochat.

La société des garçons du Pont a convenu avec le cabaretier qui fournira un bon souper le jour de l'an pour le prix de 10 batz par tête, y compris une bouteille de vin (il y aura en tout cas du lièvre).

Le cabaretier Michot fournira le vin qui sera consommé par la société, savoir :

Le 48 à 37 1/23 rapes le pot.

Le 49 à 35 idem.

La société se réserve de choisir après avoir goûté les vins, celui qui lui conviendra le mieux et toujours au prix indiqué ci-dessus, chacun dans son année.

Au Pont, le 9^e décembre 1849.

Note : on le voit, la société est parfaitement organisée et son recteur ou secrétaire, est ici un grand méticuleux qui relève tous les détails d'organisation.

Séance du 20 mai 1850

Présidence Ate Rochat président.

La société assemblée décide de faire un prix de jeunesse le 2^e juin.

Ce prix consistera :

1o Un tirage - une danse. Tous les prix rentreront dans la caisse de la société. Tous les sociétaires sont tenus de mettre l'équipement militaire pour aller et venir au tirage. Après le tirage, chacun prendre l'équipement qu'il trouvera à propos. La société décide de faire un souper pour le prix de six batz par personne. Pour le vin, la société a décidé de goûter le 48 et 49 et prendra celui qu'elle trouvera à propos.

Il est défendu d'entrer sans carte dans la salle de danse, excepté pour les membres de la société. La société décide de prendre Louis Golay pour délivrer les cartes ainsi que pour marqueur et lui allouer la finance de 10 batz. Aucun étranger n'est admis au souper de la société. La société a décidé d'engager trois musiciens consistant une clarinette, cornet à piston soit trompette si possible.

NB : il est défendu de boire du vin chaud sur le compte de la société, mais toutefois s'il reste du vin appartenant à la société, les membres qui le feront chauffer paieront le chauffage.

Ainsi délibéré au Pont ce 20 mai 1850. Le secrétaire : Ls Rochat

Pour 1851, danse de printemps avec une clarinette et un violon.

Toujours en 1851, une danse en août avec trois musiciens, soit une clarinette, une trompette et une basse.

« Les étrangers pourront prendre part au souper, toutefois s'ils en font la demandent, s'ils prennent une fille ils paieront pour les deux. Un garçon de la société qui prendra une fille étrangère paiera aussi son souper.

Nul étranger ne pourra être introduit au souper sans en avoir fait la demande au capitaine ou à son représentant.

Elle décide ensuite de nommer deux sommeillers pour porter le vin dans la salle de danse dans les personnes de ... »²⁹.

Séance du 1^{er} juin 1852

La question pour le prix de jeunesse est reprise.

La société décide de faire un tirage et chaque membre doit tirer trois coups et les prix sont au plus beau coup et a nommé Louis Constant Golaz pour garde-cible et pour vendre les cartes aux étrangers et lui donner pour sa journée 1 franc 50 centimes.

La Société décide ensuite de faire un souper à l'Hôtel de la Truite pour le prix de 1 franc 20 centimes et les étrangers sont admis et ne sont pas tenus de payer le souper de la fille qu'ils ont avec eux pour souper si elle est du village. Si elle est étrangère, il est tenu de payer le souper pour les deux.

²⁹ Les comptes-rendus Jules Rochat sont d'une écriture si petite qu'on se crève les yeux à les lire, chose peu ordinaire.

Pour la musique, la société décide de prendre quatre musiciens de Montricher qui s'engagent de jouer pour le prix de 20 francs les quatre.

Il a été décidé d'envoyer des cartes aux filles de la société et de faire des cartes d'entrée pour les étrangers au prix de huitante centimes.

La société a décidé que les femmes seraient admises à la sale des danses.

Pont, le 1^{er} juin 1852, J. Reymond secrétaire.

Note : le prix de jeunesse sera renvoyé à plus tard vu que l'un ou plusieurs des musicien de Montricher était au service militaire.

Séance du 7 octobre 1852

Le Président fait la proposition d'élever un arbre d'honneur au citoyen Roy qui entre à l'Hôtel de la Truite au Pont. La proposition est adoptée à l'unanimité, moyennant que la commune accorde une plante pour le dit arbre. La demande sera faite par 4 membres de la société.

Elle décide de ne pas décorer l'arbre avec un drapeau et nommer une commission pour procurer un arbre. ...

Elle décide d'acheter une aune et demie de ruban vert- rouge et blanc au frais de la société.

Les membres de la société peuvent fournir des rubans à leurs frais en se conformant aux couleurs ci-dessus et 4 membres sont nommés pour les poser.

Il est décidé que celui qui ne s'aide pas à la plantation de l'arbre ne soit pas admis à l'amusement.

Séance du 18 mars 1858

Elle (l'assemblée) de nommer une commission de 3 membres pour présenter au citoyen Samuel Rochat municipal au Pont du vin d'honneur pour lui marquer le plaisir que la société a de son mariage.

Séance du 31 mars 1853

Elle décide (l'assemblée) de dépenser les fonds du citoyen Samuel Rochat à l'Auberge de l'Etoile au Pont et de s'y réunir à 7 heures du soir le dimanche 3 avril 1853.

L'assemblée décide de boire ces fonds en vin de la récolte de mil huit cent cinquante un.

Du 17 juin 1853

L'assemblée s'coupe de nommer une commission qui sera chargée d'aller complimenter le citoyen Jaques Rochat des Charbonnières qui s'unira prochainement avec Jenny Rochat du Pont.

Du 22 juin 1853.

Rapport de la commission nommée pour aller complimenter le citoyen Jaques Rochat. Cette commission déclare à l'assemblée qu'il a fait don à la jeunesse de la finance de 6 écus de V francs.

Un prix de jeunesse décidé pour le 3 juillet 1853, avec bal – trois musiciens – suivi d'un souper chez le tenancier Roy de l'Hôtel de la Truite.

Organisation ordinaire. Le lieu du tirage est fixé aux Cergnets. Il sera tiré 3 coups. L'échantillonnage sera réglé aux plus beaux coups. Le prix du roi est fixé à 3 francs.

Du 28 octobre 1854

Sur la proposition faite par le président, il est décidé de demander à la municipalité un arbre de liberté qui sera planté en l'honneur de l'entrée de Mr. Rochat des Charbonnières à l'Hôtel de la Truite au Pont.

Note : avec les décorations ordinaires

Du 10 novembre 1854

L'assemblée décide, après une courte discussion, d'aller demain 10 heures très précises s'occuper à abattre l'arbre qui nous a été accordé par la municipalité. Sur la proposition faite par Henri de Jaques Henri Rochat, il est décidé d'amender à 50 centimes les membres de la société qui ne s'aideraient pas à abattre et à planter l'arbre, un appel sera fait à onze heures afin de constater les absents. Six membres sont nommés afin de creuser le creux et de préparer les outils nécessaires pour lever l'arbre ; ces 6 membres sont..... Les autres membres iront alors abattre l'arbre. Henri de Jaques Henri Rochat dirigera les travaux pour creuser le creux et Henri Rochat président sera chef pour abattre l'arbre.

Il est accordé un pot d'eau de vie avant de commencer les travaux aux membres qui seront présents.

Séance du 11 novembre 1854

Sur la proposition faite par le président, il est décidé à l'unanimité que les membres de la société qui ne s'aideraient pas à abattre ou à faire le creux pour

planter l'arbre, n'auront aucune part à la fonte qui sera faite sur l'arbre qui nous a été accordé, lors même qu'ils s'aideraient à lever l'arbre.

Du 1^{er} décembre 1854

A l'unanimité il est décidé à cette séance de rendre les derniers honneurs à Caroline Rochat de feu François qui est décédée. Les membres de la société ne seront pas tenus de s'équiper en militaire pour l'accompagner à sa dernière demeure.

Six membres de la société porteront la défunte au Pont, et six autres la porteront depuis le collège de l'Abbaye au cimetière.

Jules de Marc Rochat est désigné par la société pour lire les vers qui seront faits pour la circonstance.

Du 26 janvier 1855

Il est décidé à l'unanimité d'accompagner à sa dernière demeure Fanny Rochat décédée.

Du 20 avril 1855

La séance est ouverte à 8 heures et ¼.

Le Président donne connaissance à l'assemblée que le citoyen Jules Rochat du Mont du Lac lui a remis 15 francs pour la société.

Diverses propositions sont mises aux voix.

La proposition de Mr. Luis de François est acceptée, c'est-à-dire de manger en pain et fromage et de boire en vin nouveau les fonds que nous avons le dimanche 22 avril 55 à l'autel de la Truite au Pont. L'heure fixée sur le rassemblement est 7 heures ½.

Du 17 septembre 1855

Le président annonce à la société que Mademoiselle Zélie, fille de Louis Rochat du forestier, quitte notre société en s'alliant par le mariage avec Jules Rochat de Samuel Rochat des Charbonnières³⁰. Il est décidé de présenter aux dits époux quatre pots de vin d'honneur, savoir 2 pots de nouveau et 2 pots de vin rouge.

³⁰ Il s'agit de Jules-Moïse Rochat Saïset, père de Samuel, Louis et Henri, futur Henri Rochat-Golay qui établira son commerce de fromage au Pont et construira le Chalet Suisse. Zélie Rochat décédera tragiquement lors de l'accouchement de son dernier fils Henri. Sa pierre funéraire est toujours visible au cimetière de l'Abbaye, directement appliquée contre la tour.

Certaines pages, d'une écriture complètement diluée et à peine lisible, ne seront pas analysées.

Du 5 octobre 1856

Vin d'honneur pour le citoyen Leresche, régent, qui épouse Fanny Rochat, membre de notre société.

Du 24 octobre 1857

L'assemblée s'occupe de savoir si on veut demander un arbre à la commune pour planter en l'honneur du citoyen Delay qui entre à l'Hôtel de la Truite le 11 novembre 1857.

Du 8 novembre 1857

L'assemblée a nommé Louis Rochat de François directeur des travaux, et Louis Bornand et Jules-David pour faire le creux. Il est décidé que les filles présenteront un drapeau fédéral et des rubans rouge, vert et blanc pour l'arbre.

Louis Bornand est nommé secrétaire lors de la séance du 6 décembre 1857. Celui-ci ne fera qu'une année. Était-il régent, vu sa très belle écriture ?

Du 13 décembre 1857

Où l'on programme un amusement pour le jour de l'an, musique et souper. Menu : du bouilli, de la daube, du salé, du dessert et une bouteille de vin par personne pour le prix de 1 fr. 80.

Du 8 mai 1858, où l'on apprend qu'Adèle Rochat des Places a épousé un Mr. Hermenjat.

Du 16 juillet 1858

L'assemblée décide ensuite de dépenser la somme de trente francs, soit 15 frs. de Marie Mouquin qui quitte notre société, et 15 frs. de trois entrants mentionnés ci-dessus. Elle décide de les dépenser comme suit.

Aller se promener avec les demoiselles jusqu'en Vernand, de manger la crème et boire un vin nouveau.

L'assemblée décide ensuite de tirer les filles au sort entre chaque garçon pour savoir celle qu'il aura pour aller faire cette promenade.

Il sera porté une bouteille d'eau de cerise et deux miches de pain.

On partira à 7 heures très précises.

Assemblée du 18 juillet 1858 – où quand les garçons du Pont sont bons garçons ! –

Présidence du citoyen Gustave Rochat.

L'assemblée est en nombre pour délibérer.

D'après plusieurs propositions des membres de notre société, l'assemblée décide de donner aux incendiés du village du Lieu la somme que la dite société possède en caisse, mentionnées dans le procès-verbal ci-dessus et qui devait être dépensée à une promenade en Vernand.

Ensuite l'assemblée décide à l'unanimité d'imposer la finance de 50 centimes entre chaque membre de notre société qui devra être réunie à la somme que la dite société possède.

Ensuite le président donne connaissance à l'assemblée que le citoyen Henri Mouquin du Messenger ayant demandé de faire partie de notre société, est admis à l'unanimité. L'assemblée décide d'ajouter les 5 francs d'entrée d'Henri Mouquin pour les incendiés du Lieu, plus 7 frs. 50 centimes reçus des demoiselles de notre société. Les sommes réunies ensemble montant à 52 francs devra être envoyée le plus tôt possible.

Du 12 octobre 1858

Le Président donne connaissance à l'assemblée que l'aubergiste Delay a porté une plainte contre la société des garçons du Pont qui n'est remplie que de faussetés et de mensonges auxquels il a inventé et cherché tous les moyens possibles pour aviler (avilir) la société au dernier point. Aussi la société décide à l'unanimité d'inviter chaque garçon à éviter son auberge, ce trou, et cet homme dangereux pendant qu'il tiendra cet établissement, vu qu'il cherche par tous les moyen possibles et ne regarde rien pour faire le plus de mal possible à la société et perdre chaque garçon.

Ainsi fait au Pont le 12 octobre.

Le Président : G. Rochat

Le secrétaire : Edouard Rochat

NB : cette plainte a été portée à la municipalité de l'Abbaye qui a condamné la société à l'amende de 21 francs.

Assemblée du 19 novembre 1858

Présidence de Gustave Rochat.

L'assemblée est en nombre de délibérer. Elle décide d'acheter et de planter un arbre à Alexandre Rochat distillateur qui prendra auberge, moyennant que la plupart des sociétaires voie pour cela.

L'huissier fera passer une liste où tous ceux qui voudront participer pour cela devront signer.

La société décide d'amender les sociétaires qui ne s'aideraient pas à préparer l'arbre et qui viendraient prendre part à l'amusement le soir de la finance de 50 centimes.

Assemblée du 4 décembre 1859 où l'on découvre que Louis Bornand a repris la plume à nouveau comme secrétaire. Il n'était donc pas forcément régent.

Du 2 juillet 1860

Louis Rochat d'Alexandre a été enlevé à sa famille. Le président propose de se rendre auprès de son père afin de lui demander s'il tient à ce qu'on rende les derniers devoirs à son fils en lui témoignant la douleur qu'on éprouve de la perte qu'il vient de faire. Cette proposition est votée à l'unanimité. Afin de ne pas s'assembler à nouveau, la société décide en attendant la réponse, de se transporter demain à l'heure indiquée afin de rendre les derniers devoirs à notre camarade et ami.

Du 2 juillet 1860

Ayant appris que l'installation du bureau télégraphique du Pont doit avoir lieu ces jours prochains, le Président a cru devoir convoquer l'assemblée afin de voir quelles mesures prendre pour fêter la dite installation. Il est proposé de faire la demande à l'Administration, qu'elle veuille accorder une finance afin d'acheter de la poudre pour tirer en l'honneur du dit bureau. Cette proposition étant admise par l'assemblée, la demande devra être faite par écrit et autant vite que possible.

Assemblée du 19 janvier 1861

Présidence du citoyen Moïse Rochat.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le président donne connaissance à l'assemblée que le citoyen Henri Mouquin, horloger, ci-devant président de notre société, s'épouse avec une fille de notre localité et a donné la finance de quinze francs 15 frs., finance qui a été décidée de boire et de manger chez Alexandre Rochat au Café du Lac, proposition qui a été décidée à l'unanimité. Le citoyen Jules Golaz propose que l'on fasse une danse. Cette proposition est rejetée par l'assemblée. Les citoyens Louis Rochat fils de David forestier et Henri Rochat, fils d'Henri du Mont du Lac, ayant demandé de faire partie de

notre société, ont été reçus à l'unanimité des suffrages et font par conséquent partie de notre société.

L'assemblée décide de manger du pain et du vacherin.

Note : c'est la première fois selon notre dépouillement que le vacherin est cité dans les rapports de la Société des garçons du Pont.

Novembre 1861, Emile Rochat est le nouveau secrétaire, en remplacement de Henri Mouquin fils. Son écriture est si pale et si petite, qu'elle est pratiquement illisible.

1865, Meylan aubergiste, et cela depuis plusieurs années.

Du 14 juin 1866

Promenade à la Dent de Vaulion avec les demoiselles le dimanche 16 juin si le temps le permet.

Il est convenu de dépenser 5 frs. avant le départ de la dite promenade, de plus 20 frs pou porter sur la Dent.

La jeunesse se réunira à 11 heures du matin chez Henri Rochat boulanger.

L'assemblée décide de tirer au sort les filles séance tenante et que les garçons qui n'auront point de filles devront porter les vivres.

Il est procédé à la nomination d'une commission de 3 membres qui s'occuperont de ce qu'il faudra porter sur la dite montagne. Ils sont responsables de ce qu'ils confieront aux porteurs. Sont de cette commission : Jules Golaz, Jules de Moïse, Emile de Marc.

En cas de mauvais temps, on dépensera ces fonds chez Henri Rochat pintier.

Pour terminer la séance, il est décidé de boire un pot d'eau de vie ce soir 14 juin 1866.

La séance est levée à 8 heures.

Le Président : Jules Rochat

Le secrétaire : Emile Rochat horloger

Du 4 octobre 1866

Elle s'occupe (l'assemblée) de l'emploi des 20 frs donnés par le citoyen Jules Michot qui quitte notre société pour s'unir par les liens du mariage avec Mlle Aubert de Derrière la Côte.

L'assemblée décide de les dépenser ce soir 7^{me} octobre avec les filles chez Meylan, aubergiste au Pont.

Du 12 mai 1868

Quelques citoyens proposent d'arranger une place propre à faire bal le jour de l'abbaye de la Société la Jeune Suisse proche du stand. Proposition qui est acceptée à l'unanimité.

Du 18 septembre 1869

Il est décidé ensuite de prendre un bouquet quelconque à l'honneur d'Edgar Rochat à son entrée dans son établissement. Il est de même décidé que s'il se fait un sur écot le soir de cette entrée, on prendre sur les fonds en caisse, proposition qui est adoptée.

Du 30 septembre 1869

Le Président annonce à l'assemblée que le citoyen Edgar Rochat accepte un ornement quelconque le jour de son entée dans son nouvel établissement. Il est décidé de planter deux petits sapins de chaque côté de l'entrée du dit établissement. Il est aussi décidé d'inviter les demoiselles à participer à cette décoration. Il est de plus nommé une commission pour s'en occuper et il est aussi décidé que la société se réunirait à 7 heures.

Du 16 janvier 1871

Il est décidé à l'unanimité d'envoyer cette somme (18 frs.) aux Suisses à Paris. Sur la proposition d'un des membres, il est décidé à l'unanimité de faire une collecte par le comité de la société pour joindre à la somme que possède la société.

Du 1^{er} avril 1871

Le Président annonce à l'assemblée qu'il a reçu 10 frs. du citoyen César Berney à l'honneur de ses fiançailles. Après la proposition d'une des membres, il est décidé à la majorité de dépenser cette somme en pain, fromage et vin nouveau au Café du Soleil, sauf 1 fr. 20 dû au Président et au secrétaire.

Du 29 avril 1871

Le Président annonve à l'assemblée qu'il a reçu de Mr. Edouard et Jules Rochat de David la somme de 20 frs. chacun à l'honneur de leurs fiançailles.

Après la proposition d'un des membres, il est décidé de dépenser cette somme avec les demoiselles le dimanche 30 avril au Café du Soleil. Il est décidé à l'unanimité d'inviter les demoiselles par cartes. Mr. Edgar Rochat, aubergiste,

se charge de nous fournir le souper pour 1 fr. 50 par tête avec le poisson. Il est décidé de tirer les filles au sorte et que chaque garçon qui participera à l'amusement sera tenu de tirer à l'urne, ou qu'il aura 50 centimes d'amende et de faire rapporter la grosse caisse et d'y faire refaire une pomme. Jules Golay et Jules de feu Marc Rochat sont nommés contrôleurs de vin.

Du 30 avril 1871

Il est décidé de ne pas tirer les filles au sort, et qu'on peut inviter une fille étrangère pour cette occasion et que son souper se paiera avec les fonds de la société.

Du 30 mai 1871

Le président donne connaissance à l'assemblée de la mort de notre ami Louis de Henri Mouquin. Après avoir pris les délibérations à cette circonstance, il est décidé de le porter jusqu'à sa dernière demeure.

Du 7 avril 1872

Où l'on fêtera Pâques au Café du Soleil.

Du 4 octobre 1872

Le Président donne connaissance à l'assemblée que le citoyen Ernest Rochat³¹, membre de notre société, est près de la quitter en s'alliant par le mariage avec Mademoiselle Céлина Rochat des Charbonnières, et qu'il n'a pas satisfait à l'article 19 de notre règlement par lequel il doit une finance de 10 frs. à la Société en se mariant. Il ouvre donc la discussion sur ce sujet afin de voir ce qu'il y a à faire. Après plusieurs propositions qui sont repoussées et une assez longue discussion, l'assemblée adopte la proposition suivante : charger le comité d'inviter par lettre le citoyen Ernest Rochat de remplir ses engagements envers la société en lui rappelant le dit article 19 par lequel il se trouve maintenant débiteur de la société d'une somme de 10 frs.

L'incident d'Ernest Rochat donne lieu à une proposition qui a pour but de réviser notre règlement qui existe depuis 1847 et qui pêche maintenant en plusieurs endroits en nommant à cet effet une commission de cinq membres dont ferait partie le président de la société. Cette proposition est adoptée à la presque unanimité. ... Cette commission est aussi chargée de s'occuper de ce qu'il y aura à faire à l'occasion de l'entrée du nouveau fermier de la truite, Mr. Rey.

³¹ Sauf erreur futur tenancier du Bazar du Pont, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre magasin. Dans tous les cas Ernest Rochat et son épouse Céлина, seront des commerçants avisés.

Du 31 août 1873, fermeture apparemment inopinée de l'Hôtel de la Truite.

Du 19 juillet 1874

Sur la proposition du secrétaire, l'assemblée décide d'employer ces fonds à une promenade. Le but de cette course serait d'aller manger la crème à la montagne du Pré de Joux, après descendre à Mont la Ville, puis prendre des chars pour aller à Croix, et depuis là prendre le train jusqu'à Vallorbes et manger un petit morceau à la maison de Ville. La promenade est fixée au dimanche 16 août. Le départ est fixé à 6 ½ heures du matin précises.

Du 16 avril 1876

La société décide d'organiser une soirée de chant aidée par les principaux chanteurs du Pont et avec le concours de toutes les personnes de bonne volonté, dont le produit sera affecté à un prix pour le Tir fédéral à Lausanne en juillet 1876.

Il est décidé qu'il se fera un amusement en société le jour du petit Pâques. François Nicolet est chargé d'engager une musique soit accordéon.

Du 11 août 1876

Une proposition est faite pour faire une course avec les demoiselles sur le Montendre le dimanche 13 courant.

Du 19 septembre 1877

Il est décidé de faire une promenade le 23 septembre à Mouthe avec les demoiselles. En cas de mauvais temps, il sera fait une danse le même jour au café.

Il est décidé de partir à 6 heures du matin pour la promenade. Pour la danse, on commencera à 7 heures du soir.

Du 20 septembre 1878

Après une courte discussion, l'assemblée décide de faire une promenade le dimanche 29 courant avec les demoiselles. Cette promenade consistera à faire une course de montagnes, passant par le Pré de Joux et arriver à Vaultion. L'huissier devra faire l'invitation aux demoiselles au nom de la société. Réunion devant le Café et départ à huit heures du matin.

Du 4 août 1879

Ensuite de discussion, on décide de manger les fonds le dimanche 10 août par une promenade avec les demoiselles aux Rousses en char.

Edouard Rochat et Jules Rochat sont chargés de traiter avec Edgar Rochat pour le prix des chars.

Note : Edgar est donc à nouveau tenancier de l'Hôtel de la Truite, une place qu'il ne va pas lâcher désormais pendant un bon petit bout de temps.

Du 16 octobre 1880

Sur la proposition d'Auguste Rochat, vice-président, il est décidé à une forte majorité d'acheter un tonneau de 200 litres vin nouveau fourni et acheté à la Côte par Edgar Rochat au prix de 0.15 cts le litre en dessus du prix de facture. Edgar s'engage à tout fournir pour desservir le vin. Vu l'achat du tonneau, il est décidé à une grande majorité de faire un amusement le 24 8bre pour agoûter le tonneau. Pour la musique, il est décidé de l'engager au meilleur marché. Pour le contrôle du vin, Alfred Rochat et Jules Rochat feu Marc sont nommés contrôleurs pendant le temps que se boira le tonneau.

Du 14 9bre 1880

Grosse caisse et tambour sont en mauvais état. Nouveau secrétaire depuis 1880, Paul Mouquin, doté d'une très belle écriture. Le même sera un jour secrétaire aux Glacières du Pont. A ce propos leur installation au Pont n'a donné lieu à aucune remarque dans les procès-verbaux.

Du 17 août 1882

Course programmée à Pontarlier. Il est évident que l'on descendra à pied à Vallorbe, et qu'ensuite on prendra le train pour la grande localité française.

Du 30 avril 1885

Le Président fait la proposition pour acheter un drapeau. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Jules Louis Rochat fait à cet effet la proposition d'apprendre une pièce historique qui sera jouée par toute la société. Le comité composé de 3 membres se trouvant trop faible pour s'occuper de la chose, il est décidé d'adjoindre 2 nouveaux membres.

Du 30 août 1885

Où l'on se propose de fonder une loterie.

Du 25 avril 1886

Course envisagée à la Sarraz.

Du 31 octobre 1886

Curieusement aucune allusion à l'inauguration du Pont-Vallorbe faite ce jour-là.

Du 20 mai 1891

Décision d'étudier une pièce historique.

Du courant juin 1891

Pièce historique. Davel - le Nouvel-An de la liberté – la Diète de Stanz. C'est ce dernier titre qui sera choisi.

Conditions sur lesquelles les mem-
bres de la jeunesse s'engagent à
jouer la "Diète de Stanz"

Art. I
Les membres soussignés s'engagent à faire
tout leur possible pour la réussite de la
pièce

Art. II
Ils s'engagent de payer de tous les frais
résultant de l'étude et de l'exécution de la
pièce

Tout membre qui, sans circonstances
majeures telle que: maladie ou service mi-
litaire voudrait quitter l'étude et la repré-
sentation de la pièce sera tenu de contribuer
pour sa part aux frais généraux.

Maire Willim
Ami Prochat Augustin Louis
James Bormand Jules Bormand
Emile Prochat John Prochat
Maxime Prochat Et. Ch. Prochat
Prochat François Robert Prochat
Prochat Albert

Compte-rendu des représentations de la Diète de Stanz par la jeunesse du Pont les 16 et 23 août 1891 au Pont.

Après environ 2 mois d'étude, la jeunesse a joué la Diète de Stanz sur la Place de la Gare : réussite complète.

Il a fallu 3 jours pour monter la scène et la place était installée de bâches fournies obligeamment par les glacières.

Les costumes étaient fournis par Mr. Regamey à Lausanne pour le prix de frs. 100.- pour la première représentation et 50 frs pour la deuxième.

La musique de Vaulion (22 exécutants) était engagée pour la première représentation, et la Jurassienne du Sentier (37) pour la 2^{ème}.

Malgré la pluie, la première représentation a réussi au-delà de toute attente et à la satisfaction entière du public, environ 600 personnes.

Vu le mauvais temps, une deuxième ... jouée le dimanche 25, mais un temps détestable et pluvieux est venu gâter la représentation, mauvaise, environ 300 personnes.

Bal en plein air après les représentations et cortège de toute la jeunesse.

Au 5^{ème} acte chœur de jeunes filles, morceau composé par M. Giroud Ste Croix.

Résultat financier (non donné).

Le secrétaire : Jules Bornand.

Du 15 juillet 1894

Course sur Chatel.

Du 7 décembre 1902

Le membre de la société Georges Rochat, qui est actuellement en prison, accusé de vol, est rayé du rôle des membres de la société à l'unanimité des membres présents.

Du 7 décembre 1902

Pour une coupe que l'on met dans un cadre, celui-ci placé au Café du Tilleul.

Du 15 mars 1903

Premier objet à l'ordre du jour, discussion sur la fête du Centenaire. Monsieur Adolphe Rochat propose de demander à l'administration l'autorisation de couper du bois pour faire un feu et de prendre quelques litres de pétrole sur le compte du village. Sa proposition est appuyée par l'assemblée.

Le membre Georges Rochat, qui est actuellement rayé du rôle des membres de la société, la société a décidé de le prendre sous toutes réserves.

Nouvel-An 1904

Remboursement pour la feuille, 3.50
Pour une note à Mr. Edgar, 203.70
Pour les musiciens, 55.50
Pour 26 petits vieux au Tilleul, 1.80
Pour une musique à bouche, 1.50

Déposition de 9 membres à 5.- 45.-
Produit des bals, 58.80
Produit de la crusic, 20.70
Don des demoiselles, 24.-

Assemblée du 23 février 1904

Présidence Mouquin Président.

- I. Ordre du jour.*
- II. Admission de nouveaux membres.*
- III. Propositions individuelles.*

L'assemblée étant en nombre, le Président déclare la séance ouverte. Il donne la parole au secrétaire pour la lecture du dernier procès-verbal....

Ainsi se termine la belle aventure de la Jeunesse du Pont, plus anciennement des Garçons du Pont, que l'on retrouvera en annexe par les différentes lois fixant leurs activités, et par la liste de tous les membres.

Les derniers procès-verbaux, d'une tenue déplorable, annonce la fin certaine de la société.

Assemblée de l'Association des marchands de vacherins du
9 août 1982.

A la Truite, à 20 heures 30. Présence de MM. Christian Golay, président, Gaudin, Raymondaz, André, René Rochat, Méhand fils, Eric Rochat, Stauffer et le soussigné.

Ordre du jour: prix.

Les laitiers revendiquent 80 cts au kilo d'augmentation. Le comité a étudié la chose et a décidé de réunir l'association dans le sens d'une discussion sur cette augmentation. On assiste à une augmentation notable des frais généraux, notamment dans le coût des transports CFF. Le président donne les prix au 100% à destination des plus grandes villes de Suisse. Les sangles ont elles aussi augmenté notablement. On arrive ainsi à 25 cts le mètre en Suisse. Les boîtes toutefois, à cause du bas prix du bois, n'augmenteront pas.

M. Stauffer signale que le vacherin cette année profitera de 5 cts au kilo de subside la Confédération. - il s'agirait plutôt, selon le brouillon, de 5 cts sur le prix du litre de lait -. Décision officielle sera prise entre le 18 et le 20 août. Les taxes à l'exportation sont de 1241.- francs français au 100 kg, = environ 3,60 frs suisses au kg.

M. André demande s'il y a encore des laitiers qui se ravitaillent eux-même en sangles ? Eric fournit les sangles aux laitiers qui les lui payent, ceci pour éviter les abus lors des fabrications

Retour au prix. Les laitiers demandent 73 cts de plus au kilo. $6.63 + 0.73 = 7.36$ sangles sangles non fournies. Cristian Golay demande 25 cts de plus au kilo pour les affineurs. M. René Rochat estime que c'est nettement insuffisant, à cause des augmentations diverses dont l'on vient de parler. M. Stauffer estime qu'une augmentation de 45 cts serait équitable. On en arrive à une augmentation de 50 cts. M. René Rochat demande des calculs précis afin de justifier une éventuelle forte augmentation auprès de la Centrale.

M. André demande quel est le % réel de second choix.

Le premier jour de fabrication est fixé au 10 septembre.

M. Victor Golay arrive après la séance pour recevoir une channe vaudoise en remerciements de ses services en tant que président de l'Association vaudoise (Union) des marchands de vacherins pendant de nombreuses années.

La séance est levée.

(Qui sera probablement suivie par une verrée offerte par le caissier de la corporation, ainsi qu'il est souvent de coutume).

Ce rapport fut le seul rédigé par le soussigné qui remplaçait le secrétaire absent. L'assemblée se déroulait dans la salle des chasseurs de l'Hôtel de la Truite, celle que l'on trouve en prolongation de la salle à manger, avec des armes et des reliques africaines. Il est possible que le plus assoiffé de la bande, après les libations habituelles de fin de séance, ait dit plusieurs fois :

- Daniel, rapporte-nous voir un demi !